

LES COLLECTIVITÉS
EN CHIFFRES

LOCALES



2012

L'édition 2012 de l'ouvrage *Les collectivités locales en chiffres* a été élaborée par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales.

Ont contribué à cette édition : Brigitte Belloc, Ludovic Besson, Marie-Christine Flourey, Malika Krouri, François Lafond, Michèle Lavigne, Guillaume Leforestier, Angéline Mahen, Sabine Meunier, Sylvie Plantevignes, Karine Soguet.

Présentation

Cet ouvrage constitue la vingt-deuxième édition des Collectivités locales en chiffres. Son objectif est de fournir annuellement les informations statistiques essentielles sur les collectivités locales.

Les principaux chapitres sur les structures, les finances, les personnels des collectivités locales donnent en complément des chiffres, un commentaire succinct et surtout des définitions et des références. Ils retiennent en général les données disponibles sur les cinq dernières années. Les séries longues sur les divers sujets sont reprises dans un seul chapitre en fin d'ouvrage. Un chapitre introductif présente les chiffres clés des collectivités locales.

- Les chiffres figurant dans cet ouvrage sont ceux disponibles mi février 2012. Les données des structures communales et intercommunales et de leur population sont établies au 1er janvier 2012, d'autres peuvent porter sur des années antérieures en fonction de leur cycle de production.
- Le champ couvert dans son acception la plus large est celui des administrations publiques locales qui comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale. On désigne couramment dans cet ouvrage par l'expression « collectivités locales » l'ensemble formé par les collectivités territoriales (terme consacré par la Constitution pour les communes, départements et régions) et les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle). Certaines données portent sur un champ élargi aux syndicats et aux établissements publics locaux.
- Dans la diffusion des statistiques, on distingue plusieurs ensembles géographiques de la France. La France métropolitaine comprend les 96 départements d'Europe. S'y ajoutent les 5 départements d'outre-mer (Dom) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte. C'est le territoire économique intérieur de référence pour la comptabilité nationale et celui qui fait partie de l'Union européenne. Comme le font couramment les publications statistiques en référence à la définition utilisée par les organismes internationaux, Collectivités locales en chiffres emploie l'expression « France » pour cet ensemble comprenant la France métropolitaine et les Dom, auquel s'applique la quasi-totalité des données présentées. Le territoire de la République française comprend également la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les îles Wallis et Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises, les îles éparses de l'Océan indien ainsi que les collectivités à statut particulier, Saint Barthélemy, Saint Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces territoires sont mentionnés dans certains tableaux.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr, rubrique « Statistiques »



Sommaire

1	Les chiffres clés des collectivités locales	7
2	Les collectivités locales et leur population	
	Présentation - Définitions	14
2-1	Le nombre de collectivités locales en 2012	18
2-2	Les groupements de collectivités territoriales	19
2-3	La population des collectivités territoriales	20
2-4	La population des départements	21
2-5	Les groupements de communes à fiscalité propre par taille	22
2-6	Les communes par taille	23
2-7	Les principaux groupements de communes à fiscalité propre	24
2-8	Les villes de plus de 100 000 habitants	28
2-9	Les grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants	29
3	Les finances des administrations publiques locales	
	Présentation - Définitions	32
3-1	Les administrations publiques locales dans les comptes de la Nation	34
3-2	Les comptes des administrations publiques locales	35
3-3	La formation brute de capital fixe des administrations publiques	36
3-4	Les prélèvements obligatoires	37
3-5	Les capacités ou besoins de financement des administrations publiques	38
4	Les finances des collectivités locales	
	Présentation - Définitions	40
4-1	Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	42
4-2	Les comptes des communes	43
4-3	Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	44
4-4	Les comptes du secteur communal	45
4-5	Les comptes des départements	46
4-6	Les comptes des régions	47
4-7	Les budgets primitifs	48
4-8	Les ratios financiers obligatoires du secteur communal	49
4-9	Les ratios financiers obligatoires des départements et régions	50
5	La fiscalité locale	
	Présentation - Définitions	52
5-1	Vue d'ensemble de la fiscalité locale en 2010	55
5-2	La fiscalité des trois taxes ménages : produits et taux moyens	56
5-3	La fiscalité des trois taxes ménages : effet taux	57
5-4	La fiscalité des impôts économiques	58
5-5	Taxe et redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères	59
5-6	Les contributions de l'État à la fiscalité des taxes ménages	60

6 Les concours financiers de l'État

Présentation - Définitions	62
6-1 Vue d'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales	64
6-2 Les dotations et subventions de fonctionnement	65
6-3 Les autres concours financiers de l'État	66

7 Les élus locaux

Présentation - Définitions	68
7.1 Les élus locaux	70

8 La fonction publique territoriale

Présentation - Définitions	72
8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	75
8-2 Les effectifs des collectivités locales au 31 décembre 2009	76
8-3 Les effectifs des collectivités locales par catégorie, statut	77
8-4 Les effectifs des collectivités locales par filière	78
8-5 Les emplois des collectivités locales par région	79
8-6 Le nombre d'agents selon la taille de la collectivité	80
8-7 Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale	81

9 Éléments de contexte

Présentation - Définitions	84
9-1 Le contexte européen	86
9-2 Le contexte régional	88
9-3 Le contexte départemental	90

10 Les séries longues

10-1 Les groupements de collectivités territoriales	96
10-2 Les comptes des administrations publiques locales	97
10-3 Les dépenses des administrations publiques locales ventilées par fonction	98
10-4 Les comptes des communes	99
10-5 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	100
10-6 Les comptes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre	101
10-7 Les comptes des départements	102
10-8 Les comptes des régions	103
10-9 Les comptes des collectivités locales	104
10-10 Les dépenses des collectivités locales dans les principaux domaines transférés	105
10-11 L'endettement des collectivités locales	106
10-12 Les taux de fiscalité locale	107
10-13 Les produits de fiscalité locale	108
10-14 Les compensations et dégrèvements de fiscalité directe locale	109
10-15 Les effectifs des collectivités locales	110
10-16 Les dépenses de personnel des collectivités locales	111



LES COLLECTIVITÉS **LOCALES**
EN CHIFFRES 2012

1

LES CHIFFRES CLÉS
DES COLLECTIVITÉS
LOCALES



1 Les chiffres clés des collectivités locales

● 64,5 millions d'habitants en France.

Répartition des communes selon leur taille

Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population	Taille de la commune	Nombre de communes	Part de la population
de 0 à 499 habitants	20 102	7,1 %	moins de 500 habitants	20 102	7,1 %
de 500 à 1 999 habitants	11 510	17,4 %	moins de 2 000 habitants	31 612	24,5 %
de 2 000 à 3 499 habitants	2 154	8,7 %	moins de 3 500 habitants	33 766	33,2 %
de 3 500 à 4 999 habitants	900	5,8 %	moins de 5 000 habitants	34 666	39,0 %
de 5 000 à 9 999 habitants	1 091	11,7 %	moins de 10 000 habitants	35 757	50,7 %
de 10 000 à 19 999 habitants	505	10,9 %	moins de 20 000 habitants	36 262	61,6 %
de 20 000 à 49 999 habitants	314	14,8 %	moins de 50 000 habitants	36 576	76,4 %
de 50 000 à 99 999 habitants	83	8,3 %	moins de 100 000 habitants	36 659	84,8 %
100 000 habitants et plus	41	15,2 %	toutes tailles confondues	36 700	100,0 %

Source : Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

Répartition des départements selon leur taille

Taille du département	Nombre de départements	Part de la population	Taille du département	Nombre de départements	Part de la population
moins de 300 000 habitants	26	8,0 %	moins de 300 000 habitants	26	8,0 %
de 300 000 à 499 999 habitants	24	14,0 %	moins de 500 000 habitants	50	22,0 %
de 500 000 à 799 999 habitants	25	24,4 %	moins de 800 000 habitants	75	46,4 %
800 000 habitants ou plus	26	53,6 %	toutes tailles confondues	101	100,0 %

Source : Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

Répartition des régions selon leur taille

Taille de la région	Nombre de régions	Part de la population	Taille de la région	Nombre de régions	Part de la population
moins de 1 000 000 habitants	6	4,5 %	moins de 1 000 000 habitants	6	4,5 %
de 1 000 000 à 1 999 999 habitants	9	22,3 %	moins de 2 000 000 habitants	15	26,7 %
de 2 000 000 à 3 999 999 habitants	7	31,5 %	moins de 4 000 000 habitants	22	58,3 %
4 000 000 d'habitants ou plus	4	41,7 %	toutes tailles confondues	26	100,0 %

Source : Insee, Recensement de la population, population municipale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

● 96,2 % des communes* et 90,2 %* de la population appartient à un groupement à fiscalité propre.

L'intercommunalité à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2012

	Nombre de groupements à fiscalité propre	Nombre de communes regroupées	Population (en millions d'habitants)
Métropole	1	46	0,5
Communauté urbaine	15	398	7,2
Communauté d'agglomération	202	3 600	24,1
Communauté de communes	2 358	31 230	27,2
Syndicat d'agglomération nouvelle	5	29	0,3
Ensemble des groupements à fiscalité propre	2 581	35 303	59,3
dont groupements à fiscalité professionnelle unique	1 337	18 776	48,4

Sources : DGCL, Insee, Recensement de la population, population totale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

* France hors Mayotte.

- **Les administrations publiques locales en 2010**
 - effectuent 21 % de la dépense publique
 - réalisent 71 % de l'investissement public
 - détiennent 10,1 % de la dette publique.
- **Les prélèvements obligatoires perçus par les administrations publiques locales représentent 4,6 % du PIB.**
- **213 Md€ de dépenses en 2010.**

Les finances des collectivités locales en 2010

(en milliards d'euros)

	Communes	Groupements à fiscalité propre	Secteur communal : communes et groupements	Départements	Régions	Ensemble
Dépenses totales	91,1	36,1	117,9	68,3	26,5	212,6
Dépenses de fonctionnement	62,4	26,5	79,6	52,8	16,3	148,7
dont dépenses de personnel	32,6	5,4	38,0	11,0	2,8	51,7
dont intérêts de dette	2,0	0,6	2,6	0,8	0,5	3,9
Recettes de fonctionnement	74,5	31,2	96,4	60,6	21,8	178,8
dont concours financiers de l'État	19,5	7,6	27,1	13,7	8,6	49,4
dont impôts locaux	29,7	15,9	45,6	22,8	5,1	73,5
dont autres impôts et taxes	6,0	4,3	10,3	17,8	7,3	35,4
Épargne brute : excédent de fonctionnement	12,1	4,8	16,9	7,8	5,5	30,2
Dépenses d'investissement	28,7	9,6	38,3	15,5	10,2	64,0
dont dépenses d'équipement brut	20,3	5,9	26,2	7,4	3,1	36,7
dont subventions versées	1,3	1,4	2,8	4,7	5,1	12,6
dont remboursements de dette	5,8	1,6	7,4	3,0	1,6	12,0
Recettes d'investissement	17,9	5,2	23,1	8,2	4,9	36,2
dont emprunt	6,4	2,1	8,5	4,8	2,7	16,0
Dette au 31/12	59,3	18,2	77,5	30,0	16,9	124,3

Sources : DGFIP, DGCL.

Les données figurant dans la colonne secteur communal ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

1 Les chiffres clés des collectivités locales

- La taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et les impôts économiques rapportent 68 Md€ aux collectivités locales.

Les produits votés par les collectivités locales et les impôts économiques en 2011

(en milliards d'euros)

	Secteur communal	Départements	Régions	Toutes collectivités
Taxe d'habitation	18,71	s.o.	s.o.	18,71
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,11	10,94	s.o.	26,05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,96	s.o.	s.o.	0,96
Total 3 taxes	34,78	10,94	s.o.	45,73
Ensemble des impôts économiques	10,65	7,36	4,32	22,33
Total 3 taxes et impôts économiques	45,43	18,31	4,32	68,06
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5,89	s.o.	s.o.	5,89
Total	51,32	18,31	4,32	73,95

Sources : DGFiP, DGCL.

Autres taxes perçues par les collectivités locales hors taxes liées à l'urbanisme Montants perçus en 2010

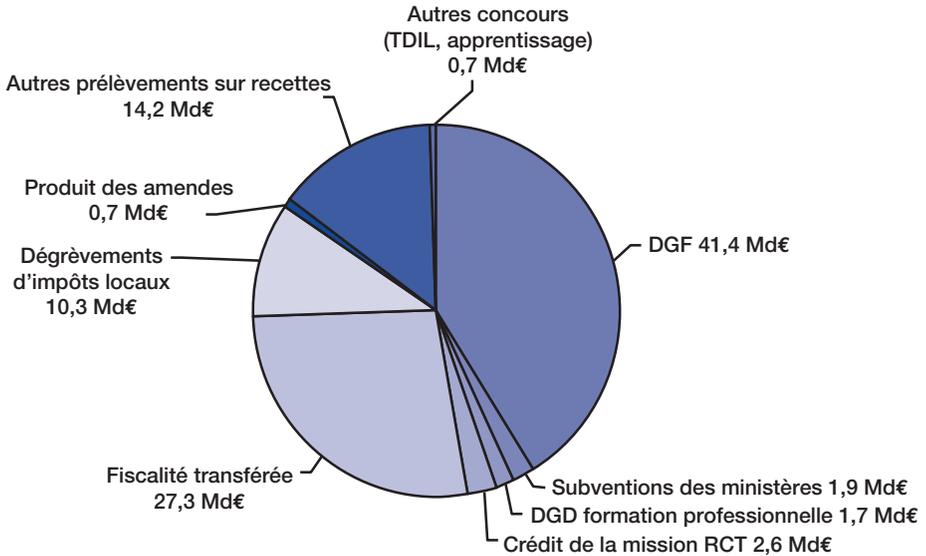
(en milliards d'euros)

	Secteur communal	Départements	Régions	Toutes collectivités
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	1,99	7,07	-	9,06
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIIPP)	-	6,19	3,88	10,07
Versement destiné aux transports en commun	6,08	-	-	6,08
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	-	3,21	-	3,21
Taxe sur les cartes grises	-	-	1,92	1,92
Taxe sur l'électricité	1,00	0,51	-	1,51
Impôts et taxes d'outre mer	0,78	0,17	0,50	1,45
Autres taxes	1,43	0,37	1,01	2,81
Total taxes (hors taxes liées à l'urbanisme)	11,29	17,52	7,31	36,11

Sources : DGFiP, DGCL.

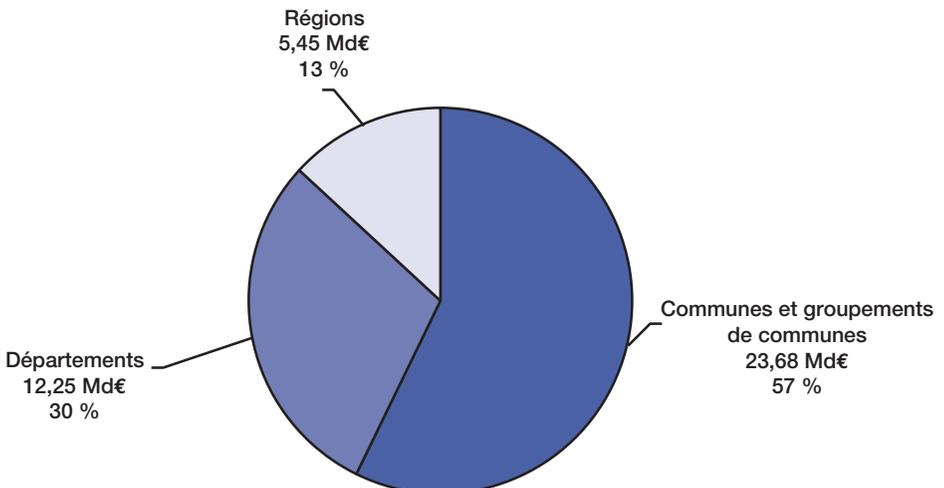
- **Les principaux transferts de l'État aux collectivités locales :**
 - **Dotation globale de fonctionnement** 41,3 Md€
 - **Fiscalité transférée** 27,3 Md€
 - **Dégrèvements d'impôts locaux** 10,3 Md€

Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales (108,8 Md€)



Source : loi de finances initiale pour 2012.

Répartition de la DGF entre catégories de collectivités en 2012

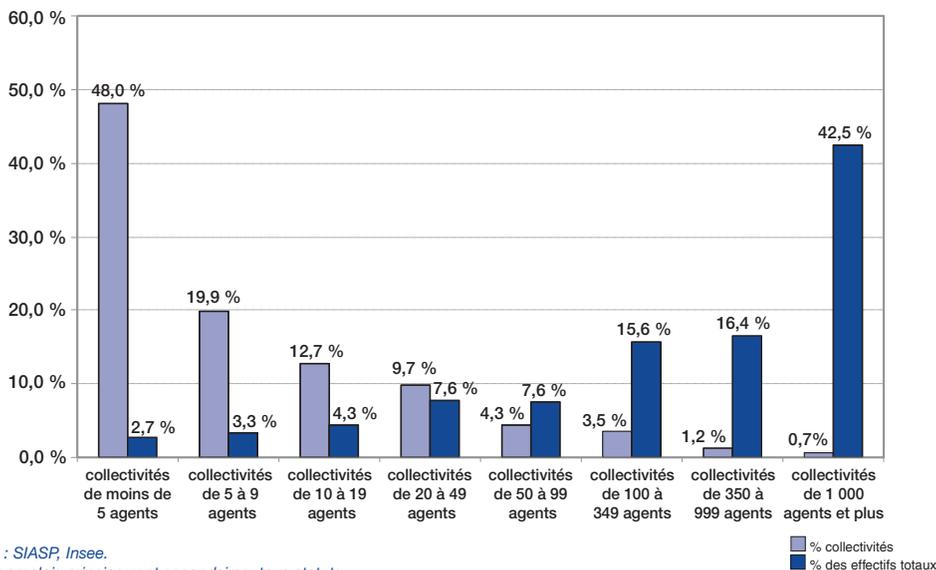


Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

1 Les chiffres clés des collectivités locales

- La fonction publique territoriale compte plus de 1,9 million d'agents (emplois principaux et secondaires, tous statuts) relevant de 48 111 employeurs.

Répartition des employeurs par taille en 2009



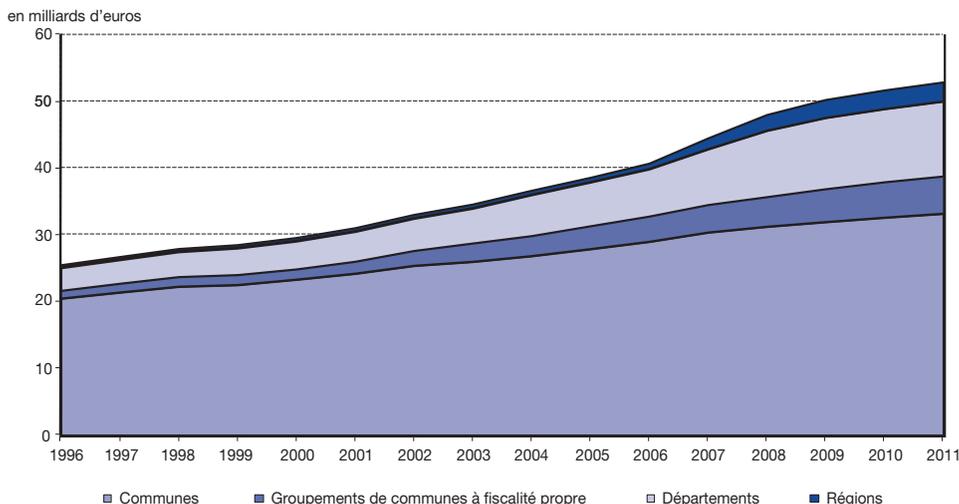
Sources : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux et secondaires, tous statuts.

- 74,9 % des agents sont titulaires.

- 77 % des agents en catégorie C
- 14 % des agents en catégorie B
- 9 % des agents en catégorie A

Les dépenses de personnel des collectivités locales de 1996 à 2011



Sources : DGFiP, DGCL.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

2

LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LEUR POPULATION



Présentation - Définitions	14
2-1 Le nombre de collectivités locales en 2012	18
2-2 Les groupements de collectivités territoriales	19
2-3 La population des collectivités territoriales	20
2-4 La population des départements	21
2-5 Les groupements de communes à fiscalité propre par taille	22
2-6 Les communes par taille	23
2-7 Les principaux groupements de communes à fiscalité propre	24
2-8 Les villes de plus de 100 000 habitants	28
2-9 Les grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants	29

2 Les collectivités locales et leur population

PRÉSENTATION

Au 1^{er} janvier 2012, les 36 786 communes de la République française rassemblent 65,1 millions de personnes dont 64,5 millions répartis sur 36 700 communes en France. Mayotte, 101^e département français depuis le 31 mars 2011, compte 186 452 habitants et 17 communes.

2011 a été marqué par la poursuite de la couverture intégrale du territoire en intercommunalités à fiscalité propre et par la réduction du nombre de syndicats devenus obsolètes. Les premières communes nouvelles ont vu le jour fin 2011. 2 communes ont été créées en lieu et place de communes contiguës dans les départements de l'Eure-et-Loir et de Seine-Maritime.

Au 1^{er} janvier 2012, on dénombre 2 581 établissements publics de coopération intercommunale en France (hors Mayotte) : 1 métropole – la Métropole Nice Côte d'Azur –, 15 communautés urbaines, 202 communautés d'agglomération, 2 358 communautés de communes et 5 syndicats d'agglomération nouvelle. Ils rassemblent 59,3 millions d'habitants et couvrent 35 303 communes. Le nombre total de communes isolées s'élève désormais à 1 380. Sur le territoire des 96 départements concernés par l'obligation de couverture intégrale en EPCI à fiscalité propre et à l'exception des îles composées d'une seule commune, le nombre de communes devant adhérer d'ici le 1^{er} juin 2013 à un EPCI à fiscalité propre est de 1 324 au 1^{er} janvier 2012. En France (hors Mayotte), les syndicats sont au nombre de 14 787 soit 312 de moins qu'au 1^{er} janvier 2011 : 11 529 syndicats de communes, 3 258 syndicats mixtes dont 978 syndicats mixtes ouverts et 1 pôle métropolitain. Le nombre de syndicats mixtes hors pôle métropolitain a diminué pour la 1^{re} fois depuis 1999. Au total, le nombre de groupements de collectivités territoriales s'élève à 17 368 au 1^{er} janvier 2012.

La population est concentrée sur le territoire français. 6 régions rassemblent la moitié des habitants : l'Île-de-France, le Rhône-Alpes, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Nord-Pas-de-Calais, les Pays de la Loire et l'Aquitaine. La France est structurée par 41 communes de plus de 100 000 habitants et 241 grandes aires urbaines de plus de 10 000 emplois constituées de grands pôles urbains et de leur couronne. En métropole, l'accroissement de la population de + 3,9 millions d'habitants depuis le recensement de 1999 se concentre dans ces grandes aires urbaines sous l'effet combiné de l'étalement urbain et de la densification des zones urbaines.

En 2009, 95 % des personnes vivent sous l'influence des villes. 83 % d'entre elles sont rassemblées dans l'espace des grandes aires urbaines, composé des grands pôles urbains, de leur couronne et des communes multipolarisées. C'est la périphérie des centres appelée aussi l'espace péri-urbain composé des couronnes des grands pôles urbains et des communes multipolarisées, qui connaît la plus forte croissance. 1 habitant sur 4 vit sur les 40 % du territoire métropolitain couvert par l'espace périurbain. Au sein de cet espace, les couronnes des grandes aires urbaines s'étendent sur la plus grande partie de l'espace métropolitain (près de 30 % du territoire) et rassemblent 1 habitant sur 5.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données relatives à la population légale figurant dans ce chapitre sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr

Les données relatives à l'intercommunalité figurant dans ce chapitre sont issues de la base nationale de l'intercommunalité (BANATIC), alimentée à partir des données intercommunales ASPIC saisies par les préfetures, mise à jour trimestriellement : www.banatic.interieur.gouv.fr

Les données de synthèse sur les intercommunalités sont téléchargeables sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr

DÉFINITIONS

► Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, sont définies comme « **collectivités territoriales de la République** » à l'article 72 de la Constitution :

- les communes ;
- les départements y compris les cinq départements d'outre-mer (DOM) ;
- les régions y compris les quatre régions d'outre-mer ;
- les collectivités à statut particulier ;
- les collectivités d'outre-mer (COM).

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité publique dite sui generis (« de son propre genre ») et non une collectivité territoriale.

► La **commune** est la plus petite subdivision administrative française. Les communes ont été créées le 14 décembre 1789. Certaines ont acquis un statut particulier. C'est le cas de Paris, Marseille, Lyon depuis la loi dite « PML » du 31 décembre 1982.

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales instaure un nouveau dispositif de fusion de communes aboutissant à la création d'une **commune nouvelle** soumise aux règles applicables aux communes. Une commune nouvelle peut être créée en lieu et place de :

- communes contiguës ;
- communes appartenant à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- communes contiguës membres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts.

Sauf délibération contraire du conseil municipal de la commune nouvelle dans un délai de six mois à compter de la création de la commune nouvelle, des **communes déléguées** reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue sont instituées au sein de celle-ci. Le conseil municipal peut décider de la suppression des communes déléguées dans un délai qu'il détermine. La commune nouvelle a seule la qualité de collectivité territoriale.

La création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

- l'institution d'un maire délégué, désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle ;
- la création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

Le rôle des communes déléguées correspond au dispositif de la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale.

► Le **département**, créé par loi du 22 décembre 1789, devient une collectivité territoriale par la loi du 10 août 1871. Les départements d'outre-mer (DOM) ont, quant à eux, été créés par la loi du 19 mars 1946.

► La **région** a été créée par la loi de décentralisation du 2 mars 1982. La première élection des conseillers régionaux au suffrage universel direct a eu lieu le 16 mars 1986. Leur existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. La collectivité territoriale de Corse, qui est le plus souvent assimilée à une région, est dotée d'un statut particulier.

► Les **collectivités d'outre-mer** (COM) sont, aux termes de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, des territoires de la République française dont le statut est régi par l'article 74 de la Constitution. Ces territoires ont des statuts et une organisation interne très divers régis par la loi organique. Ils sont au nombre de cinq depuis le 31 mars 2011 date à laquelle Mayotte est devenu officiellement le cent-unième département de France et le cinquième département d'outre-mer.

► Le **canton** est une circonscription électorale dans le cadre de laquelle est élu un conseiller général.

► Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** désignent les différentes formes de coopération existant entre les communes. On distingue deux types d'EPCI :

- la forme fédérative dite à fiscalité propre, caractérisée par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires : les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les syndicats d'agglomération nouvelle et les communautés de communes et les métropoles créés par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- la forme associative dite sans fiscalité propre, financée par les contributions des communes qui en sont membres : dont les syndicats à vocation unique et les syndicats à vocation multiple regroupés sous la dénomination syndicats de communes.

► Forment la catégorie des **groupements de collectivités territoriales** les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes fermés et ouverts, les pôles métropolitains, les agences départementales, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionales.

► **Métropole** : Créée par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant des communes, formant à la date de sa création un ensemble de plus de 500 000 habitants. Peuvent également obtenir le statut de métropole les 4 communautés urbaines instituées par la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966.

2 Les collectivités locales et leur population

► **Communauté urbaine (CU)** : La communauté urbaine regroupe depuis la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales plusieurs communes formant un ensemble de plus de 450 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave. Les communautés existantes antérieurement à la loi de 1999 ont des effectifs inférieurs à ce seuil et peuvent ne pas avoir adopté le régime de la FPU.

Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, elle dispose de compétences plus larges que celle-ci. Elle est ainsi compétente, à titre obligatoire, dans les mêmes domaines que la CA, mais également en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de gestion des services collectifs et en matière d'environnement.

► **Communauté d'agglomération (CA)** : Créée par la loi du 12 juillet 1999 et modifiée par la loi du 16 décembre 2010, la communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Le seuil démographique de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département ou la commune la plus importante du département. Le seuil démographique de 50 000 habitants est réduit à 30 000 habitants lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département. Le seuil démographique de 50 000 habitants peut également être apprécié en prenant en compte la population telle que définie à l'article L. 2334-2, à la double condition que cette dernière excède ce seuil d'au moins 20 % et qu'elle excède la population totale de plus de 50 %. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de bâtir un projet commun de développement urbain. Elle exerce pour cela des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville...

► **Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)** : Le syndicat d'agglomération nouvelle est une structure de coopération intercommunale mise en place pour organiser les villes nouvelles.

► **Communauté de communes (CC)** : Créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Elle est dotée de deux compétences obligatoires : aménagement de l'espace et développement économique, et d'au moins un groupe de compétences optionnelles. À ce titre, elle peut exercer au lieu et place des communes des compétences de voirie communautaire, de logement social, de collecte, de traitement des déchets ménagers, d'équipements culturels et sportifs.

► Les **syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU)** sont des établissements publics de coopération intercommunale. Leur fonctionnement est similaire à celui d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) à la différence près qu'un SIVU ne dispose que d'une unique compétence fixée dans ses statuts : c'est un syndicat spécialisé. Historiquement c'est la plus ancienne structure intercommunale puisqu'elle a été créée par la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes.

► Les **syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)** sont des établissements publics de coopération intercommunale. Leur objet n'est pas limité à une seule œuvre ou à seul objet d'intérêt intercommunal, mais comprend de multiples compétences. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été confiées par les différentes communes. Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. De nos jours, SIVU et SIVOM ne forment qu'une catégorie juridique, celle des syndicats de communes.

► Les **syndicats mixtes** ont été créés par un décret de 1935 pour donner aux collectivités la capacité de s'associer entre elles ou avec des établissements publics. Plusieurs constructions sont possibles : le syndicat mixte fermé qui associe uniquement des communes et leurs groupements, le syndicat mixte ouvert restreint composé de différents échelons de collectivités territoriales, le syndicat mixte ouvert élargi comprenant des établissements publics tels qu'une chambre de commerce et d'industrie (CCI). Bien que soumis aux règles applicables aux EPCI, les syndicats mixtes ne sont pas au sens propre des EPCI, cette qualité étant réservée aux groupements de communes.

► Le **pôle métropolitain** : Créé par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, le pôle métropolitain regroupe des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants. L'un d'entre eux compte plus de 150 000 habitants. Par dérogation au précédent alinéa, le pôle métropolitain peut regrouper, sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants et comprenant au moins un établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants limitrophe d'un État étranger.

► **Le recensement de la population :**

La nouvelle méthode de recensement (voir loi du 27 février 2002) repose sur deux principes :

* Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

* Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Le recensement de la population des COM et de la Nouvelle-Calédonie relève, selon les cas, des articles 156 ou 157 du titre V de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Les populations légales de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-

et-Miquelon, dont le recensement est réalisé dans le cadre général du recensement rénové (article 156), sont actualisées chaque année. Les autres COM ainsi que la Nouvelle-Calédonie et Mayotte procèdent, par dérogation (article 157), à des recensements généraux de la population tous les cinq ans.

► La **population légale** authentifiée par décret regroupe, pour chaque commune, sa population totale, sa population municipale et sa population comptée à part. Le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population fixe les différentes catégories de population et leur composition.

► La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

► La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

► La **population totale** d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

► Le zonage en **aires urbaines** a été révisé sur la base des résultats du recensement en 2010. Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

► On désigne par **unité urbaine** une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

2-1 Le nombre de collectivités locales en 2012

Les collectivités territoriales de la République

(en nombre de collectivités)

Communes	36 786
dont : métropole	36 571
DOM	129
COM et Nouvelle-Calédonie	86
Départements	101
dont : métropole	96
DOM	5
Régions	26
dont : métropole	21
collectivité territoriale de Corse	1
ROM	4
Collectivités d'outre-mer	5
Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	
Collectivité à statut particulier	1
Nouvelle-Calédonie	

Source : Insee, Code officiel géographique en vigueur en 2012.

Les Établissements publics de coopération intercommunale et autres syndicats mixtes

(en nombre de groupements)

EPCI à fiscalité propre	2 581
dont : métropoles	1
communautés urbaines	15
communautés d'agglomération	202
communautés de communes	2 358
syndicats d'agglomération nouvelle	5
Syndicats*	14 787
dont : syndicats intercommunaux à vocation unique	10 184
syndicats intercommunaux à vocation multiple	1 345
syndicats mixtes	3 257
pôles métropolitains	1

Source : DGCL.

Champ : France (hors Mayotte).

* Le recensement des syndicats a été réalisé le 1^{er} février 2012 sur des données arrêtées au 1^{er} janvier 2012.

Le découpage administratif en cantons

(en nombre de cantons)

Cantons	4 056
dont : Métropole	3 883
DOM	153
Mayotte	20

Source : Insee, Code officiel géographique en vigueur en 2012.

Les groupements de collectivités territoriales 2-2

Évolution du nombre de groupements de communes à fiscalité propre depuis 2008

Au 1 ^{er} janvier	2008	2009	2010	2011	2012
Métropole	-	-	-	-	1
Communauté urbaine	14	16	16	16	15
Communauté d'agglomération	171	174	181	191	202
Communauté de communes	2 393	2 406	2 409	2 387	2 358
Syndicat d'agglomération nouvelle	5	5	5	5	5
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	2 583	2 601	2 611	2 599	2 581
Nombre total de communes	33 638	34 166	34 774	35 041	35 303
Population totale* regroupée (en millions d'habitants)	54,6	56,4	57,9	58,8	59,3
<i>dont à fiscalité professionnelle unique :</i>					
<i>Nombre de groupements</i>	1 224	1 263	1 302	1 320	1 337
<i>Nombre total de communes</i>	16 337	16 970	17 732	18 212	18 776
<i>Population totale* (en millions d'habitants)</i>	42,4	44,3	46,4	47,6	48,4

Sources : DGCL, Insee, Recensements de la population.

Champ : France (hors Mayotte).

* Population totale, en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année, des communes composant les groupements.

Évolution du nombre de syndicats depuis 2008

(en nombre de syndicats)

Au 1 ^{er} janvier	2008	2009*	2010*	2011*	2012*
SIVU	11 723	11 179	10 789	10 473	10 184
SIVOM	1 445	1 445	1 395	1 358	1 345
Syndicats mixtes	2 951	3 064	3 194	3 268	3 257
Pôle métropolitain	-	-	-	-	1
Total	16 119	15 688	15 378	15 099	14 787

Sources : DGCL, BANATIC.

Champ : France (hors Mayotte).

* Depuis 2009, le recensement des syndicats est réalisé le 1^{er} février sur des données arrêtées au 1^{er} janvier.

2-3 La population des collectivités territoriales

Population municipale en vigueur en 2012 (millésimée 2009)

(en nombre d'habitants)	Population municipale
Alsace	1 843 053
Aquitaine	3 206 137
Auvergne	1 343 964
Bourgogne	1 642 440
Bretagne	3 175 064
Centre	2 538 590
Champagne-Ardenne	1 337 953
Corse	305 674
Franche-Comté	1 168 208
Île-de-France	11 728 240
Languedoc-Roussillon	2 610 890
Limousin	741 785
Lorraine	2 350 112
Midi-Pyrénées	2 862 707
Nord-Pas-de-Calais	4 033 197
Basse-Normandie	1 470 880
Haute-Normandie	1 832 942
Pays de la Loire	3 539 048
Picardie	1 911 157
Poitou-Charentes	1 760 575
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 889 053
Rhône-Alpes	6 174 040
Guadeloupe	401 554
Martinique	396 404
Guyane	224 469
La Réunion	816 364
France hors Mayotte	64 304 500
Métropole	62 465 709
DOM	2 025 243
dont Mayotte (recensement 2007)	186 452
France	64 490 952
Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie	
Saint-Pierre-et-Miquelon	6 082
Saint-Barthélemy	8 902
Saint-Martin	36 824
Polynésie française (recensement 2007)	259 596
Wallis-et-Futuna (recensement 2008)	13 484
Nouvelle-Calédonie (recensement 2009)*	246 153
Ensemble République française	65 061 993

Source : Insee, Recensement de la population.

* La population de la Nouvelle-Calédonie tient compte de l'arrêté du 28 décembre 2011 portant modification du chiffre de la population de la commune de Koné.

2-5 Les groupements de communes à fiscalité propre par taille

Répartition des groupements de communes à fiscalité propre par taille démographique au 1^{er} janvier 2012

en nombre de groupements comportant ⁽¹⁾ :	Métropole	CU		CA	CC		SAN	EPCI à FP	
		FPU	FA		FPU	FA		Total	dont FPU
moins de 700 habitants	0	0	0	0	0	9	0	9	0
de 700 à 999	0	0	0	0	1	14	0	15	1
de 1 000 à 1 999	0	0	0	0	16	99	0	115	16
de 2 000 à 4 999	0	0	0	0	131	353	0	484	131
de 5 000 à 9 999	0	0	0	0	333	439	0	772	333
de 10 000 à 19 999	0	0	0	0	375	244	1	620	376
de 20 000 à 49 999	0	0	0	11	243	74	1	329	255
de 50 000 à 99 999	0	2	2	106	16	8	2	136	126
de 100 000 à 299 999	0	3	1	75	2	1	1	83	81
300 000 habitants et plus	1	7	0	10	0	0	0	18	18
Total	1	12	3	202	1 117	1 241	5	2 581	1 337
Nombre total de communes regroupées	46	365	33	3 600	14 736	16 494	29	35 303	18 776
Pop. totale (en millions d'hab.)⁽¹⁾	0,5	6,9	0,3	24,1	16,6	10,6	0,3	59,3	48,4

Source : DGCL.

Champ : France.

⁽¹⁾ Population totale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

FPU : fiscalité professionnelle unique.

FA : fiscalité additionnelle.

Les communes par taille 2-6

Population municipale en vigueur en 2012 (millésimée 2009)

Répartition des communes par taille

(en nombre de communes)

Strates démographiques	Métropole	DOM
moins de 50 habitants	915	0
50 à 99	2 642	1
100 à 199	5 979	1
200 à 299	4 687	0
300 à 399	3 397	0
400 à 499	2 480	0
500 à 699	3 754	2
700 à 999	3 247	2
1 000 à 1 499	2 931	4
1 500 à 1 999	1 563	7
2 000 à 2 499	997	2
2 500 à 2 999	637	2
3 000 à 3 499	514	2
3 500 à 3 999	361	5
4 000 à 4 999	525	9
5 000 à 5 999	364	9
6 000 à 8 999	577	24
9 000 à 9 999	110	7
10 000 à 19 999	482	23
20 000 à 29 999	169	11
30 000 à 49 999	126	8
50 000 à 79 999	61	7
80 000 à 99 999	14	1
100 000 à 199 999	28	2
200 000 à 299 999	6	0
300 000 hab. et plus	5	0
Total	36 571	129

Source : Insee, Recensement de la population.
Champ : France.

Répartition de la population selon la taille des communes

(en nombre d'habitants)

Strates démographiques	Métropole	DOM
moins de 50 habitants	31 600	0
50 à 99	200 607	82
100 à 199	881 731	158
200 à 299	1 154 484	0
300 à 399	1 175 982	0
400 à 499	1 107 520	0
500 à 699	2 221 844	1 192
700 à 999	2 713 496	1 707
1 000 à 1 499	3 568 164	5 053
1 500 à 1 999	2 696 423	12 051
2 000 à 2 499	2 224 272	4 139
2 500 à 2 999	1 744 342	5 313
3 000 à 3 499	1 656 889	6 605
3 500 à 3 999	1 346 846	19 005
4 000 à 4 999	2 330 129	40 477
5 000 à 5 999	1 989 225	47 964
6 000 à 8 999	4 203 221	177 084
9 000 à 9 999	1 044 532	64 347
10 000 à 19 999	6 707 682	340 035
20 000 à 29 999	4 171 321	262 915
30 000 à 49 999	4 861 632	276 861
50 000 à 79 999	3 639 672	423 108
80 000 à 99 999	1 228 317	88 440
100 000 à 199 999	3 741 338	248 707
200 000 à 299 999	1 478 991	0
300 000 hab. et plus	4 345 449	0
Total	62 465 709	2 025 243

Source : Insee, Recensement de la population.
Champ : France.
Le département de Mayotte a été recensé en 2007.

2-7 Les principaux groupements de communes à fiscalité propre

La métropole au 1^{er} janvier 2012

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale ⁽¹⁾
06	Métropole Nice Côte d'Azur	46	536 378
Total		46	536 378

Champ : France.

(1) Population totale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

Sources : DGCL - Insee, Recensement de la population.

Les 15 communes urbaines au 1^{er} janvier 2012

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nb total de communes	Population totale ⁽¹⁾
69	CU de Lyon	FPU	58	1 302 232
59	CU de Lille Métropole	FPU	85	1 125 549
13	CU Marseille Provence Métropole	FPU	18	1 049 461
33	CU de Bordeaux	FPU	27	721 744
31	CU du Grand Toulouse	FPU	37	711 763
44	CU Nantes Métropole	FPU	24	597 936
67	CU de Strasbourg	FPU	28	475 579
54	CU du Grand Nancy	FPU	20	262 515
29	CU de Brest Métropole Océane	FPU	8	213 942
59	CU de Dunkerque Grand Littoral	FPU	17	202 300
72	CU Le Mans Métropole	FA	9	188 266
62	CU d'Arras	FPU	24	95 028
71	CU Le Creusot - Montceau les Mines	FPU	19	92 872
50	CU de Cherbourg	FA	5	85 981
61	CU d'Alençon	FA	19	50 937
Total			398	7 176 105

Champ : France.

(1) Population totale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

Sources : DGCL - Insee, Recensement de la population.

Les 5 syndicats d'agglomération nouvelle au 1^{er} janvier 2012

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale ⁽¹⁾
77	SAN de Sénart Ville Nouvelle	8	100 247
13	SAN Ouest Provence	6	99 776
77	SAN de Marne la Vallée - Val Maubuée	6	87 048
77	SAN du Val d'Europe	5	26 250
91	SAN de Sénart en Essonne	4	16 523
Total		29	329 844

Champ : France.

(1) Population totale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

Sources : DGCL - Insee, Recensement de la population.

Les 27 communautés de communes de plus de 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2012

N° du département	Dénomination	Régime fiscal	Nb total de communes	Population totale ⁽¹⁾
78	CC de la Boucle de la Seine	FPU	7	171 356
972	CC du Nord Martinique	FA	18	110 707
38	CC du Pays du Grésivaudan	FPU	47	100 114
92	CC de Châtillon - Montrouge	FA	2	81 500
01	CC du Pays de Gex	FA	26	75 996
59	CC Cœur d'Ostrevent	FPU	21	73 815
973	CC de l'Ouest Guyanais	FPU	8	70 939
76	CC Caux Vallée de Seine	FPU	47	68 731
59	CC du Caudrésis et du Catésis	FPU	46	65 428
91	CC de l'Arpajonnais	FPU	14	64 379
64	CC du Sud Pays Basque	FPU	12	63 779
01	CC de la Plaine de l'Ain	FPU	33	63 487
17	CC de la Haute Saintonge	FA	123	60 870
44	CC du Pays d'Anceins	FPU	29	60 368
91	CC du Val d'Essonne	FPU	21	58 148
40	CC Maremne Adour Côte Sud	FPU	23	57 808
33	CC du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique	FA	8	57 659
54	CC de l'Agglomération de Longwy	FA	18	57 184
35	CC du Pays de Redon	FPU	24	56 698
95	CC Roissy Porte de France	FPU	18	55 037
29	CC du Pays de Quimperlé	FPU	16	54 901
44	CC d'Erdre et Gesvres	FPU	12	54 544
57	CC du Pays Orne Moselle	FA	13	53 548
60	CC du pays de Valois	FA	62	53 507
68	CC des Trois Frontières	FA	10	51 640
38	CC du Pays Roussillonnais	FPU	22	50 739
81	CC Tarn et Dadou	FPU	29	50 261
Total			709	1 843 143

Champ : France.

(1) Population totale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

Sources : DGCL - Insee, Recensement de la population.

Les principaux groupements de communes à fiscalité propre **2-7**

Les 202 communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2012

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale ⁽¹⁾
76	CA Rouen-Elbeuf-Austreberthe	70	495 787
83	CA Toulon Provence Méditerranée	12	431 285
34	CA de Montpellier	31	419 291
35	CA Rennes Métropole	37	405 180
38	CA Grenoble Alpes Métropole	28	404 176
93	CA Est Ensemble	9	399 813
42	CA de Saint-Étienne Métropole	43	381 792
13	CA du Pays d'Aix-en-Provence	34	363 684
93	CA Plaine Commune	8	356 905
92	CA Grand Paris Seine Ouest	7	304 410
63	CA Clermont Communauté	21	286 818
37	CA Tour(s) Plus	19	284 821
45	CA Orléans Val de Loire	22	279 655
49	CA Angers Loire Métropole	33	272 422
66	CA Perpignan Méditerranée	36	256 607
68	CA Mulhouse Alsace Agglomération	32	255 646
21	CA Grand Dijon	22	251 079
62	CA de Lens - Liévin	36	248 789
76	CA Havraise	17	244 757
30	CA Nîmes Métropole	27	236 156
57	CA de Metz Métropole	40	224 441
14	CA Caen la Mer	29	222 301
92	CA Mont Valérien	3	218 736
51	CA de Reims	6	213 190
974	CA Territoire de la Côte Ouest	5	212 309
62	CA de l'Artois	59	209 984
94	CA Val de Bièvre	7	203 329
87	CA Limoges Métropole	18	202 938
974	CA Intercommunale du Nord de la Réunion	3	200 036
95	CA de Cergy-Pontoise	12	194 404
59	CA de Valenciennes Métropole	35	194 189
56	CA du Pays de Lorient	19	191 555
78	CA Versailles Grand Parc	14	186 446
92	CA des Hauts de Bièvre	7	182 972
25	CA du Grand Besançon	59	182 602
06	CA de Sophia Antipolis	24	179 551
84	CA du Grand Avignon	13	179 424
80	CA Amiens Métropole	33	179 220
974	CA CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires)	6	171 890
972	CA du Centre de la Martinique	4	168 266
59	CA du Douaisis	35	154 906
94	CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	3	153 901
64	CA Pau-Pyrénées	14	152 541
17	CA de La Rochelle	18	150 360
59	CA de la Porte du Hainaut	39	149 359
92	CA Sud de Seine	4	147 309
78	CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	7	147 266
95	CA Val de France	4	141 201
74	CA d'Annecy	13	141 047
86	CA Grand Poitiers	12	139 858
13	CA Salon Etang de Berre Durance	17	138 990
56	CA du Pays de Vannes	24	135 382
95	CA Argenteuil - Bezons	2	132 878
92	CA Seine-Défense	2	132 848
10	CA Grand Troyes	17	132 841
91	CA Europ'Essonne	10	131 926
91	CA du Val d'Orge	9	127 284
73	CA Chambéry Métropole	24	125 968
64	CA Agglomération Côte Basque Adour	5	125 450
62	CA d'Hénin-Carvin	14	124 289
972	CA de l'Espace Sud de la Martinique	12	123 526
26	CA Valence Agglo-Sud Rhône-Alpes	11	122 437
11	CA le Grand Narbonne	37	122 265
93	CA Terres de France	3	121 683
974	CA du Sud	4	121 251
62	CA du Boulonnais	22	121 133
44	CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	10	120 350
25	CA du Pays de Montbéliard	29	120 276
974	CA Intercommunale de la Réunion Est	6	119 549
28	CA de Chartres Métropole	40	118 375

2-7 Les principaux groupements de communes à fiscalité propre

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale ⁽¹⁾
22	CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor	14	118 018
973	CA du Centre Littoral	6	117 222
91	CA d'Evry Centre Essonne	6	116 676
16	CA du Grand Angoulême	16	111 528
34	CA de Béziers Méditerranée	13	110 400
95	CA de la Vallée de Montmorency	8	109 858
71	CA Chalon - Val de Bourgogne	39	109 399
77	CA Melun Val de Seine	14	109 093
41	CA Blois-Agglomération	48	106 859
94	CA le Haut Val-de-Marne	7	106 102
13	CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	12	105 119
79	CA de Niort	29	105 056
68	CA de Colmar	14	104 180
78	CA de Mantes en Yvelines	30	102 817
59	CA Maubeuge Val de la Sambre	23	100 205
38	CA Porte de l'Isère	21	99 263
18	CA Bourges Plus	14	99 158
53	CA de Laval	20	99 114
91	CA du Plateau de Saclay	10	99 026
62	CA du Calaisis	5	97 800
90	CA Belfortaine	30	97 244
83	CA Dracénoise	16	96 657
34	CA du Bassin de Thau	8	94 528
85	CA La Roche-sur-Yon Agglomération	15	94 323
38	CA du Pays Voironnais	34	93 295
93	CA de l'Aéroport du Bourget	3	92 430
78	CA des deux Rives de la Seine	12	91 619
91	CA du Val d'Yerres	6	90 934
29	CA de Quimper Communauté	8	90 443
95	CA le Parisis	6	89 595
83	CA de Fréjus - Saint-Raphaël	2	87 820
27	CA Grand Evreux Agglomération	37	85 561
77	CA du Pays de Meaux	18	85 065
95	CA Val et Forêt	6	85 050
35	CA de Saint-Malo Agglomération	18	83 636
49	CA du Choletais	13	83 044
81	CA de l'Albigeois	17	82 928
81	CA de Castres Mazamet	16	82 804
19	CA de Brive	16	82 581
57	CA de Forbach Porte de France	21	81 714
57	CA Portes de France-Thionville	13	81 340
60	CA du Beauvaisis	31	81 211
13	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	5	80 433
74	CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération	12	80 280
91	CA Sénart Val de Seine	3	79 293
2A	CA du Pays Ajaccien	10	79 074
06	CA du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence	5	78 334
42	CA Loire Forez	45	78 240
65	CA du Grand Tarbes	12	78 131
30	CA du Grand Alès en Cévennes	16	78 103
47	CA d'Agen	19	78 053
03	CA de Vichy Val d'Allier	23	77 333
971	CA CAP Excellence	2	76 796
36	CA Castelroussine	12	76 778
17	CA Royan Atlantique	31	76 358
77	CA Marne et Chanteraine	4	75 609
11	CA Carcassonne Agglomération	23	75 304
02	CA de Saint-Quentin	20	74 676
44	CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	15	74 138
60	CA de la Région de Compiègne	15	73 668
01	CA de Bourg-en-Bresse	15	73 386
60	CA Creilloise	4	72 866
24	CA Périgourdine	16	72 615
31	CA du Muretain	14	72 590
42	CA le Grand Roanne	6	71 554
08	CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne	10	71 159
971	CA du Nord Basse Terre	5	71 123
82	CA du Pays de Montauban	8	70 912
34	CA Hérault Méditerranée	19	70 377
13	CA du Pays de Martigues	3	70 273
84	CA Ventoux Comtat Venaissin	25	69 834
38	CA Vienne Agglomération	18	69 810

Les principaux groupements de communes à fiscalité propre 2-7

N° du département	Dénomination	Nb total de communes	Population totale ⁽¹⁾
57	CA du Val de Fensch	10	69 018
58	CA de Nevers	11	68 976
31	CA Sicoval	36	68 867
06	CA de la Riviera Française	10	67 968
29	CA Morlaix-Communauté	28	67 946
33	CA du Nord Libournais	32	66 796
62	CA de Saint-Omer	19	66 226
89	CA de l'Auxerrois	20	66 134
51	CA de Châlons-en-Champagne	13	66 130
35	CA Vitré communauté	36	65 451
49	CA Saumur Loire Développement	32	65 407
91	CA de Seine-Essonne	5	65 397
59	CA de Cambrai	25	64 335
71	CA du Mâconnais - Val-de-Saône	26	64 052
94	CA de la Vallée de la Marne	2	63 766
33	CA du Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique	4	62 771
03	CA Montluçonnaise	10	62 379
27	CA Seine-Eure	29	61 236
43	CA du Puy-en-Velay	28	60 875
27	CA des Portes de l'Eure	41	60 670
47	CA Val de Garonne Agglomération	42	60 493
45	CA Montargoise et Rives du Loing	10	59 553
91	CA les Lacs de l'Essonne	2	59 016
17	CA du Pays Rochefortais	18	58 448
77	CA Brie Francilienne	2	57 981
92	CA Cœur de Seine	3	57 732
2B	CA de Bastia	5	57 659
15	CA du Bassin d'Aurillac	25	56 700
77	CA de Marne et Gondoire	16	56 699
22	CA Lannion-Trégor-Agglomération	20	56 543
03	CA de Moulins	26	56 210
40	CA du Grand Dax	20	55 924
12	CA du Grand Rodez	8	55 922
28	CA Dreux Agglomération	19	55 625
86	CA du Pays Châtelleraudais	12	55 409
73	CA du Lac du Bourget	18	55 264
93	CA de Clichy-sous-Bois - Montfermeil	2	55 152
40	CA le Marsan Agglomération	18	55 060
39	CA du Grand Dole	41	54 445
21	CA Beaune, Côte et Sud-Communauté Beaune-Chagny-Nolay	54	54 256
26	CA du Pays de Romans	21	53 558
02	CA du Soissonnais	28	53 553
57	CA de Sarreguemines Confluences	26	53 346
91	CA les Portes de l'Essonne	3	52 785
76	CA de la Région Dieppoise	16	52 725
26	CA Montélimar-Sésame	15	52 519
69	CA de Villefranche-sur-Saône	4	51 030
29	CA de Concarneau Cornouaille	9	50 614
47	CA du Grand Villeneuvois	19	50 355
19	CA de Tulle et Cœur de Corrèze	37	44 189
88	CA Epinal-Golbey	2	42 973
34	CA du Pays de l'Or	8	42 625
46	CA Grand Cahors	30	39 253
971	CA du Sud Basse Terre	4	36 712
70	CA de Vesoul	19	34 055
52	CA du Pays Chaumontais	21	33 287
39	CA du Bassin Lédonien	23	33 270
32	CA du Grand Auch Agglomération	15	32 327
50	CA Saint-Lô Agglomération	11	31 314
61	CA du Pays de Flers	14	28 917
Total		3 600	24 109 01

Sources : DGCL - Insee, Recensement de la population.

Champ : France.

⁽¹⁾ Population totale en vigueur en 2012 (millésimée 2009).

2-8 Les villes de plus de 100 000 habitants

Populations légales en vigueur en 2012 (millésimée 2009)

Liste des 41 communes de plus de 100 000 habitants

(en nombre d'habitants)

Rang	Ville (n° du département)	Population totale	Population municipale
1	Paris (75)	2 257 981	2 234 105
2	Marseille (13)	858 902	850 602
3	Lyon (69)	487 978	479 803
4	Toulouse (31)	447 396	440 204
5	Nice (06)	344 460	340 735
6	Nantes (44)	290 130	282 047
7	Strasbourg (67)	276 136	271 708
8	Montpellier (34)	258 366	255 080
9	Bordeaux (33)	240 522	236 725
10	Lille (59)	233 214	226 827
11	Rennes (35)	212 229	206 604
12	Reims (51)	184 984	180 842
13	Le Havre (76)	179 783	177 259
14	Saint-Étienne (42)	175 203	171 961
15	Toulon (83)	167 813	165 514
16	Grenoble (38)	158 221	155 632
17	Dijon (21)	156 133	152 110
18	Angers (49)	151 689	147 305
19	Saint-Denis (974)	146 708	145 209
20	Le Mans (72)	146 670	142 281
21	Villeurbanne (69)	146 283	144 751
22	Brest (29)	145 592	141 315
23	Aix-en-Provence (13)	145 273	141 895
24	Nîmes (30)	143 917	140 747
25	Clermont-Ferrand (63)	142 402	138 588
26	Limoges (87)	141 569	139 216
27	Tours (37)	138 588	135 218
28	Amiens (80)	137 027	133 998
29	Metz (57)	124 024	121 841
30	Besançon (25)	121 391	117 392
31	Perpignan (66)	120 100	117 905
32	Orléans (45)	116 828	113 224
33	Boulogne-Billancourt (92)	114 099	113 085
34	Rouen (76)	113 128	110 688
35	Mulhouse (68)	112 786	111 156
36	Caen (14)	112 218	109 312
37	Nancy (54)	108 597	106 318
38	Saint-Denis (93)	106 927	105 749
39	Saint-Paul (974)	104 907	103 498
40	Argenteuil (95)	104 553	102 844
41	Montreuil (93)	104 097	103 192

Source : Insee, Recensement de la population.

Les grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants 2-9

Population municipale en vigueur en 2012 (millésimée 2009)

Liste des 95 grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants

N° de l'aire	Nom de l'aire urbaine	Population municipale	N° de l'aire	Nom de l'aire urbaine	Population municipale
001	Paris	12 161 542	9D1	Saint-Denis	198 013
002	Lyon	2 142 732	048	Troyes	189 700
003	Marseille - Aix-en-Provence	1 714 828	9D2	Saint-Paul	179 331
004	Toulouse	1 218 166	049	Angoulême	178 542
005	Lille (partie française)	1 154 861	050	Valence	173 862
006	Bordeaux	1 114 857	051	Saint-Brieuc	168 068
007	Nice	1 000 275	9D3	Saint-Pierre	167 562
008	Nantes	862 111	052	Montbéliard	162 650
009	Strasbourg (partie française)	759 868	9F1	Mamoudzou	162 036
010	Grenoble	666 372	053	Béziers	158 970
011	Rennes	663 214	054	Niort	149 220
012	Rouen	651 278	055	Vannes	145 943
013	Toulon	607 681	056	Chartres	142 481
014	Douai - Lens	543 591	9B1	Le Robert	138 312
015	Montpellier	542 867	057	Bourges	138 302
016	Avignon	508 604	059	Thionville	134 775
017	Saint-Étienne	508 176	058	Boulogne-sur-Mer	133 583
018	Tours	475 600	060	Chalon-sur-Saône	132 823
019	Clermont-Ferrand	460 759	061	Maubeuge (partie française)	131 454
020	Nancy	434 290	9B2	Fort-de-France	130 822
021	Orléans	416 978	062	Arras	128 409
022	Caen	397 960	064	Colmar	126 957
023	Angers	394 710	063	Calais	126 571
024	Metz	389 851	065	Blois	124 760
025	Dijon	373 574	066	Quimper	123 999
026	Valenciennes (partie française)	366 990	067	Beauvais	123 980
027	Béthune	366 813	069	Laval	119 475
028	Le Mans	338 981	071	Bourg-en-Bresse	118 579
029	Reims	314 201	068	Cherbourg-Octeville	117 957
030	Brest	312 743	070	Creil	117 199
9A1	Pointe-à-Pitre - Les Abymes	312 147	9C1	Cayenne	116 124
031	Perpignan	300 221	072	Tarbes	115 857
032	Le Havre	293 361	075	La Roche-sur-Yon	113 619
033	Amiens	292 667	073	Belfort	112 693
034	Mulhouse	281 692	077	Évreux	111 478
035	Limoges	281 180	076	Vienne	111 431
036	Bayonne (partie française)	277 778	078	Alès	111 404
037	Genève (SUI) - Annemasse (partie française)	269 360	074	Saint-Quentin	111 056
038	Dunkerque	259 175	079	Agen	110 199
039	Poitiers	251 156	081	Roanne	107 065
040	Nîmes	248 805	080	Charleville-Mézières	106 244
041	Besançon	244 449	082	Sarrebruck (ALL) - Forbach (partie française)	103 514
042	Pau	240 365	084	Cholet	103 289
043	Lorient	213 117	083	Nevers	103 156
044	Annecy	212 543	086	Montauban	102 325
045	Chambéry	210 130	085	Brive-la-Gaillarde	101 569
046	Saint-Nazaire	208 287	087	Périgueux	100 399
047	La Rochelle	201 529			

Source : Insee, Recensement de la population.
Champ : France.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

3

LES FINANCES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES



Présentation - Définitions	32
3-1 Les administrations publiques locales dans les comptes de la Nation	34
3-2 Les comptes des administrations publiques locales	35
3-3 La formation brute de capital fixe des administrations publiques	36
3-4 Les prélèvements obligatoires	37
3-5 Les capacités ou besoins de financement des administrations publiques	38

PRÉSENTATION

Le volume total des dépenses des administrations publiques locales (APUL) s'élève en 2010 à 228,7 Md€ contre 229,6 Md€ en 2009. Ce montant représente un peu plus de 21 % des dépenses des administrations publiques.

La valeur ajoutée créée par les APUL est de 102,4 Md€ en 2010 soit près du tiers de celles de l'ensemble des administrations publiques en France.

Les dépenses des APUL se composent de 118 Md€ de dépenses de fonctionnement, de 63,3 Md€ de transferts versés, de 44,7 Md€ de dépenses d'investissement (formation brute de capital fixe) et de 2,8 Md€ d'intérêts versés. La réforme de la fiscalité locale en 2010, qui a supprimé la taxe professionnelle et instauré le versement d'une compensation relais en lieu et place du produit de la taxe professionnelle se traduit à la fois par une baisse des recettes fiscales (89,3 Md€ en 2010 contre 117,2 Md€ en 2009) et par une hausse des autres transferts (97,2 Md€ en 2010 contre 66,9 Md€ en 2009).

Au total, dans les termes de la comptabilité nationale, les APUL affichent un besoin de financement en 2010, qui s'élève à 1,7 Md€ contre 6,2 Md€ en 2009 et 9,4 Md€ en 2008. Ce besoin de financement représente 0,1 % du PIB en 2010 contre 0,3 % en 2009.

Le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques s'est réduit en 2010 (7,1 % du PIB contre 7,6 % en 2009), après s'être fortement accru entre 2008 et 2009.

La formation brute de capital fixe (FBCF) des APUL atteint 42,3 Md€, soit 71 % de l'investissement public.

Le plan de relance de 2009 a instauré un mécanisme de versement anticipé de la FCTVA qui a limité la baisse des dépenses d'investissement en 2009, mais en 2010, ces dernières subissent le contrecoup de l'anticipation de 2009 et se contractent. Bien que ce dispositif ait été prorogé en 2010, peu de collectivités ont alors choisi d'en bénéficier. En 2010, la FBCF est en retrait par rapport à 2009 (- 6,9 %).

Le taux national de prélèvements obligatoires s'élève à 42,5 %, en hausse par rapport à 2009.

Le montant des prélèvements obligatoires perçus par les APUL est de 88,6 Md€ en 2010, soit 4,6 % du PIB, en retrait par rapport à l'année précédente (6,2 %). Cette baisse est liée à la réforme de la fiscalité locale : en 2010 les collectivités locales n'ont pas encaissé les nouveaux impôts économiques, mais ont perçu une compensation.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données figurant dans ce chapitre sont établies selon les concepts de la comptabilité nationale par l'Insee.

Les données détaillées sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr thème « comptes nationaux - finances publiques », rubrique « finances publiques » ainsi que dans le thème « économie ».

Les comptes nationaux d'une année n sont évalués en trois étapes : une fois en avril n+1 (compte dit provisoire), une deuxième fois en n+2 (compte dit semi-définitif), une troisième fois en n+3 (compte définitif). En outre, des premiers résultats sur les administrations publiques, associés à la notification à la Commission européenne, sont publiés mi-mars.

Les comptes des secteurs institutionnels sont mis à jour chaque année au 15 mai.

DÉFINITION

► Administrations publiques locales (APUL) :

En comptabilité nationale, les collectivités locales font partie du sous-secteur « Administrations publiques locales » (APUL). Les comptes des APUL présentent des résultats différents de ceux qui sont obtenus pour les collectivités locales en termes de comptabilité publique (comptes de gestion ou comptes administratifs).

Le champ des APUL est plus large que celui des collectivités locales : hormis les collectivités territoriales (régions, départements, communes), leurs groupements à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et de communes), certains autres groupements (SIVU, SIVOM...) et leurs services annexes, figurent également les organismes divers d'administration locale (chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, organismes consulaires, sociétés d'aménagement foncier et d'équipement rural (SAFER) ...).

À l'inverse, certains syndicats de communes et les régies sont désormais exclus du champ des APUL lorsque le produit de leurs ventes couvre plus de 50 % de leurs coûts de production.

L'établissement du compte des APUL s'effectue par consolidation des mouvements entre collectivités et neutralise ainsi les flux financiers entre collectivités.

► **Les Organismes divers d'administration centrale (ODAC)** sont des organismes auxquels l'État a confié une compétence fonctionnelle, spécialisée, au niveau national : Pôle emploi, Météo-France ou encore l'Inserm sont des ODAC. Ils possèdent des statuts juridiques variés – souvent des établissements publics à caractère administratif (EPA), en général dotés de la **personnalité juridique**.

Il existe plus de 700 organismes de ce type, certains présents dans chaque académie (universités) ou chaque région.

► Valeur ajoutée

Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée des services non marchands est égale à la différence entre le coût total de production de ces services et la valeur des consommations intermédiaires.

► Formation brute de capital fixe (FBCF)

La FBCF ou formation brute de capital fixe est l'**agrégat** qui mesure en comptabilité nationale l'**investissement** (acquisitions moins cessions) en **capital fixe** des différents **agents économiques** résidents.

► **Les prélèvements obligatoires** sont les impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

► **Les prélèvements obligatoires revenant aux APUL** comportent :

- les impôts directement perçus par les APUL à savoir l'ensemble des impôts traditionnels directs et indirects, à l'exception de certains impôts considérés comme un service à l'instar de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères ;
- les transferts de recettes fiscales en provenance de l'État correspondant aux compensations de dégrèvements et exonérations au titre de taxes directes locales. Les compensations intégrées aux dotations de l'État (compensation de la part salaire de la taxe professionnelle) ne font pas partie des prélèvements obligatoires.

► Capacité ou besoin de financement

La capacité de financement est le solde du compte de capital. Ce solde est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation : FBCF, variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif, et de besoin de financement s'il est négatif.

► Produit intérieur brut aux prix du marché / PIB

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières :

- le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents **secteurs institutionnels** ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les **subventions** sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ;
- le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de **biens** et de **services** (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;
- le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : **rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations** moins les subventions, excédent brut d'exploitation et **revenu mixte**.

► Base 2005

Dans le vocabulaire de la comptabilité nationale française (CNF), on appelle base un ensemble fixé de concepts, nomenclatures, et méthodes. Depuis sa création dans les années cinquante, le CNF a connu plusieurs changements de base : 1956, 1959, 1962, 1971, 1980, 1995, 2000 et maintenant 2005, traditionnellement repérés par l'année de référence des séries à prix constants.

3-1 Les administrations publiques locales dans les comptes de la Nation

Les administrations publiques locales dans les comptes de la Nation (en milliards d'euros)

		2006	2007	2008	2009	2010
Valeur ajoutée	Valeur ajoutée brute des APUL	85,5	90,6	97,6	100,8	102,4
	Produit intérieur brut de la Nation	1 798,1	1 886,8	1 933,2	1 889,2	1 932,8
Formation brute de capital fixe	FBCF des APUL	41,6	45,2	46,0	45,4	42,3
	FBCF de la Nation	360,4	394,6	411,9	373,0	373,3

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Les comptes des administrations publiques en 2010 (en milliards d'euros)

	État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	Ensemble des administrations publiques*
Dépenses totales	454,0	79,9	228,7	513,7	1 094,5
Rémunérations des salariés	116,2	16,3	68,3	58,6	259,4
Prestations sociales en espèce et en nature	62,3	19,6	22,0	392,0	496,0
Formation brute de capital fixe	5,6	4,9	42,3	6,4	59,2
Production marchande (eau assainissement transport, hors services concédés)	5,5	6,2	31,0	14,1	56,7
Valeur ajoutée brute	125,7	20,5	102,4	69,7	318,3

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

* Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés, ainsi la somme des dépenses des sous-secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

Les dépenses des administrations publiques locales parmi les dépenses publiques

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
État	379,8	378,9	397,4	405,7	454,0
Organismes divers d'administration centrale	59,9	68,3	64,6	73,1	79,9
Administrations publiques locales	198,5	212,9	222,4	229,6	228,7
dont collectivités locales*	n.d.	195,4	203,6	209,9	210,6
Administrations de sécurité sociale	438,9	461,6	475,1	496,5	513,7
Ensemble des administrations publiques**	952,6	992,6	1030,0	1071,9	1094,5

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

* Le sous-secteur des collectivités locales au sens de la comptabilité nationale correspond aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), aux groupements à fiscalité propre, aux syndicats intercommunaux et à certains établissements publics locaux.

** Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses des sous-secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

Poids des dépenses des administrations publiques locales dans les administrations publiques



Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Les comptes des administrations publiques locales 3-2

Les comptes des administrations publiques locales

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses					
Fonctionnement	98,67	103,45	108,90	114,86	117,99
Consommations intermédiaires (P2)	41,31	41,72	42,90	45,98	47,59
Rémunération des salariés (D1)	55,67	59,90	63,99	66,65	68,32
Autres ⁽¹⁾	1,69	1,82	2,01	2,23	2,08
Intérêts versés (D41)	3,85	5,06	6,35	3,89	2,77
Prestations et autres transferts	52,20	56,56	58,70	62,36	63,31
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D62)	9,70	10,42	10,49	11,35	12,18
Transferts sociaux en nature de biens et services marchands (D63 en partie)	7,96	8,47	9,03	9,36	9,87
Subventions versées (D3)	12,22	13,36	14,12	14,31	14,45
Autres transferts courants (D7)	17,46	18,62	19,18	20,75	19,59
Transferts en capital (D9 hors D995)	4,85	5,68	5,89	6,60	7,22
Acquisitions d'actifs	43,82	47,84	48,46	48,48	44,66
Formation brute de capital fixe (P51)	41,57	45,16	46,03	45,42	42,30
Autres acquisitions nettes d'actifs non financés (P52, P53, K2)	2,25	2,68	2,43	3,06	2,36
Total des dépenses	198,53	212,91	222,41	229,58	228,72
Recettes					
Recettes de production	32,63	34,37	35,27	36,76	38,08
Production des branches marchandes et ventes résiduelles (P11)	26,53	27,78	28,66	30,02	30,99
Autres ⁽²⁾	6,10	6,59	6,61	6,74	7,09
Revenus de la propriété⁽³⁾	2,21	2,27	2,43	2,57	2,46
Impôts et cotisations sociales	101,99	108,52	113,44	117,19	89,27
Impôts sur la production et les importations (D2)	73,07	79,30	81,42	83,17	65,62
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine (D5)	13,81	14,47	15,09	16,25	17,09
Impôts en capital (D91)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts de recettes fiscales (D733)	14,52	14,13	16,27	17,07	5,84
Cotisations sociales (D61)	0,59	0,62	0,66	0,71	0,72
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets (D995)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres transferts (D7 et D9 hors D91)	58,23	60,06	61,85	66,89	97,22
Autres transferts courants (D7 hors D733)	49,77	50,95	51,62	53,21	86,62
Transferts en capital (D9 hors D91, D995)	8,46	9,11	10,23	13,68	10,61
Total des recettes	195,06	205,22	212,98	223,41	227,03
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 3,48	- 7,69	- 9,43	- 6,17	- 1,69

Source : INSEE, Comptes Nationaux - Base 2005.

Les intitulés sont suivis de la codification correspondante dans la nomenclature SEC95.

⁽¹⁾ : autres impôts sur la production (D29) + revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41) + Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (D5).

⁽²⁾ : production pour emploi final propre (P12) + paiements partiels des ménages (partie de P13) + autres subventions sur la production (D39).

⁽³⁾ : intérêts reçus (D41) et autres revenus de la propriété (D4 hors D41).

3-3 La formation brute de capital fixe des administrations publiques

Formation brute de capital fixe des administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
Administrations publiques centrales	9,7	10,1	9,9	12,1	10,5
· dont État	6,1	6,3	6,2	7,4	5,6
· dont Organismes divers d'administration centrale	3,6	3,8	3,8	4,7	4,9
Administrations publiques locales	41,6	45,2	46,0	45,4	42,3
Administrations de sécurité sociale	6,3	6,2	6,7	6,7	6,4
Total des administrations publiques	57,6	61,5	62,7	64,2	59,2

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Évolution de la formation brute de capital fixe des administrations publiques

(en %)

	2006	2007	2008	2009	2010
Administrations publiques centrales	- 10,2	4,1	- 1,5	21,7	- 13,3
· dont État	- 10,5	2,8	- 1,2	19,3	- 23,8
· dont Organismes divers d'administration centrale	- 9,7	6,3	- 2,0	25,6	3,2
Administrations publiques locales	6,2	8,6	1,9	- 1,3	- 6,9
Administrations de sécurité sociale	0,2	- 0,9	7,9	- 0,4	- 4,5
Total des administrations publiques	2,4	6,8	2,0	2,4	- 7,8

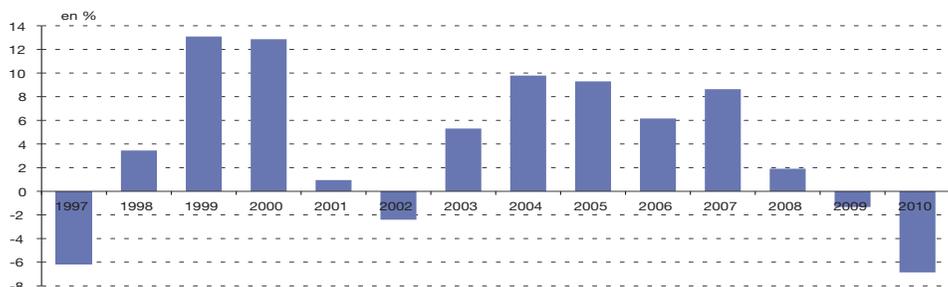
Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Poids des investissements des administrations publiques locales dans l'investissement public



Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Taux de croissance annuel de la formation brute de capital fixe des administrations publiques locales



Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Les prélèvements obligatoires 3-4

Prélèvements obligatoires (en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble des prélèvements obligatoires	793,0	818,6	835,6	794,3	822,1
Impôts	499,8	514,2	524,0	480,7	502,1
<i>dont perçus par :</i>					
l'État	264,5	263,4	258,6	211,6	258,3
les organismes divers d'administration centrale	8,9	10,7	10,1	13,0	14,7
les administrations publiques locales	101,4	107,9	112,8	116,5	88,6
les administrations de sécurité sociale	120,3	127,4	137,4	135,8	136,2
les institutions de l'Union européenne	4,7	4,9	5,1	3,8	4,4
Cotisations sociales	293,2	304,4	311,6	313,7	320,0
<i>dont perçus par :</i>					
l'État	8,7	8,2	7,9	7,8	7,6
les administrations de sécurité sociale	284,5	296,1	303,7	305,9	312,3

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Impôts après transferts de l'État aux administrations publiques locales, à la sécurité sociale et à l'Union européenne.

Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble des prélèvements obligatoires	44,1	43,4	43,2	42,0	42,5
Impôts	27,8	27,3	27,1	25,4	26,0
<i>dont perçus par :</i>					
l'État	14,7	14,0	13,4	11,2	13,4
les organismes divers d'administration centrale	0,5	0,6	0,5	0,7	0,8
les administrations publiques locales	5,6	5,7	5,8	6,2	4,6
les administrations de sécurité sociale	6,7	6,8	7,1	7,2	7,0
les institutions de l'Union européenne	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Cotisations sociales	16,3	16,1	16,1	16,6	16,6
<i>dont perçus par :</i>					
l'État	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
les administrations de sécurité sociale	15,8	15,7	15,7	16,2	16,2

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Impôts après transferts de l'État aux administrations publiques locales, à la sécurité sociale et à l'Union européenne.

3-5 Les capacités ou besoins de financement des administrations publiques

Capacités (+) ou besoins (-) de financement des administrations publiques (en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble des administrations publiques	- 42,7	- 51,9	- 64,6	- 143,1	- 136,9
Administration centrale	- 41,6	- 48,8	- 68,7	- 121,8	- 112,4
État	- 48,4	- 39,9	- 63,6	- 117,1	- 121,5
ODAC	6,7	- 8,9	- 5,1	- 4,6	9,1
Administrations publiques locales	- 3,5	- 7,7	- 9,4	- 6,2	- 1,7
Administrations de sécurité sociale	2,4	4,6	13,5	- 15,2	- 22,8

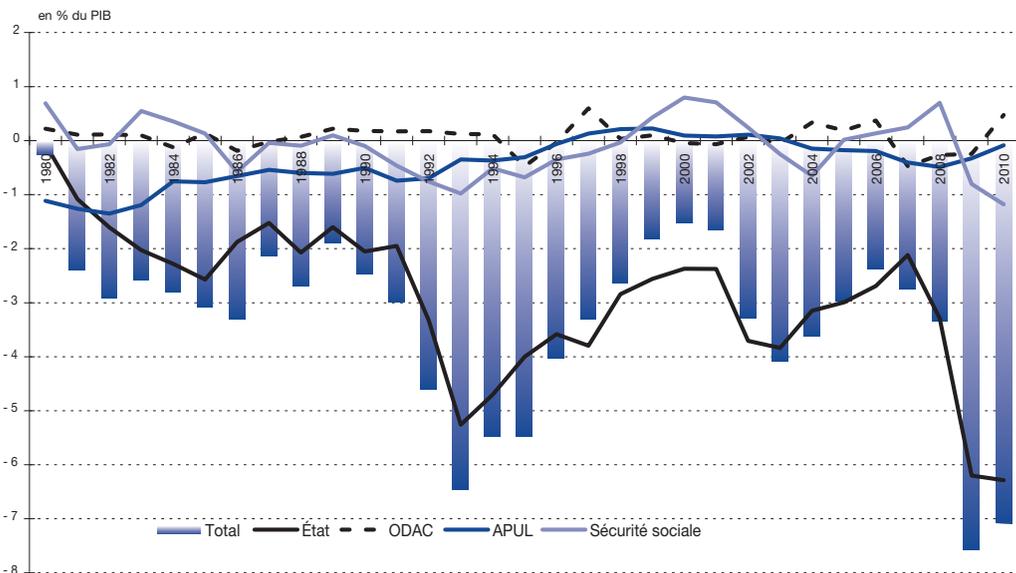
Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Capacités (+) ou besoins (-) de financement des administrations publiques (en % du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble des administrations publiques	- 2,4	- 2,8	- 3,3	- 7,6	- 7,1
Administration centrale	- 2,3	- 2,6	- 3,6	- 6,4	- 5,8
État	- 2,7	- 2,1	- 3,3	- 6,2	- 6,3
ODAC	+ 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,2	0,5
Administrations publiques locales	- 0,2	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,1
Administrations de sécurité sociale	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,7	- 0,8	- 1,2

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Capacités (+) ou besoins (-) de financement des administrations publiques



Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

4

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Présentation - Définitions	40
4-1 Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	42
4-2 Les comptes des communes	43
4-3 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	44
4-4 Les comptes du secteur communal	45
4-5 Les comptes des départements	46
4-6 Les comptes des régions	47
4-7 Les budgets primitifs	48
4-8 Les ratios financiers obligatoires du secteur communal	49
4-9 Les ratios financiers obligatoires des départements et régions	50

4 Les finances des collectivités locales

PRÉSENTATION

En 2010, le budget des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre atteint 212,6 milliards d'euros. Le secteur communal totalise plus de la moitié de ces dépenses avec 117,9 milliards d'euros. Les budgets des départements et des régions s'élèvent respectivement à 68,3 et 26,5 milliards d'euros, soit un tiers et 12 % des dépenses locales.

L'évolution des recettes de fonctionnement, plus marquée que celle des dépenses de fonctionnement, induit une hausse sensible de l'épargne brute qui s'établit à 30,2 milliards d'euros.

Après avoir maintenu en 2009 leurs efforts d'investissement, en partie grâce au plan de relance, les collectivités locales freinent leurs dépenses d'investissement en 2010.

Elles ont un recours moindre à l'emprunt que les années précédentes (16 milliards d'euros en 2010 contre 19 milliards d'euros en 2008 et 2009). Leur stock de dette augmente moins rapidement : il atteint 124,3 milliards d'euros fin 2010.

Les budgets votés par les collectivités au titre de l'année 2011, dans un contexte d'évolution des ressources lié à la réforme de la fiscalité locale prévoient une hausse des dépenses totales de 2,7 %. Cette hausse apparaît plus dynamique dans le secteur communal que dans les régions et les départements qui adoptent une attitude prudente en matière d'investissement et qui ont absorbé les transferts de personnels liés aux transferts de compétences entre 2005 et 2010.

La déclinaison, pour 2010, des 11 principaux ratios financiers obligatoires prévus par le CGCT fournit des éléments de comparaison pour chaque collectivité locale (voir définitions des ratios financiers p. 41).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Publications relatives à l'exploitation des comptes administratifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr, rubrique « statistiques », chapitre « budgets locaux en chiffres ».

Publications relatives à l'exploitation des budgets primitifs sur le site de la DGCL : www.dgcl.interieur.gouv.fr, rubrique « statistiques », chapitre « budgets locaux en chiffres ».

« Les finances des régions en 2010 », Bis n° 87, février 2012, en ligne sur le site de la DGCL, www.dgcl.interieur.gouv.fr

« Les budgets départementaux moins contraints en 2010 qu'en 2009 », Bis n° 86, février 2012, en ligne sur le site de la DGCL, www.dgcl.interieur.gouv.fr

« Les budgets primitifs des collectivités locales en 2011 », Bis n° 84, septembre 2011, en ligne sur le site de la DGCL, www.dgcl.interieur.gouv.fr

« Les petites communes touristiques : des budgets deux fois plus importants, en ressources et en dépenses »,

Bis n° 82, août 2011, en ligne sur le site de la DGCL, www.dgcl.interieur.gouv.fr

L'exploitation des comptes de gestion par la direction générale des finances publiques (DGFIP) www.colloc.bercy.gouv.fr

DÉFINITIONS

- ▶ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
- ▶ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ▶ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

- ▶ **Fonds de roulement** : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

- ▶ **Budget primitif** : Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Les données présentées au titre des budgets primitifs sont des évolutions calculées entre deux budgets primitifs. Les montants qui y sont inscrits sont prévisionnels. On observe souvent un écart important en terme de réalisation de certains investissements et donc de recours à l'emprunt.

▶ Les ratios financiers obligatoires

Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L.4313-2 et R. 4313-1).

- ▶ **Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Pour les communes et groupements de communes, ce ratio est calculé hors travaux en régie.

- ▶ **Ratio 2 = Produit des impositions directes / population** : recettes du compte 731.

- ▶ **Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

- ▶ **Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population** : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers, si la présentation comptable de la collectivité le permet, ce sont plus précisément les comptes 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement), 457 (opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat) qui doivent être pris en compte. Pour les communes et groupements de communes, les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

- ▶ **Ratio 5 = Dette / population** : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

- ▶ **Ratio 6 = DGF / population** : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

- ▶ **Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF** : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

- ▶ **Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = Recettes fiscales / potentiel fiscal** : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le potentiel fiscal.

Pour les communes : Le ratio 8 n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à FPU ; elles sont au nombre de 18 950 au 1^{er} janvier 2010. Pour l'ensemble des communes, un ratio 8 bis = Effort fiscal = Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes mesure la pression fiscale liée aux taxes « ménages ».

- ▶ **Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF** : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

- ▶ **Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement** : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

- ▶ **Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement** : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

4-1 Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre

Les comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	187,57	200,59	206,82	214,23	212,65
Recettes totales	189,19	199,34	206,03	215,15	214,99
Dépenses totales hors remboursements de dette	175,17	189,43	195,24	202,19	200,65
Recettes totales hors emprunts	172,06	181,73	186,93	195,85	198,95
Dépenses réelles de fonctionnement	124,23	132,58	140,01	145,51	148,67
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	120,39	128,41	135,42	141,42	144,78
* dont achats et charges externes	25,51	26,20	27,46	28,10	28,49
* dont personnel	40,70	44,51	48,04	50,30	51,73
* dont transferts versés	50,11	53,43	55,47	58,13	59,91
Recettes de fonctionnement (2)	153,35	161,40	167,03	172,05	178,82
* dont impôts et taxes	88,38	94,10	98,51	102,58	108,88
- impôts locaux	60,57	62,42	65,08	70,25	73,50
- autres impôts indirects et taxes	27,81	31,68	33,42	32,33	35,38
- dont TEOM	4,60	4,81	5,03	5,40	5,61
* dont concours de l'État (a)	46,90	47,70	48,21	48,73	49,43
- dont DGF	37,98	38,93	39,68	40,54	40,85
- dont péréquation et compensations fiscales	5,13	5,03	4,77	4,42	4,75
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	32,96	32,98	31,62	30,63	34,04
* intérêts de dette (4)	3,84	4,17	4,59	4,09	3,89
Épargne brute (5) = (3) - (4)	29,12	28,81	27,02	26,54	30,15
Épargne nette = (5) - remboursement	16,73	17,66	15,44	14,49	18,15
Dépenses réelles d'investissement	63,33	68,01	66,81	68,72	63,98
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	50,94	56,85	55,23	56,68	51,98
* dont subventions d'équipement	11,36	12,97	13,08	13,85	12,59
* dont équipement	37,37	41,32	40,02	39,82	36,72
Recettes réelles d'investissement	35,84	37,94	39,00	43,10	36,17
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	18,71	20,33	19,90	23,80	20,13
* dont dotations et subventions	13,69	14,70	15,08	19,26	15,16
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 3,11	- 7,70	- 8,31	- 6,34	- 1,70
Variation fonds de roulement	+ 1,62	- 1,25	- 0,79	+ 0,92	+ 2,34
Évolution de la dette					
* remboursements de dette	12,40	11,16	11,58	12,04	12,00
* emprunts	17,13	17,61	19,10	19,30	16,04
* emprunts - remboursements de dette	4,73	6,46	7,52	7,26	4,04
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>98,64</i>	<i>105,23</i>	<i>112,74</i>	<i>120,04</i>	<i>124,34</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	21,5 %	20,4 %	18,9 %	17,8 %	19,0 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	19,0 %	17,9 %	16,2 %	15,4 %	16,9 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	64,3 %	65,2 %	67,5 %	69,8 %	69,5 %
Annuité / recettes de fonctionnement	10,6 %	9,5 %	9,7 %	9,4 %	8,9 %

Source : DGFiP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP.

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « ensemble des collectivités territoriales » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recette de fonctionnement.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités sauf reversements fiscaux.

Les comptes des communes

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	85,80	90,08	89,86	91,81	91,11
Recettes totales	86,70	89,58	89,93	92,57	92,38
Dépenses totales hors remboursements de dette	79,73	84,16	84,23	86,23	85,30
Recettes totales hors emprunts	79,20	81,62	82,27	85,83	85,98
Dépenses réelles de fonctionnement	56,92	58,86	60,95	62,10	62,43
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	54,70	56,55	58,51	59,88	60,40
* dont achats et charges externes	14,53	14,87	15,50	15,79	15,88
* dont personnel	29,00	30,38	31,25	31,95	32,61
* dont transferts versés	8,71	8,87	9,22	9,35	9,30
Recettes de fonctionnement (2)	67,84	69,66	70,98	72,79	74,51
* dont impôts et taxes	39,06	40,13	41,15	42,54	44,39
- impôts locaux**	25,42	26,14	27,14	28,76	29,69
- fiscalité reversée	7,88	8,02	8,07	8,25	8,73
- autres impôts indirects et taxes	5,76	5,96	5,94	5,53	5,98
- dont TEOM***	1,36	1,35	1,36	1,33	1,32
* dont concours de l'État (a)	18,93	19,21	19,41	19,47	19,47
- dont DGF	15,69	16,03	16,32	16,56	16,49
- dont péréquation et compensations fiscales	2,85	2,78	2,70	2,51	2,59
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	13,15	13,11	12,48	12,91	14,11
* intérêts de dette (4)	2,23	2,31	2,44	2,22	2,03
Épargne brute (5) = (3) - (4)	10,92	10,80	10,04	10,69	12,08
Épargne nette = (5) - remboursement	4,85	4,89	4,41	5,11	6,26
Dépenses réelles d'investissement	28,88	31,22	28,92	29,72	28,68
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	22,81	25,31	23,29	24,13	22,86
* dont subventions d'équipement	0,86	1,16	1,08	1,37	1,31
* dont équipement	20,92	23,10	21,39	21,40	20,29
Recettes réelles d'investissement	18,86	19,92	18,95	19,78	17,88
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	11,35	11,96	11,29	13,04	11,47
* dont dotations et subventions	7,71	8,19	8,14	10,21	8,02
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 0,53	- 2,55	- 1,97	- 0,40	+ 0,69
Variation fonds de roulement	+ 0,90	- 0,50	+ 0,07	+ 0,76	+ 1,28
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	6,07	5,92	5,63	5,59	5,81
* emprunts	7,51	7,97	7,66	6,74	6,40
* emprunts - remboursements de dette	1,44	2,05	2,03	1,16	0,59
Dette totale au 31/12	53,45	55,46	57,46	58,61	59,29
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	19,4 %	18,8 %	17,6 %	17,7 %	18,9 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	16,1 %	15,5 %	14,1 %	14,7 %	16,2 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	78,8 %	79,6 %	80,9 %	80,5 %	79,6 %
Annuité / recettes de fonctionnement	12,2 %	11,8 %	11,4 %	10,7 %	10,5 %

Source : DGFiP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP.

** Les impôts locaux ne comprennent pas les versements de TP des EPCI vers les communes.

*** Les montants de la TEOM ne prennent pas en compte les montants des groupements à fiscalité propre.

4-3 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	30,02	32,50	33,35	34,61	36,07
Recettes totales	30,32	32,45	33,45	35,18	36,41
Dépenses totales hors remboursements de dette	28,58	30,96	31,77	33,05	34,50
Recettes totales hors emprunts	27,58	29,47	30,59	32,70	34,32
Dépenses réelles de fonctionnement	21,67	22,72	23,67	25,08	26,45
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	21,17	22,14	23,00	24,48	25,89
* dont achats et charges externes	4,41	4,58	4,87	5,13	5,35
* dont reversements fiscaux	8,33	8,40	8,44	8,69	9,29
* dont personnel	3,85	4,20	4,51	5,00	5,38
* dont transferts versés	3,81	4,05	4,24	4,62	4,84
Recettes de fonctionnement (2)	25,07	26,19	27,20	29,20	31,23
* dont impôts et taxes	15,73	16,42	17,15	18,72	20,17
- impôts locaux	12,31	12,84	13,40	14,64	15,89
- autres impôts indirects et taxes	3,42	3,57	3,75	4,07	4,29
- dont TEOM	3,24	3,46	3,67	4,06	4,29
* dont concours de l'État (a)	6,79	7,01	7,10	7,30	7,60
- dont DGF	5,86	6,09	6,24	6,48	6,76
- dont péréquation et compensations fiscales	0,88	0,84	0,81	0,78	0,80
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	3,90	4,05	4,20	4,72	5,34
* intérêts de dette (4)	0,50	0,59	0,67	0,60	0,56
Épargne brute (5) = (3) - (4)	3,40	3,47	3,53	4,12	4,78
Épargne nette = (5) - remboursement	1,97	1,93	1,95	2,57	3,21
Dépenses réelles d'investissement	8,34	9,78	9,68	9,53	9,62
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	6,91	8,24	8,10	7,98	8,05
* dont subventions d'équipement	0,77	1,08	1,09	1,22	1,44
* dont équipement	5,59	6,45	6,32	6,01	5,87
Recettes réelles d'investissement	5,25	6,26	6,25	5,99	5,19
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	2,51	3,28	3,39	3,50	3,09
* dont dotations et subventions	1,85	2,21	2,49	2,62	2,32
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 1,00	- 1,49	- 1,18	- 0,36	- 0,18
Variation fonds de roulement	+ 0,30	- 0,05	+ 0,11	+ 0,58	+ 0,34
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	1,43	1,54	1,58	1,55	1,57
* emprunts	2,73	2,98	2,86	2,49	2,09
* emprunts - remboursements de dette	1,30	1,44	1,28	0,93	0,53
Dette totale au 31/12	13,60	15,11	16,54	17,47	18,19
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	15,6 %	15,5 %	15,4 %	16,2 %	17,1 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	13,6 %	13,2 %	13,0 %	14,1 %	15,3 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	54,3 %	57,7 %	60,8 %	59,8 %	58,2 %
Annuité / recettes de fonctionnement	7,7 %	8,1 %	8,3 %	7,4 %	6,8 %

Source : DGFiP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP.

Les comptes du secteur communal 4-4

Les comptes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	107,49	114,18	114,77	117,74	117,89
Recettes totales	108,69	113,63	114,94	119,07	119,50
Dépenses totales hors remboursements de dette	99,99	106,73	107,56	110,59	110,50
Recettes totales hors emprunts	98,45	102,68	104,42	109,84	111,01
Dépenses réelles de fonctionnement	70,27	73,18	76,17	78,49	79,59
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	67,54	70,28	73,07	75,67	76,99
* dont achats et charges externes	18,94	19,45	20,37	20,92	21,23
* dont personnel	32,85	34,58	35,76	36,95	37,99
* dont transferts versés	12,52	12,91	13,47	13,97	14,14
Recettes de fonctionnement (2)	84,59	87,45	89,74	93,30	96,44
* dont impôts et taxes	46,91	48,52	50,23	53,01	55,84
- impôts locaux	37,73	38,99	40,54	43,40	45,57
- autres impôts indirects et taxes	9,17	9,53	9,69	9,60	10,27
- dont TEOM	4,60	4,81	5,03	5,40	5,61
* dont concours de l'État (a)	25,71	26,22	26,51	26,77	27,06
- dont DGF	21,55	22,12	22,56	23,04	23,25
- dont péréquation et compensations fiscales	3,73	3,63	3,51	3,29	3,39
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	17,05	17,17	16,67	17,63	19,45
* intérêts de dette (4)	2,73	2,89	3,11	2,82	2,60
Épargne brute (5) = (3) - (4)	14,32	14,27	13,57	14,81	16,85
Épargne nette = (5) - remboursement	6,82	6,82	6,36	7,67	9,47
Dépenses réelles d'investissement	37,22	41,00	38,60	39,25	38,30
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	29,72	33,55	31,39	32,11	30,92
* dont subventions d'équipement	1,63	2,24	2,17	2,59	2,75
* dont équipement	26,50	29,56	27,72	27,42	26,15
Recettes réelles d'investissement	24,11	26,18	25,20	25,77	23,06
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	13,87	15,24	14,68	16,54	14,56
* dont dotations et subventions	9,56	10,41	10,63	12,83	10,34
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 1,53	- 4,04	- 3,14	- 0,75	0,50
Variation fonds de roulement	+ 1,20	- 0,55	+ 0,17	+ 1,34	+ 1,62
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	7,50	7,45	7,21	7,14	7,38
* emprunts	10,24	10,94	10,53	9,23	8,50
* emprunts - remboursements de dette	2,74	3,49	3,32	2,09	1,12
<i>Dette totale au 31/12</i>	<i>67,05</i>	<i>70,56</i>	<i>73,99</i>	<i>76,09</i>	<i>77,47</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	20,2 %	19,6 %	18,6 %	18,9 %	20,2 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	16,9 %	16,3 %	15,1 %	15,9 %	17,5 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	79,3 %	80,7 %	82,5 %	81,5 %	80,3 %
Annuité / recettes de fonctionnement	12,1 %	11,8 %	11,5 %	10,7 %	10,3 %

Source : DGFiP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP.

Attention : les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes ont été neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

4-5 Les comptes des départements

Les comptes des départements

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	58,35	62,00	65,39	68,48	68,31
Recettes totales	58,93	61,39	64,91	68,30	68,79
Dépenses totales hors remboursements de dette	55,14	59,57	62,99	65,54	65,27
Recettes totales hors emprunts	54,79	57,55	59,63	61,88	63,98
Dépenses réelles de fonctionnement	42,22	45,37	48,63	51,03	52,82
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	41,50	44,59	47,74	50,26	52,02
* dont achats et charges externes	5,16	5,33	5,65	5,68	5,63
* dont personnel	7,07	8,33	9,93	10,67	10,96
* dont transferts versés	28,59	30,16	31,37	33,04	34,61
Recettes de fonctionnement (2)	51,55	54,34	56,34	57,28	60,60
* dont impôts et taxes	33,12	35,05	36,57	37,40	40,66
- impôts locaux	18,40	19,02	19,92	21,94	22,85
- autres impôts indirects et taxes	14,72	16,03	16,65	15,46	17,81
<i>dont droits de mutation</i>	<i>7,56</i>	<i>7,95</i>	<i>7,27</i>	<i>5,35</i>	<i>7,20</i>
<i>dont TIPP</i>	<i>5,04</i>	<i>4,94</i>	<i>5,15</i>	<i>5,78</i>	<i>5,96</i>
<i>dont TSCA</i>	<i>1,17</i>	<i>2,09</i>	<i>3,05</i>	<i>3,13</i>	<i>3,16</i>
* dont concours de l'État (a)	12,93	13,20	13,32	13,44	13,75
- dont DGF	11,32	11,60	11,85	12,08	12,15
- dont péréquation et compensations fiscales	1,17	1,17	1,04	0,93	1,17
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	10,05	9,75	8,60	7,02	8,58
* intérêts de dette (4)	0,72	0,78	0,89	0,77	0,80
Épargne brute (5) = (3) - (4)	9,33	8,97	7,71	6,25	7,79
Épargne nette = (5) - remboursement	6,13	6,54	5,31	3,31	4,75
Dépenses réelles d'investissement	16,13	16,64	16,76	17,45	15,49
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	12,93	14,21	14,36	14,50	12,45
* dont subventions d'équipement	4,81	5,38	5,50	5,53	4,74
* dont équipement	7,76	8,33	8,54	8,59	7,42
Recettes réelles d'investissement	7,38	7,06	8,57	11,02	8,19
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	3,24	3,21	3,29	4,59	3,38
* dont dotations et subventions	2,54	2,65	2,80	4,09	2,87
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 0,35	- 2,03	- 3,36	- 3,66	- 1,29
Variation fonds de roulement	+ 0,59	- 0,61	- 0,49	- 0,18	+ 0,49
Dépenses totales pour les collèges	3,41	3,90	4,28	4,49	4,30
Dépenses de fonctionnement d'aide sociale	27,75	29,20	30,39	32,05	33,68
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	3,20	2,43	2,40	2,94	3,04
* emprunts	4,14	3,84	5,28	6,42	4,81
* emprunts - remboursements de dette	0,94	1,41	2,87	3,48	1,77
<i>Dettes totales au 31/12</i>	<i>20,48</i>	<i>21,90</i>	<i>24,76</i>	<i>28,25</i>	<i>30,01</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	19,5 %	17,9 %	15,3 %	12,3 %	14,2 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	18,1 %	16,5 %	13,7 %	10,9 %	12,8 %
Dettes au 31/12 / recettes de fonctionnement	39,7 %	40,3 %	44,0 %	49,3 %	49,5 %
Annuité / recettes de fonctionnement	7,6 %	5,9 %	5,8 %	6,5 %	6,3 %

Sources : DGFIP, DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP.

Les comptes des régions

(en milliards d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	21,73	24,41	26,66	28,01	26,46
Recettes totales	21,57	24,32	26,18	27,78	26,69
Dépenses totales hors remboursements de dette	20,04	23,13	24,69	26,06	24,88
Recettes totales hors emprunts	18,82	21,50	22,88	24,13	23,96
Dépenses réelles de fonctionnement	11,75	14,04	15,20	15,99	16,27
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	11,35	13,54	14,61	15,49	15,76
* dont achats et charges externes	1,41	1,42	1,44	1,50	1,63
* dont personnel	0,78	1,60	2,35	2,68	2,78
* dont transferts versés	9,00	10,36	10,64	11,11	11,16
Recettes de fonctionnement (2)	17,22	19,61	20,95	21,46	21,78
* dont impôts et taxes	8,35	10,54	11,70	12,17	12,38
- impôts locaux	4,43	4,42	4,63	4,90	5,08
- autres impôts indirects et taxes	3,91	6,12	7,08	7,27	7,31
<i>dont cartes grises</i>	<i>1,83</i>	<i>1,94</i>	<i>1,97</i>	<i>1,92</i>	<i>1,81</i>
<i>dont TIPP</i>	<i>1,02</i>	<i>2,83</i>	<i>3,64</i>	<i>3,86</i>	<i>3,85</i>
* dont concours de l'État (a)	8,26	8,29	8,39	8,51	8,62
- dont DGF	5,11	5,21	5,27	5,42	5,45
- dont péréquation et compensations fiscales	0,23	0,24	0,22	0,20	0,20
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	5,87	6,07	6,34	5,97	6,01
* intérêts de dette (4)	0,40	0,50	0,60	0,50	0,50
Épargne brute (5) = (3) - (4)	5,47	5,57	5,75	5,47	5,51
Épargne nette = (5) - remboursement	3,78	4,30	3,78	3,52	3,93
Dépenses réelles d'investissement	9,98	10,37	11,46	12,02	10,19
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	8,29	9,09	9,49	10,06	8,61
* dont subventions d'équipement	4,23	5,35	5,41	5,74	5,10
* dont équipement	3,10	3,44	3,76	3,82	3,15
Recettes réelles d'investissement	4,35	4,71	5,23	6,31	4,92
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	1,60	1,88	1,93	2,67	2,18
* dont dotations et subventions	1,59	1,65	1,65	2,34	1,95
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 1,22	- 1,63	- 1,81	- 1,92	- 0,92
Variation fonds de roulement	- 0,17	- 0,09	- 0,48	- 0,23	+ 0,24
Dépenses totales pour l'enseignement	4,16	5,19	6,11	6,68	6,33
Dépenses totales de formation professionnelle et apprentissage	4,22	4,87	4,88	5,18	5,05
Dépenses pour le transport ferroviaire régional de voyageurs	2,99	3,15	3,28	3,22	3,19
Évolution de la dette :					
* remboursements de dette	1,69	1,28	1,97	1,96	1,58
* emprunts	2,75	2,83	3,30	3,65	2,73
* emprunts - remboursements de dette	1,06	1,55	1,33	1,69	1,15
<i>Dettes totales au 31/12</i>	<i>11,11</i>	<i>12,77</i>	<i>13,98</i>	<i>15,70</i>	<i>16,85</i>
Ratios :					
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	34,1 %	30,9 %	30,3 %	27,8 %	27,6 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	31,8 %	28,4 %	27,4 %	25,5 %	25,3 %
Dettes au 31/12 / recettes de fonctionnement	64,5 %	65,1 %	66,7 %	73,2 %	77,4 %
Annuité / recettes de fonctionnement	12,1 %	9,0 %	12,2 %	11,4 %	9,6 %

Sources : DGFiP, DGCL.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFiP.

4-7 Les budgets primitifs

Évolution des volumes budgétaires inscrits aux budgets primitifs entre 2010 et 2011 (en %)

Ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements de communes à fiscalité propre			
Dépenses de fonctionnement	2,6	Recettes de fonctionnement	3,1
Frais de personnel	2,4	Impôts et taxes	3,1
Charges à caractère général	2,1	Concours de l'Etat	3,0
Intérêts de la dette	- 3,5		
Dépenses d'investissement	3,0	Recettes d'investissement	- 1,7
Remboursements de dette	- 0,3	Dotations et subventions	0,7
Dépenses d'équipement brut	4,3	Emprunts	- 3,0
Subventions versées	1,6		

Communes			
Dépenses de fonctionnement	1,7	Recettes de fonctionnement	2,4
Frais de personnel	1,8	Impôts et taxes	4,7
Charges à caractère général	2,6	Concours de l'Etat (DGF)	- 1,8
Intérêts de la dette	- 1,7		
Transferts versés	1,5		
Dépenses d'investissement	5,8	Recettes d'investissement	2,1
Remboursements de dette	3,5	Dotations et subventions	- 0,5
Dépenses d'équipement brut	6,1	Emprunts	3,6
Subventions versées	11,0		

Groupements de communes à fiscalité propre			
Dépenses de fonctionnement	3,1	Recettes de fonctionnement	3,4
Frais de personnel	5,2	Impôts et taxes	1,7
Charges à caractère général	2,3	Concours de l'Etat (DGF)	2,8
Intérêts de la dette	- 2,4		
Transferts versés	2,5		
Dépenses d'investissement	8,4	Recettes d'investissement	4,0
Remboursements de dette	3,2	Dotations et subventions	5,3
Dépenses d'équipement brut	7,8	Emprunts	3,0
Subventions versées	12,8		

Départements			
Dépenses de fonctionnement	3,6	Recettes de fonctionnement	4,0
Frais de personnel	2,5	Impôts et taxes	3,0
Charges à caractère général	0,4	Concours de l'Etat	6,2
Intérêts de la dette	- 8,9		
Transferts versés	4,3		
Dépenses d'investissement	- 6,5	Recettes d'investissement	- 13,0
Remboursements de dette	- 7,5	Dotations et subventions	- 6,6
Dépenses d'équipement brut	- 6,0	Emprunts	- 12,9
Subventions versées	- 2,0		

Régions			
Dépenses de fonctionnement	2,2	Recettes de fonctionnement	2,6
Frais de personnel	2,6	Impôts et taxes	0,4
Charges à caractère général	1,9	Concours de l'Etat	5,7
Intérêts de la dette	- 2,9		
Transferts versés	1,4		
Dépenses d'investissement	- 1,1	Recettes d'investissement	- 4,0
Remboursements de dette	3,3	Dotations et subventions	9,1
Dépenses d'équipement brut	- 1,3	Emprunts	- 9,7
Subventions versées	- 1,6		

Sources : DGCL, budgets primitifs 2010 et 2011, DGFIP états budgétaires au 30-06-2011.
Hors gestion active de la dette, hors redistribution fiscale.

Les ratios financiers obligatoires du secteur communal 4-8

Ratios financiers des communes par strate de population (définition des ratios p. 41) (en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2010	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropole hors Paris	941	446	1 151	317	900	242	52,7 %	74,8 %	90,1 %	89,5 %	27,6 %	78,2 %
France métropole y c. Paris	974	462	1 198	324	914	253	52,1 %	70,2 %	86,1 %	88,8 %	27,0 %	76,3 %
Outre-Mer	1 171	311	1 296	322	849	244	62,4 %	79,2 %	96,9 %	96,3 %	24,9 %	65,5 %
France entière	980	457	1 201	324	912	253	52,4 %	70,3 %	86,3 %	89,1 %	27,0 %	76,0 %
Métropole												
Moins de 3 500 hab.	624	301	817	337	624	195	42,3 %	64,9 %	69,2 %	84,8 %	41,3 %	76,5 %
De 3 500 à moins de 10 000 hab.	904	447	1 124	316	896	220	52,6 %	77,5 %	87,5 %	87,9 %	28,1 %	79,7 %
Moins de 10 000 hab.	718	350	921	330	716	203	46,7 %	68,7 %	76,2 %	86,1 %	35,8 %	77,8 %
Plus de 10 000 hab. hors Paris	1 191	555	1 411	303	1 109	285	56,8 %	85,4 %	102,7 %	92,1 %	21,5 %	78,6 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP.
Hors gestion active de la dette.

(en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2010	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 8bis	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Métropole												
Moins de 500 hab.	583	241	775	364	493	201	33,4 %	57,8 %	57,9 %	83,3 %	47,0 %	63,6 %
De 500 à moins de 2 000 hab.	600	294	785	326	617	189	42,5 %	65,9 %	68,9 %	85,1 %	41,5 %	78,6 %
De 2 000 à moins de 3 500 hab.	705	362	912	337	744	201	47,8 %	70,3 %	77,5 %	85,4 %	37,0 %	81,6 %
De 3 500 à moins de 5 000 hab.	810	408	1 020	312	816	211	50,4 %	73,9 %	83,2 %	87,3 %	30,6 %	80,0 %
De 5 000 à moins de 10 000 hab.	952	467	1 177	318	936	225	53,5 %	79,5 %	89,6 %	88,2 %	27,0 %	79,5 %
De 10 000 à moins de 20 000 hab.	1 089	508	1 308	304	961	253	56,9 %	87,9 %	98,2 %	90,0 %	23,2 %	73,4 %
De 20 000 à moins de 50 000 hab.	1 221	570	1 445	312	1 051	294	57,6 %	88,6 %	102,8 %	91,4 %	21,6 %	72,7 %
De 50 000 à moins de 100 000 hab.	1 342	623	1 567	335	1 429	325	56,3 %	82,2 %	95,4 %	94,2 %	21,4 %	91,2 %
Plus de 100 000 hab. hors Paris	1 139	531	1 350	267	1 088	276	56,2 %	59,2 %	112,3 %	93,1 %	19,7 %	80,6 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP.
Hors gestion active de la dette.

Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre (définition des ratios p. 41) (en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

Comptes de gestion 2010	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Communautés urbaines	777	449	964	217	749	224	25,3 %	105,6 %	87,2 %	22,6 %	77,7 %
Communautés d'agglomération	538	329	624	117	325	151	17,7 %	113,0 %	90,3 %	18,8 %	52,1 %
Syndicats d'agglomération nouvelle (1)	982	904	1 267	294	3 438	238	25,8 %	114,9 %	94,6 %	23,2 %	271,3 %
Communautés de communes à FPU	378	223	445	86	148	88	19,8 %	116,4 %	88,3 %	19,3 %	33,2 %
Communautés de communes À FA	211	111	254	79	146	29	28,5 %	104,9 %	88,5 %	31,2 %	57,4 %

Source : DGCL à partir des données DGFIP.

(1) Les valeurs élevées pour les SAN doivent être interprétées avec précaution étant donné le faible nombre de ces structures et leurs spécificités.
Hors gestion active de la dette.

4-9 Les ratios financiers obligatoires des départements et des régions

Ratios financiers des départements par strate de population (définition des ratios p. 41) (en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

2010	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
France métropole hors Paris	808	367	928	115	469	187	21,0 %	72,8 %	92,2 %	12,4 %	51,2 %
France métropole y c. Paris	809	360	926	112	452	181	20,6 %	66,4 %	92,4 %	12,1 %	49,5 %
Outre-Mer	1 306	212	1 459	138	557	397	21,5 %	75,3 %	93,1 %	9,5 %	38,2 %
France	823	356	941	113	455	187	20,6 %	67,5 %	92,4 %	12,0 %	49,0 %
Métropole											
Moins de 250 000 hab.	943	383	1 082	152	586	278	25,1 %	92,9 %	92,5 %	14,0 %	55,2 %
De 250 000 à moins de 500 000 hab.	851	383	980	126	516	213	22,4 %	86,7 %	91,8 %	12,8 %	54,1 %
De 500 000 à moins de 1 000 000 hab.	754	346	865	105	465	179	20,5 %	74,6 %	92,6 %	12,2 %	54,4 %
Plus de 1 000 000 hab. hors Paris	813	374	935	114	442	173	20,2 %	64,6 %	92,1 %	12,2 %	47,8 %

Source : DGCL, comptes administratifs 2010.
Hors gestion active de la dette.

Ratios financiers des régions (définition des ratios p. 41) (en €/hab. pour les ratios 1 à 6)

2010	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
Alsace	273	76	332	36	395	102	13,0 %	60,1 %	89,4 %	10,7 %	118,9 %
Aquitaine	209	87	310	47	95	83	19,2 %	91,7 %	71,7 %	15,1 %	30,5 %
Auvergne	274	107	392	59	368	109	15,9 %	109,0 %	77,6 %	15,1 %	94,0 %
Bourgogne	304	87	360	26	271	102	14,7 %	86,4 %	91,0 %	7,3 %	75,3 %
Bretagne	208	70	294	25	103	80	18,4 %	77,8 %	74,0 %	8,6 %	35,0 %
Centre	242	83	324	36	214	94	16,5 %	79,6 %	80,0 %	11,2 %	66,0 %
Champagne-Ardenne	288	80	352	44	252	95	15,5 %	74,5 %	88,8 %	12,4 %	71,7 %
Corse	1 315	11	1 704	306	1 012	110	12,3 %	14,5 %	78,7 %	17,9 %	59,4 %
Franche-Comté	265	99	362	37	168	98	20,4 %	91,0 %	76,4 %	10,2 %	46,3 %
Languedoc-Roussillon	235	93	323	74	227	88	17,7 %	106,8 %	75,5 %	23,1 %	70,3 %
Limousin	370	90	460	44	306	155	18,5 %	99,7 %	85,3 %	9,7 %	66,5 %
Lorraine	283	78	340	32	281	91	17,5 %	73,4 %	87,3 %	9,4 %	82,8 %
Midi-Pyrénées	235	109	341	53	105	88	18,6 %	118,3 %	70,2 %	15,7 %	30,8 %
Nord-Pas-de-Calais	282	105	362	50	416	90	19,9 %	108,9 %	85,9 %	13,9 %	114,7 %
Basse-Normandie	264	106	350	28	163	79	17,3 %	105,0 %	79,4 %	8,1 %	46,7 %
Haute-Normandie	255	114	366	58	121	81	20,6 %	90,4 %	72,0 %	15,9 %	33,1 %
Pays de la Loire	208	72	291	27	259	73	16,0 %	74,2 %	86,6 %	9,4 %	88,9 %
Picardie	327	85	383	44	285	114	15,4 %	86,0 %	89,1 %	11,5 %	74,6 %
Poitou-Charentes	237	67	305	25	171	79	23,2 %	73,4 %	82,0 %	8,2 %	56,0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	244	85	325	47	334	83	16,2 %	78,0 %	91,3 %	14,6 %	102,7 %
Rhône-Alpes	242	77	313	39	233	94	14,7 %	62,3 %	84,0 %	12,4 %	74,5 %
Métropole sauf Ile-de-France	258	86	341	44	245	90	17,1 %	83,7 %	82,1 %	12,7 %	71,8 %
Ile-de-France	223	62	293	51	299	63	13,9 %	38,3 %	83,4 %	17,4 %	102,1 %
Métropole	252	82	332	45	255	85	16,6 %	71,7 %	82,3 %	13,5 %	76,8 %
Guadeloupe	449	53	624	235	555	38	24,4 %	83,5 %	79,5 %	37,6 %	88,9 %
Guyane	347	42	448	121	631	26	19,1 %	83,5 %	83,9 %	27,0 %	140,7 %
Martinique	363	52	593	190	0	53	27,2 %	80,7 %	61,3 %	32,1 %	0,0 %
Réunion	318	39	550	169	459	35	25,2 %	68,8 %	90,8 %	30,8 %	83,4 %
ROM	361	45	564	183	399	39	24,7 %	76,7 %	80,5 %	32,4 %	70,8 %
France	255	81	339	49	259	84	16,9 %	71,8 %	82,3 %	14,4 %	76,5 %

Source : DGCL, comptes administratifs 2010.
Hors gestion active de la dette.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

5

LA FISCALITÉ LOCALE



Présentation - Définitions	52
5-1 Vue d'ensemble de la fiscalité locale en 2010	55
5-2 La fiscalité des trois taxes ménages : produits et taux moyens	56
5-3 La fiscalité des trois taxes ménages : effet taux	57
5-4 La fiscalité des impôts économiques	58
5-5 Taxe et redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères	59
5-6 Les contributions de l'État à la fiscalité des taxes ménages	60

5 La fiscalité locale

PRÉSENTATION

En 2011, la réforme de la fiscalité locale se traduit pour les collectivités locales par la redistribution des impôts ménages entre les différents niveaux de collectivités et la perception de nouveaux impôts économiques.

En 2010, année transitoire, l'État a versé aux collectivités locales une compensation relais se substituant au produit de la taxe professionnelle (taxe supprimée après 2009).

Le produit de la fiscalité locale (hors taxes liées à l'urbanisme) s'établit à 116 milliards d'euros en 2010, soit 6 Md€ supplémentaires par rapport à 2009. 74 Md€ proviennent du produit voté au titre des 3 taxes « ménages » et de la compensation relais de la taxe professionnelle : en hausse de 4,2 % contre 8,3 % l'année précédente. Il a augmenté de 4,5 % pour le secteur communal, 3,8 % pour les départements et de 3,6 % pour les régions.

L'ensemble des « autres contributions » après la baisse de 2009 a enregistré une hausse de 7,7 %, due pour l'essentiel à celle des droits de mutation à titre onéreux : 31,3 %. Pour ces deniers, le niveau de 2010 reste encore inférieur à celui de 2008.

En 2011, les produits votés par les collectivités locales au titre des trois taxes « ménages » atteignent 45,7 milliards d'euros, en hausse de 5 % par rapport au produit définitif de 2010 « après réforme » (c'est-à-dire incluant le transfert d'une partie des frais de gestion auparavant perçus par l'État). Ils vont pour les trois quarts au secteur communal et pour le quart restant aux départements. Le produit global des nouveaux impôts économiques (la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) se situe autour de 22,3 milliards d'euros dont les deux tiers au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Le taux moyen voté de la cotisation foncière des entreprises, qui n'est destinée qu'au secteur communal, est de l'ordre de 25,78 %. Ceux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non compris la taxe additionnelle), aussi uniquement destinées au secteur communal, sont respectivement égaux à 23,76 % et 48,57 %. Celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, destinée au secteur communal et aux départements, atteint 34,29 %.

Toute évolution du produit fiscal peut se décomposer en une part imputable à l'évolution des bases (effet base) et une autre imputable à l'évolution des taux (effet taux). Entre 2010 après réforme et 2011, à nature juridique et fiscale identique, l'évolution du produit fiscal global voté des 3 taxes « ménages », toutes collectivités confondues, due à l'augmentation des taux est de 1,04 %. Les groupements à fiscalité propre ont davantage accru leurs taux « ménages » que les autres collectivités. L'augmentation de leur produit fiscal imputable à la hausse des taux est en effet de 2,72 %.

Plus de 96 % des communes françaises ont prélevé directement ou par l'intermédiaire d'un groupement une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour un montant total de 6,26 Md€ en 2010. Le produit de la TEOM s'est élevé à 5,68 Md€ (+ 5,3 % par rapport à 2009), celui de la REOM à un peu plus de 0,57 Md€ (+ 4,9 % de hausse). La REOM concerne un peu plus d'un habitant sur dix. Les groupements se sont progressivement substitués aux communes pour le traitement des ordures ménagères.

En 2011, le produit de la TEOM, qui concerne 56 millions d'habitants, atteint 5,89 Md€.

Les contributions de l'État à la fiscalité directe locale peuvent prendre deux formes : les dégrèvements et les allocations compensatrices. Au titre des trois taxes « ménages », ces contributions s'élèvent à près de 6 Md€ en 2010, et constituent 13,7 % des recettes correspondantes des collectivités locales.

DÉFINITIONS

Taxes « ménages »

► **Taxe d'habitation (TH)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les régions et les EPCI à TPU jusqu'en 2010, au profit du seul secteur communal y compris les EPCI à FPU à partir de 2011. Elle est due par l'occupant – au 1^{er} janvier de l'année d'imposition – d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité : propriétaire ou locataire. La base brute de cette taxe est égale à la valeur locative cadastrale de l'immeuble occupé.

► **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les EPCI à TPU et jusqu'en 2008 le département de Paris (instauration en 2009). À partir de 2011, cet impôt n'est plus perçu par les régions. Cette taxe est due par le propriétaire d'immeuble au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 %.

► **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les EPCI à TPU et le département de Paris jusqu'en 2010, et, à partir de 2011, au profit du seul secteur communal y compris les EPCI à FPU. Elle est due par le propriétaire du terrain au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %.

Impôts économiques

► **Taxe professionnelle (TP)** : impôt direct perçu au profit de toutes les collectivités territoriales sauf les communes rattachées à un EPCI à TPU ou mixte, les départements 75, 2A et 2B et la collectivité territoriale de Corse jusqu'en 2009. Elle était due par toute personne physique ou morale qui exerçait à titre habituel une activité professionnelle non salariée et non exonérée. La base d'imposition de la taxe professionnelle était constituée de la valeur cadastrale des locaux, de la valeur locative des équipements et biens mobiliers et d'une fraction des recettes des professions libérales employant moins de 5 salariés. La taxe professionnelle a été supprimée en 2010.

► **Compensation relais de la taxe professionnelle (CRTP)** : Elle correspond à la somme que l'État verse en 2010 à chaque collectivité en compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Ce versement est transitoire car il résulte de la mise en place de la réforme de la fiscalité locale en deux temps : dès 2010 pour les entreprises et 2011 pour les collectivités locales. En 2010, parallèlement à la suppression de la taxe professionnelle, toutes les entreprises sont soumises à la contribution économique territoriale (CET) et les entreprises de réseaux versent en plus une imposition forfaitaire (IFER). L'État perçoit le produit de ces impôts et verse aux collectivités locales une compensation relais se substituant à la taxe professionnelle en attendant 2011.

► **Contribution économique territoriale (CET)** : nouvel impôt créé en 2010 qui concerne toutes les entreprises. Il est composé de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

► **Cotisation foncière des entreprises (CFE)** : impôt destiné à partir de 2011 aux communes et aux groupements à fiscalité propre. Elle est assise sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties des entreprises.

► **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : impôt dont le produit est partagé à partir de 2011 entre toutes les collectivités : 26,5 % pour le secteur communal, 48,5 % pour les départements et 25 % pour les régions.

► **Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)** : impôts qui taxent les grandes entreprises des réseaux d'énergie, de télécommunications et de transports. Leur produit est perçu par l'État en 2010, puis à compter de 2011 réparti entre les différentes collectivités selon les catégories d'installation.

Autres taxes

► **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : impôt direct facultatif, additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une zone où les déchets sont collectés. Adossée à l'impôt sur le foncier bâti, la TEOM n'a pas de lien direct avec le coût réel du service ou le service rendu à l'usager.

► **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou redevance générale (REOM)** : redevance facultative. Les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance. Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères et le redevable est l'usager du service. Son instauration entraîne la suppression de la TEOM et de la redevance sur les campings. Ce mode de paiement a le mérite d'être proportionnel au service rendu et d'inciter les habitants à diminuer la quantité de déchets qu'ils produisent.

Remarque : Mayotte est devenu le 31 mars 2011 un département d'outre-mer. L'instauration d'une fiscalité directe locale pour les communes et la nouvelle collectivité de Mayotte a été fixée au 1^{er} janvier 2014.

Compensations et dégrèvements

► **Compensations** : allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.

► **Dégrèvements législatifs** : prise en charge par l'État de tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales. L'État prend intégralement à sa charge le coût des dégrèvements et verse le produit correspondant aux collectivités locales.

Contributions brutes de l'État : somme des compensations et des dégrèvements législatifs.

5 La fiscalité locale

► **Participation au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée (PVA) :** c'est une atténuation de la prise en charge du dégrèvement par l'État. En effet, à partir de 2007, les collectivités locales ont dû assurer une partie du coût du dégrèvement causée par l'augmentation des taux votés. Ce dégrèvement concernait les redevables de la taxe professionnelle, ils pouvaient en effet bénéficier d'un plafonnement de leur cotisation à 3,5 % de la valeur ajoutée.

Valeurs locatives et taux d'imposition

► **Valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties :** elles constituent l'essentiel des bases brutes des taxes d'habitation et foncières (y compris la CFE), elles intervenaient également pour 16 % dans la composition des bases brutes de la taxe professionnelle. À la date de la révision foncière (pour les propriétés bâties : 1970, pour les propriétés non bâties : 1961 en métropole et 1975 dans les DOM), elles correspondaient au loyer annuel théorique que devait produire chaque propriété aux conditions du marché. Pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution générale des loyers, elles ont fait l'objet d'une actualisation par département en 1980 et après 1980, de revalorisations annuelles nationales.

► **Taux moyen :** taux de prélèvement moyen calculé comme le rapport entre richesse prélevée et richesse imposable. Il est sensible à la variation des bases imposables. Son évolution retrace simplement la variation de la proportion de la matière imposable taxée.

► **Taux d'imposition moyen pour une taxe et un type de collectivité :** rapport de la somme des produits votés pour une taxe donnée par les collectivités d'un type donné sur la somme des bases prévisionnelles correspondantes. Ce rapport est donné à titre indicatif, pour permettre aux collectivités de se situer par rapport à la moyenne nationale.

► **Taux d'imposition moyen pour une taxe donnée et l'ensemble des collectivités :** rapport de la somme des produits votés pour une taxe donnée par l'ensemble des collectivités sur la somme des bases prévisionnelles communales correspondant à cette taxe.

► **Effet base :** Évolution du produit liée à l'évolution des bases, c'est-à-dire évolution calculée à taux constants. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n-1 sur la somme des produits des bases de l'année n-1 par les taux de l'année n-1. L'effet base tient compte des taux alors que l'évolution des bases (rapport de la somme des bases de l'année n sur la somme des bases de l'année n-1) est insensible aux taux appliqués sur ces bases.

► **Effet taux :** Évolution du produit liée à l'évolution des taux, c'est-à-dire évolution calculée à base constante. Il est égal au rapport de la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n sur la somme des produits des bases de l'année n par les taux de l'année n-1.

► **Part des recettes fiscales prises en charge par l'État :** pour une taxe donnée, c'est le rapport de la somme des compensations et dégrèvements accordés au titre de cette taxe sur la somme des recettes fiscales des collectivités locales perçues au titre de cette taxe.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

« 2011 : nouvelle répartition de la fiscalité locale dans les collectivités locales », Bis n° 85, janvier 2012, en ligne sur le site de la DGCL www.dgcl.interieur.gouv.fr

« Le guide statistique de la fiscalité locale 2010, octobre 2011, Direction générale des collectivités locales, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en ligne sur le site de la DGCL www.dgcl.interieur.gouv.fr

Sur l'effet base et l'effet taux, voir la note méthodologique de l'annexe 4 du guide statistique de la fiscalité locale 2010 », octobre 2011, en ligne sur le site de la DGCL www.dgcl.interieur.gouv.fr

5-1

Vue d'ensemble de la fiscalité locale en 2010

Impôts votés, compensation relais de la taxe professionnelle et taxes perçues par les collectivités locales en 2010

(en milliards d'euros)

	Communes, groupements (y c. syndicats)	Départements	Régions	Total
Produits votés des 3 taxes ménages et compensation relais de la taxe professionnelle	45,79	23,04	5,31	74,14
Taxe d'habitation	11,51	5,73	-	17,24
Taxe sur le foncier bâti	14,33	7,28	1,92	23,52
Taxe sur le foncier non bâti	0,83	0,06	0,01	0,90
Compensation relais de la taxe professionnelle	19,13	9,98	3,38	32,48
Autres contributions (hors taxes liées à l'urbanisme)	16,97	17,52	7,31	41,80
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5,68	-	-	5,68
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	1,99	7,07	-	9,06
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)	-	6,19	3,88	10,07
Versement destiné aux transports en commun	6,08	-	-	6,08
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	-	3,21	-	3,21
Taxe sur les cartes grises	-	-	1,92	1,92
Taxe sur l'électricité*	1,00	0,51	-	1,51
Impôts et taxes d'outre mer	0,78	0,17	0,50	1,45
Contribution au développement de l'apprentissage	-	-	0,72	0,72
Taxe sur les pylônes électriques	0,20	-	-	0,20
Taxes de séjour	0,20	0,006	-	0,20
Taxes sur les remontées mécaniques	0,03	0,02	-	0,05
Redevance des mines	0,01	0,01	-	0,02
Taxe sur les permis de conduire	-	-	0,003	0,003
Autres	1,00	0,34	0,28	1,62
Total taxes (hors taxes liées à l'urbanisme)	62,77	40,56	12,61	115,94

Sources : DGFIP, DGCL.

* Ces montants sont établis à partir des seules données fournies par EDF. Ils peuvent donc être sous estimés.

Valeurs indicatives des taxes liées à l'urbanisme recouvrées en 2009

(en millions d'euros)

	Communes, groupements	Départements	Régions	Total
Total des taxes liées à l'urbanisme	622,8	355,4	54,4	1 072,6
Taxe locale d'équipement	573,3			573,3
Taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement en Île-de-France	18,3			18,3
Taxe spéciale d'équipement de la Savoie		3,1		3,1
Taxe départementale destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement		72,4		72,4
Taxe départementale des espaces naturels sensibles		279,9		279,9
Versement pour dépassement du plafond légal de densité	71,2			71,2
Redevance pour création de bureaux ou de locaux de recherche en région Île-de-France			54,4	54,4
Redevance d'archéologie préventive	n.d.			n.d.

Sources : Direction générale de l'Aménagement, du logement et de la Nature (MEDDTL). Compte administratif de la région Île de France.
n.d. : non disponible.

5-2 La fiscalité des trois taxes ménages : produits et taux moyens

Produits votés des trois taxes ménages de 2007 à 2011 - Métropole et DOM (en millions d'euros)

		2007	2008	2009	2010	2011 ⁽¹⁾
Communes	ensemble des 3 taxes	21 701	22 586	24 180	25 228	27 879
	taxe d'habitation	9 414	9 800	10 498	10 912	12 865
	taxe sur le foncier bâti	11 601	12 083	12 961	13 583	14 237
	taxe sur le foncier non bâti	686	703	721	733	778
Groupements à fiscalité propre (non compris les syndicats intercommunaux)	ensemble des 3 taxes	919	974	1 179	1 249	6 700
	taxe d'habitation	376	399	485	509	5 755
	taxe sur le foncier bâti	464	494	606	649	767
	taxe sur le foncier non bâti	79	81	87	91	178
Communes et groupements (y compris les syndicats intercommunaux)	ensemble des 3 taxes	22 801	23 744	25 552	26 666	34 780
	taxe d'habitation	9 873	10 283	11 071	11 508	18 713
	taxe sur le foncier bâti	12 157	12 671	13 667	14 329	15 106
	taxe sur le foncier non bâti	770	790	814	829	961
Départements	ensemble des 3 taxes	10 593	11 071	12 367	13 065	10 945
	taxe d'habitation	4 769	4 983	5 470	5 731	s.o.
	taxe sur le foncier bâti	5 776	6 037	6 843	7 279	10 945
	taxe sur le foncier non bâti	48	50	54	55	s.o.
Régions	ensemble des 3 taxes	1 697	1 778	1 871	1 932	s.o.
	taxe d'habitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	taxe sur le foncier bâti	1 684	1 764	1 857	1 917	s.o.
	taxe sur le foncier non bâti	13	14	14	15	s.o.
Ensemble des collectivités (y compris les syndicats intercommunaux)	ensemble des 3 taxes	35 091	36 593	39 789	41 663	45 725
	taxe d'habitation	14 642	15 267	16 541	17 239	18 713
	taxe sur le foncier bâti	19 617	20 472	22 366	23 525	26 051
	taxe sur le foncier non bâti	831	854	882	899	961

s.o. : sans objet.

Sources : DGCL, DGFIP.

⁽¹⁾ 2011 : année de mise en place de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités locales.

Taux d'imposition moyens votés des trois taxes ménages de 2007 à 2011 - Métropole et DOM (en %)

		2007	2008	2009	2010	2011 ⁽¹⁾
Communes	taxe d'habitation	13,79	13,87	14,20	14,41	16,35
	taxe sur le foncier bâti	17,71	17,84	18,32	18,60	18,74
	taxe sur le foncier non bâti	39,50	39,82	40,30	40,62	41,53
Groupements à fiscalité propre (non compris les syndicats intercommunaux)	taxe d'habitation	2,17	2,24	2,21	2,24	8,57
	taxe sur le foncier bâti	3,08	3,19	3,14	3,24	1,23
	taxe sur le foncier non bâti	9,10	9,26	9,33	9,30	7,07
Communes et groupements (y compris les syndicats intercommunaux)	taxe d'habitation	14,46	14,55	14,98	15,20	23,76
	taxe sur le foncier bâti	18,56	18,71	19,31	19,63	19,89
	taxe sur le foncier non bâti	44,34	44,75	45,48	45,93	48,57
Départements	taxe d'habitation	6,98	7,05	7,39	7,54	s.o.
	taxe sur le foncier bâti	9,88	9,99	9,82	10,14	14,62
	taxe sur le foncier non bâti	23,38	23,76	24,93	25,41	s.o.
Régions	taxe d'habitation	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	taxe sur le foncier bâti	2,61	2,64	2,66	2,67	s.o.
	taxe sur le foncier non bâti	6,29	6,42	6,48	6,48	s.o.
Ensemble des collectivités (y compris les syndicats intercommunaux)	taxe d'habitation	21,44	21,60	22,38	22,76	23,76
	taxe sur le foncier bâti	29,95	30,23	31,61	32,22	34,29
	taxe sur le foncier non bâti	47,84	48,39	49,31	49,79	48,57

s.o. : sans objet.

Sources : DGCL, DGFIP.

⁽¹⁾ 2011 : année de mise en place de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités locales.

La fiscalité des trois taxes ménages : effet taux **5-3**

Évolution des produits votés des trois taxes ménages de 2011 par rapport aux produits définitifs de 2010 après réforme - Métropole et DOM

(en %)

Type de collectivité*	effet taux** en 2011			
	taxe habitation	taxe foncier bâti	taxe foncier non bâti	ensemble des 3 taxes
Communes isolées	0,54	0,50	0,38	0,52
Communes rattachées à un				
- EPCI à FPU	0,43	0,56	0,51	0,50
- EPCI à FA	0,68	0,62	0,41	0,64
- EPCI à FA et FPZ	0,63	0,62	0,43	0,61
Ensemble des communes*	0,48	0,56	0,47	0,52
- EPCI à FPU	1,40	37,51	6,93	2,91
- EPCI à FA	1,57	1,64	1,30	1,57
- EPCI à FA et FPZ	2,05	1,91	1,83	1,98
Ensemble des EPCI*	1,45	13,16	3,16	2,72
Départements	s.o.	1,50	s.o.	1,50
Ensemble des collectivités*	0,75	1,25	0,82	1,04

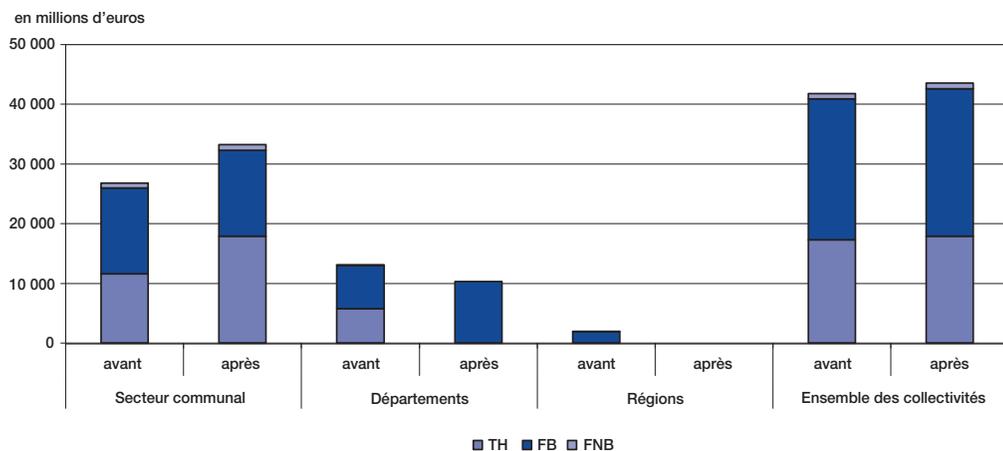
Source : DGCL à partir des états fiscaux 1253 et 1259 de la DGFiP.

* à nature juridique et fiscale identique en 2010 et 2011 et non compris les communes et EPCI pour lesquels un taux et/ou une base sont non renseignés sur une des deux années.

** L'effet taux correspond à l'évolution des produits imputable à celle des taux votés de 2011 par rapport aux taux rebasés de 2010.

s.o. : sans objet.

Produits des taxes ménages en 2010 et leur répartition entre collectivités avant et après réforme



Source : DGCL à partir des états fiscaux 1253 et 1259 de la DGFiP.

5-4 La fiscalité des impôts économiques

Produits des impôts économiques de 2007 à 2011 - Métropole et DOM

(en millions d'euros)

		2007	2008	2009	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽²⁾
Secteur communal	ensemble des impôts économiques	16 355	17 081	18 097	18 933	10 648
	taxe professionnelle	16 446	17 192	18 292	19 129	
	taxe professionnelle hors PVA*	16 355	17 081	18 097	18 933	
	cotisation foncière des entreprises					6 327
	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					3 897
	total des IFR**					424
Départements	ensemble des impôts économiques	8 151	8 521	9 238	9 395	7 364
	taxe professionnelle	8 429	8 857	9 823	9 978	
	taxe professionnelle hors PVA*	8 151	8 521	9 238	9 395	
	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					7 154
	total des IFR**					210
Régions	ensemble des impôts économiques	2 647	2 767	2 921	3 043	4 323
	taxe professionnelle	2 924	3 085	3 254	3 376	
	taxe professionnelle hors PVA*	2 647	2 767	2 921	3 043	
	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					3 687
	total des IFR**					636
Ensemble des collectivités	ensemble des impôts économiques	27 153	28 370	30 256	31 372	22 335
	taxe professionnelle	27 799	29 134	31 369	32 482	
	taxe professionnelle hors PVA*	27 153	28 370	30 256	31 372	
	cotisation foncière des entreprises					6 327
	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					14 738
	total des IFR**					1 270

Sources : DGCL, DGFIP.

* Hors PVA : après soustraction de la participation au coût du dégrèvement de la taxe professionnelle lié à son plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. Cette participation est une valeur estimée.

** IFR : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux.

⁽¹⁾ 2010 : année de suppression de la taxe professionnelle, remplacée transitoirement par une compensation relais.

⁽²⁾ 2011 : année de mise en place de la réforme de la fiscalité pour les collectivités locales.

Remarque : Seules font l'objet d'un vote la taxe professionnelle et la cotisation foncière des entreprises.

Taxe et redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères **5-5**

Évolution du produit de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de 2007 à 2011 (en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
TEOM	4 807	5 034	5 398	5 683	5 891
REOM	505	522	546	573	n.d.
TEOM + REOM	5 312	5 556	5 944	6 256	n.d.

Sources : DGCL, DGFIP.
n.d.: non disponible.

La TEOM en 2011 montants des bases, taux, produits

France entière	2011
Base (M€)	63 720
Taux moyen (%)	9,25
Produit (M€)	5 891

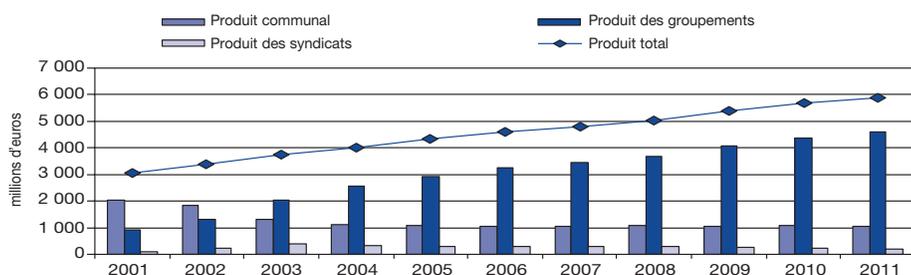
Sources : DGCL, DGFIP.
Données disponibles en date du 7.12.2011.

Évolution* de la TEOM de 2010 à 2011 (en %)

Évolution du produit	effet base	effet taux
3,92	3,40	0,50

Sources : DGCL, DGFIP.
* à champ constant.

Évolution des produits de TEOM



Sources : DGCL, DGFIP.

Les communes qui prélèvent la TEOM ou la REOM en 2010 (directement ou via un groupement) Métropole et DOM

Population des communes*	TEOM			REOM		
	Proportion de communes de la strate (en %)	Part dans la population de la strate (en %)	Produit par habitant (en euros)	Proportion de communes de la strate (en %)	Part dans la population de la strate (en %)	Produit par habitant (en euros)
moins de 500 hab.	62	65	75	34	32	84
de 500 à 2 000 hab.	70	71	81	26	25	79
de 2 000 à 3 500 hab.	78	78	92	18	18	82
de 3 500 à 5 000 hab.	83	83	96	13	13	87
de 5 000 à 10 000 hab.	87	88	99	7	7	89
de 10 000 à 20 000 hab.	90	90	100	5	4	107
de 20 000 à 50 000 hab.	95	94	99	2	1	99
de 50 000 à 100 000 hab.	95	96	110	-	-	-
de 100 000 à 300 000 hab.	97	98	110	3	2	89
plus de 300 000 hab.	100	100	164	-	-	-
Ensemble	67	86	102	29	11	84

Sources : DGCL, DGFIP.

L'ensemble des données ci-dessus a été ramené au niveau communal, que la taxe ou la redevance soit perçue au niveau communal ou au niveau intercommunal.
* population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2010 (millésimée 2008).

5-6 Les contributions de l'État à la fiscalité des taxes ménages

Compensations et dégrèvements législatifs au titre des trois taxes ménages

(en millions d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
Compensations					
Taxe d'habitation	1 189	1 207	1 227	1 233	1 319
Taxe sur le foncier bâti	377	388	402	350	339
Taxe sur le foncier non bâti	492	491	446	404	382
Total	2 058	2 086	2 075	1 986	2 041
Dégrèvements législatifs					
Taxe d'habitation	2 918	3 013	3 048	3 148	3 237
Taxes foncières	563	574	730	672	691
Total	3 481	3 587	3 778	3 820	3 928
Contributions brutes de l'État					
Taxe d'habitation	4 107	4 220	4 275	4 380	4 556
Taxes foncières	1 432	1 453	1 578	1 426	1 413
Total	5 539	5 673	5 853	5 806	5 969

Sources : DGFIP, DGCL.

Recettes* au titre des trois taxes ménages

(en millions d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	15 164	15 849	16 494	17 773	18 558
Taxes foncières	20 411	21 327	22 174	24 002	25 145
Total	35 575	37 176	38 668	41 775	43 703

Sources : DGFIP, DGCL.

* Recettes : produits votés + compensations.

Part des recettes* prises en charge par l'État au titre des trois taxes ménages

(en %)

	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	27,1	26,6	25,9	24,6	24,5
Taxes foncières	7,0	6,8	7,1	5,9	5,6
Total	15,6	15,3	15,1	13,9	13,7

Sources : DGFIP, DGCL.

* Recettes : produits votés + compensations.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

6

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT



Présentation - Définitions	62
6-1 Vue d'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales	64
6-2 Les dotations et subventions de fonctionnement	65
6-3 Les autres concours financiers de l'État	66

6 Les concours financiers de l'État

PRÉSENTATION

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent près de 100,77 milliards d'euros en 2012, un montant en progression de 1,3 % par rapport à 2011 sur un périmètre comparable. Ils se composent de trois ensembles : les concours de l'État aux collectivités territoriales (60,38 Md€)¹, les dégrèvements d'impôts locaux et les subventions spécifiques versées par les ministères (12,26 Md€), et la fiscalité transférée (27,30 Md€).

En 2012, les dotations et subventions de fonctionnement s'élèvent à 42 Md€. Les dotations et subventions d'équipement représentent, quant à elles, 9 Md€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la majeure partie des subventions et dotations de fonctionnement. En 2012, dans un contexte de gel de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, le montant global de la DGF est stabilisé à 41,39 Md€. Des écrêtements internes à la DGF permettent de faire progresser le niveau de certaines de ses composantes, notamment celles des dotations de péréquation.

La DGF est répartie entre communes, groupements de communes, départements et régions. Les communes et groupements de communes perçoivent 57,2 % du total, soit 23,68 Md€. Les départements reçoivent 29,6 % du total, soit 12,25 Md€ et les régions 13,2 % du total, soit 5,45 Md€. En 2012, comme les années précédentes, l'effort a porté sur les dotations de péréquation : les dotations de péréquation communale augmentent de 3,8 %, les dotations de péréquation départementale de 0,7 %.

Sur les 9,0 Md€ de dotations et subventions d'équipement², 5,5 Md€ sont attribués au fonds de compensation de la TVA .

La réforme de l'architecture des concours financiers de l'État en 2004 a permis d'intégrer 95 % des montants de la dotation générale de décentralisation, attribuée en compensation des charges transférées lors de la première vague de décentralisation, dans la dotation globale de fonctionnement. Les transferts de compétences relatifs à l'acte II de la décentralisation ont quant à eux été principalement compensés à l'aide d'un transfert de fiscalité aux collectivités locales. Les dotations finançant les transferts de compétences s'élèvent à 4,5 Md€³.

Enfin, le coût des divers dégrèvements législatifs s'élève à 10,3 Md€ en 2012.

1. Aux concours financiers compris à l'intérieur de l'enveloppe gelée, il convient d'ajouter le produit des amendes de police, les subventions pour travaux divers d'intérêt local et le reversement aux régions du compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage.

2. Périmètre retenu : DETR, DDU, DGE des départements, FCTVA, subventions diverses de fonctionnement et d'équipement, subventions pour travaux divers d'intérêt local.

3. Périmètre retenu : DDEC, DRES, DGES, TIPP Corse, FMDI, DGD RCT, DGD formation professionnelle.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter l'espace dédié aux dotations sur le site de la DGCL :

www.dgcl.interieur.gouv.fr/sections/les_collectivites_te/finances_locales/recettes_des_collect/dotations

Les Collectivités locales en chiffres 2012 Chapitre 5.6 relatif aux contributions de l'État à la fiscalité des taxes ménages.

DÉFINITIONS

► **Les prélèvements sur recettes (PSR)** correspondent à la rétrocession d'un montant déterminé des recettes de l'État au profit des collectivités territoriales afin de couvrir les charges qui leur incombent ou de compenser des exonérations, des réductions ou des plafonnements d'impôts. Ces crédits ne transitent pas en tant que tels par le budget de l'État. D'un montant supérieur à 41,3 Md€ en 2012, la DGF est, en masse, le principal PSR bénéficiant aux collectivités locales.

► **Les crédits budgétaires** relèvent principalement de la mission Relations avec les collectivités territoriales (DETR –cf.6.3–, subventions spécifiques...). Ils constituent soit des aides automatiques (par exemple la DGE des départements, qui correspond à un taux de concours sur les dépenses d'investissement réalisées par ces derniers) soit des aides décidées par les autorités de l'État.

► **Compensations** : allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.

► **Dégrèvements législatifs** : prise en charge par l'État de tout ou partie de la contribution due par les contribuables aux collectivités locales. L'État prend intégralement à sa charge le coût des dégrèvements et verse le produit correspondant aux collectivités locales.

Les transferts de compétences opérés depuis 1984 ont donné lieu à un transfert concomitant de ressources équivalentes au profit des collectivités territoriales concernées.

Ces ressources prennent soit la forme de **fiscalité transférée** comme c'est le cas avec les fractions de taxe intérieure sur les produits pétroliers ou de taxe spéciale sur les contrats d'assurance transférés aux départements et aux régions en compensation des transferts de compétences depuis 2005, soit la forme de dotations spécifiques, **la dotation générale de décentralisation, la DGD formation professionnelle** destinée à l'origine au financement des fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Le périmètre de ces dotations peut évoluer avec le temps, ainsi 95 % de la DGD a été incluse dans la DGF en 2004.

► **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** : La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement sur recettes distribué aux collectivités locales.

► **La DGF des communes** est composée d'une dotation forfaitaire et des composantes liées à la péréquation. La dotation forfaitaire comprend la dotation de base liée au nombre d'habitants, la dotation proportionnelle à la superficie, le complément de garantie mis en place en 2005 à l'occasion de la réforme de la dotation forfaitaire, la dotation pour les communes situées au cœur d'un parc national ou d'un parc naturel marin et enfin les montants correspondant à la compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle et à la compensation des baisses de DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle).

Les dotations de péréquation sont au nombre de trois :

- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale destinée aux communes urbaines défavorisées ;
- la dotation de solidarité rurale destinée aux communes rurales défavorisées ou confrontées à des charges de centralité ;
- la dotation nationale de péréquation destinée à réduire les inégalités de ressources fiscales.

► **La DGF des EPCI** est composée d'une dotation d'intercommunalité et d'une dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité est attribuée en fonction du nombre d'habitants, de la nature juridique du groupement, de son potentiel fiscal et de son intégration fiscale. Elle comprend une part péréquation (70 % du total) et une dotation de base (30 %).

La dotation de compensation correspond à la compensation de la suppression de la part « salaires » de la TP et à la compensation des baisses de DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle).

► **La DGF des départements** est composée d'une dotation forfaitaire, d'une dotation de compensation, et de deux dotations de péréquation. Les dotations de péréquation sont la dotation de péréquation urbaine destinée aux départements urbains, et la dotation de fonctionnement minimale attribuée aux départements ruraux.

► **La DGF des régions** a été créée en 2004 en regroupant certaines compensations fiscales. Elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

► **La dotation d'équipement des territoires ruraux (IDETR)** a été créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011. Elle résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR).

► **La dotation globale d'équipement des départements** a été créée par l'article 103 de la loi du 2 mars 1982. **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** assure aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.

6-1 Vue d'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales en millions d'euros (autorisations d'engagement)

	2008	2009	2010	2011	2012
Prélèvements sur recettes					
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	40 056	40 855	41 093	41 265	41 390
Prélèvement sur les recettes au profit de la DGF			131	115	0
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	53	37	28	26	24
Dotation élu local	63	65	65	65	65
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et départementale d'équipement des collèges (DDEC)	991	991	990	990	990
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	5 192	5 855	6 228	6 040	5 507
Prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques (1)	650	600	640		
Reversement de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à la Corse	43	44	41	40	41
Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales victimes de catastrophes naturelles	20	10	15	0	0
Fonds de compensation des baisses communales de DCTP	60	0	0	0	0
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500	500	500	500	500
Compensations d'exonération					
Fonds de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle	100	75	40	0	0
Compensation des pertes de bases et redevances des mines	164	164	184	35	59
Réduction pour création d'établissement (RCE)	52	44	41	0	
Compensation d'exonérations départementales et régionale de la taxe foncière relative au non bâti agricole (hors Corse)	261	222	203	0	0
Compensation d'exonérations au titre de la TP des titulaires de bénéfices non commerciaux	362	308	282	172	
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP hors RCE)	730	595	545	364	
Dotation unique des compensations spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)					447
Autres compensations d'exonérations ajustées	1 404	1 852	2 073	1 835	
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale					1 848
Dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité directe locale				947	875
	50 701	52 217	53 099	52 394	51 746
Prélèvement exceptionnel au titre du FCTVA			1 000		
Compensation relais (réforme de la taxe professionnelle)			31 798		
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)				2 530	3 368
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle				419	425
Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés					40
Mission Relations avec les collectivités territoriales					
Dotation globale d'équipement des communes et des départements (DGE) (2)	709	709	709		
Dotation de développement rural (DDR) (2)	131	131	131		
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (2)				616	616
Dotation globale d'équipement des départements				224	224
Dotation générale de décentralisation	1 433	1 433	1 505	1 504	1 525
Dotation de développement urbain		50	50	50	50
Dotation pour les titres sécurisés		9	19	19	19
Fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées					0
Dotation régisseur de police municipale	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Subventions diverses	2	2	3	3	3,5
Total (hors Outre-mer) (3)	2 276	2 339	2 428	2 427	2 438
DGD formation professionnelle (mission travail et emploi)	1 686	1 686	1 702	1 702	1 702
Produit des amendes de police (1)				657	662
Total des concours de l'État aux collectivités	54 662	56 242	57 228	60 129	60 381
Autres crédits (subventions pour travaux divers d'intérêt local, financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage) (4)					683
Subventions diverses des autres ministères	1 575	1 771	1 803	2 126	1 946
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	16 030	17 191	16 380	11 128	10 310
Total des concours financiers de l'État hors fiscalité transférée	72 267	75 204	75 411	73 383	73 472
Total des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales (5)			98 040	98 813	100 769

Source : loi de finances pour 2012.

(1) Le produit des amendes de police est intégré à partir de 2011 au compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

(2) En 2011, la DGE des communes et la DDR ont fusionné en une nouvelle dotation, la DETR.

(3) dotation outre-mer 2012 = 152 M€.

(4) Le reversement aux régions du compte d'affectation spéciale « Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage » est comptabilisé à partir de 2012 dans le tableau des transferts financiers.

(5) Le montant 2010 est retraité des effets de la taxe professionnelle. Le montant 2011 dans un champ comparable à la LFI 2012 est d'environ 99,5 M€.

Les dotations et subventions de fonctionnement **6-2**

Dotations et subventions de fonctionnement

en millions d'euros (montants votés en loi de finances initiale -LFI-)

	2 008	2009	2010	2011	2012
• Dotation globale de fonctionnement totale (hors abondements ponctuels)	40 056	40 855	41 093	41 265	41 390
• Dotation spéciale instituteurs	52,5	38	28	26	24
• Dotation élu local	63	65	65	65	65
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500	500	500	500	500
Total (y compris abondements ponctuels de la DGF)	40 672	41 458	41 817	41 971	41 979

Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

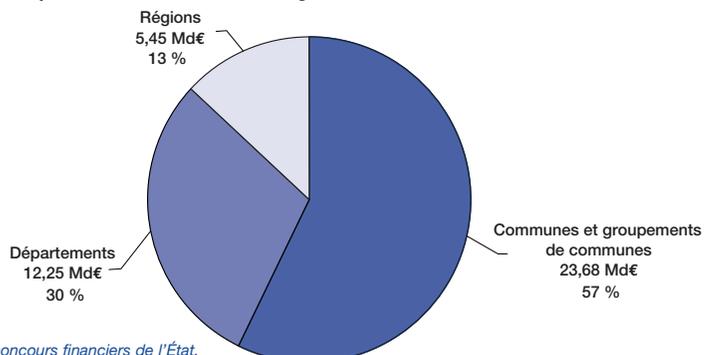
Répartition de la DGF 2012

	DGF 2012 (en millions d'euros)	Évolution 2012/2011 (en %)
Communes et groupements de communes à fiscalité propre	23 683	0,01
Dont dotation forfaitaire des communes	13 501	- 1,93
Dotation de base	6 740	0,49
Dotation superficie	225	0,45
Dotation parcs nationaux et marins (ex parc naturel)	4	16,67
Complément de garantie	4 905	- 1,76
Dotation de compensations des communes	1 627	- 11,53
Dotation forfaitaire groupements touristiques	21	0,00
Dont dotation d'aménagement	10 160	2,71
Dotation d'intercommunalité	2 624	1,12
Dotation de compensation des EPCI	4 507	2,97
Dotation de solidarité urbaine	1 370	4,58
Dotation de solidarité rurale	891	4,58
Dotation nationale de péréquation	766	1,32
Départements	12 252	- 0,02
Dotation forfaitaire	8 024	- 0,12
Dotation de compensation	2 833	- 0,11
Dotation de péréquation urbaine	615*	10,41
Dotation de fonctionnement minimale	777*	- 5,82
Régions	5 448	0,00
Dotation forfaitaire	5 265	0,00
Dotation de péréquation	183	0,00

Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

* Ces montants intègrent le changement de catégorie de l'Oise, de l'Ille-et-Vilaine, du Doubs et du Maine-et-Loire qui entrent dans la catégorie des départements urbains.

Répartition de la DGF entre catégories de collectivités en 2012



Source : DGCL, bureau des concours financiers de l'État.

6-3 Les autres concours financiers de l'État

Dotations et subventions d'équipement

(en millions d'euros - montants votés en loi de finances initiale)

	2008	2009	2010	2011	2012
Dotation globale d'équipement	709	709	709	0	0
Dotation de développement rural	131	131	131	0	0
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)				615	616
Dotation globale d'équipement des départements				224	224
Fonds de compensation de la TVA	5 192	5 855	6 228	6 040	5 507
Produit des amendes forfaitaires de la circulation	650	600	640	657*	662
Subventions de divers ministères** (investissement + fonctionnement)	1 587	1 771	1 805	2 126	1 946
Dotation de développement urbain		50	50	50	50
Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales victimes de catastrophes naturelles	20	10	15	0	0
Total	8 289	9 126	9 578	9 712	9 005

Source : lois de finances.

* Le produit des amendes de police est désormais intégré au compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

** Depuis 2006, la ventilation entre subventions de fonctionnement et subventions d'investissement n'est plus disponible.

Financement des transferts de compétences

(en millions d'euros - montants votés en loi de finances initiale)

	2008	2009	2010	2011	2012
Dotation générale de décentralisation	1 156	1 156	1 228	1 228	1 525
Dotation relative à la formation professionnelle	1 686	1 686	1 701,6	1 702	1 702
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et départementale d'équipement des collèges (DDEC)	991	991	991	990	990
Dotation générale de décentralisation Corse	277	277	277	277	277
Total	4 110	4 110	4 197	4 197	4 494
(pour mémoire : fiscalité transférée)	21 045	20 359	19 747	25 789*	27 297*

Source : lois de finances.

(*) À compter de 2011, le montant total de la fiscalité transférée intègre la fiscalité transférée suite à la réforme de la taxe professionnelle (soit 4,086 Md€ en 2011 et 4,051 Md€ en 2012).

Compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs

(en millions d'euros - montants votés en loi de finances initiale)

	2008	2009	2010	2011*	2012*
Fonds de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle	100	75	40		
Compensation des pertes de bases et redevances des mines	164	164	184	35	59
Réduction pour création d'établissement (RCE)	52	44	40		
Compensation d'exonérations départementales et régionale de la taxe foncière relative au non bâti agricole (hors Corse)	261	222	201		
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP hors RCE)	730	622	554	364	
Compensation d'exonérations au titre de la TP des titulaires de bénéfices non commerciaux	362	308	279	172	
Dotation unique des compensations spécifiques à la Taxe Professionnelle					447
Autres compensations d'exonérations ajustées	1 404	1 852	2 073	1 835	
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale					1 848
Dotation pour transferts de compensation d'exonération de fiscalité directe locale				947	875
Compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs	3 073	3 287	3 371	3 353	3 229
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	16 030	17 191	16 380	11 128	10 310
Total	19 103	20 478	19 751	14 481	13 539

Source : loi de finances pour 2012.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

7

LES ÉLUS LOCAUX



7 Les élus locaux

PRÉSENTATION

Les élections municipales de mars 2008 ont conduit au renouvellement de 40,3 % des maires. Ce taux était un peu plus important en 2001 : 43,3 %.

35 % des 519 417 conseillers municipaux élus au scrutin des 9 et 16 mars 2008 sont des femmes.

Parmi les maires élus à la suite des dernières élections municipales, 5 104 sont des femmes, soit 13,9 %. Ce taux de féminisation a progressé fortement : il n'était que de 10,9 % à la suite des élections de 2001, mais avait cependant commencé à augmenter à 11,9 % à la suite des élections partielles tenues de 2001 jusqu'à 2008. Le taux de féminisation est le plus important dans les communes de moins de 3 500 habitants, il baisse ensuite pour les communes de moins de 30 000 habitants, mais il tend à augmenter au-delà avec la taille de la commune.

Au lendemain de leur élection, l'âge moyen des maires est de 56 ans et 10 mois. Aussi la catégorie la plus importante chez les maires est celle des retraités (32,4 %), les agriculteurs restant fortement représentés du fait du nombre des petites communes rurales. Les conseillers généraux et les conseillers régionaux font une large place aux cadres et professions intellectuelles supérieures, tandis qu'ouvriers et employés ne retrouvent pas le poids qu'ils ont dans la population.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/view

Observatoire de la parité : www.observatoire-parite.gouv.fr/parite-politique/travaux-de-l-observatoire/

DÉFINITIONS

Les données sont recueillies et traitées au Ministère de l'Intérieur par le Bureau des élections et des études politiques (Direction de la modernisation et de l'action territoriale) .

► **Mandats :**

Il s'agit des mandats électifs détenus au 1^{er} février 2012. Ces mandats résultent des élections municipales de 2008, des élections régionales de 2010 et des élections des conseils généraux partiellement renouvelés en 2011 en tenant compte des élections partielles qui ont pu intervenir depuis.

► **Catégories socioprofessionnelles :**

Elles sont connues selon 65 postes pour la quasi-totalité des élus. Ces professions ont été reclassées selon la nomenclature des PCS de l'Insee, agrégée en 8 postes. Il subsiste un nombre important de déclarations « autres professions » qui ne peuvent être reclassées. Par ailleurs, la ventilation de la population est disponible pour les plus de 15 ans, donc au-delà de la population éligible, et comprend de plus un grand nombre de personnes en formation (« autres sans activité professionnelle »).

7-1 Les élus locaux

Nombre d'élus locaux (Métropole et DOM)

(mandats au 01/02/2012)

Mandats	Effectifs	taux de féminisation	Répartition par classe d'âge (en %)		
			moins de 40 ans	40 ans à 59 ans	60 ans et plus
Conseillers régionaux	1 880	48,2 %	15,7 %	61,2 %	23,1 %
Conseillers généraux	4 052	14,9 %	4,4 %	44,1 %	51,5 %
Maires	36 646	14,4 %	2,1 %	42,3 %	55,6 %

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

Répartition des mandats de maire selon le sexe

(élections de 2008)

Taille de la commune	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes en %
moins de 3 500 habitants	29 058	4 829	33 887	14,3
de 3 500 à moins de 9 000 habitants	1 610	182	1 792	10,2
de 9 000 à moins de 30 000 habitants	725	64	789	8,1
de 30 000 à moins de 100 000 habitants	189	24	213	11,3
100 000 habitants et plus	32	5	37	13,5
Total	31 614	5 104	36 718	13,9

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

La catégorie socioprofessionnelle des élus locaux

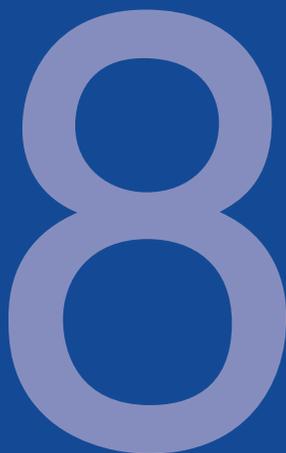
Catégorie socioprofessionnelle	Conseillers municipaux (élections de 2008)	Maires (élections de 2008)	Conseillers généraux (élections de 2011)	Conseillers régionaux (élections de 2010)	Population de 15 ans et plus en 2010 (*)
Agriculteurs exploitants	11,1 %	15,6 %	5,4 %	2,9 %	1,0 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	8,8 %	8,0 %	6,1 %	6,4 %	3,6 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,9 %	15,0 %	32,3 %	32,2 %	9,0 %
Professions intermédiaires	11,5 %	11,0 %	14,4 %	25,6 %	13,2 %
Employés	20,6 %	9,2 %	4,7 %	8,9 %	16,4 %
Ouvriers	4,8 %	2,0 %	0,4 %	1,1 %	12,6 %
Autres professions	7,7 %	4,7 %	3,6 %	7,6 %	
Retraités	19,6 %	32,4 %	29,9 %	9,9 %	44,1 %
Autres sans activité professionnelle	4,0 %	2,0 %	3,2 %	5,4 %	
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

(*) Enquête Emploi (Insee), résultats en moyenne annuelle en France métropolitaine.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012



LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Présentation - Définitions	72
8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	75
8-2 Les effectifs des collectivités locales au 31 décembre 2009	76
8-3 Les effectifs des collectivités locales par catégorie, statut	77
8-4 Les effectifs des collectivités locales par filière	78
8-5 Les emplois des collectivités locales par région	79
8-6 Le nombre d'agents selon la taille de la collectivité	80
8-7 Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale	81

8 La fonction publique territoriale

PRÉSENTATION

Au 31 décembre 2009, les collectivités locales emploient un peu plus de 1,8 million d'agents sur des emplois principaux auxquels il faut ajouter environ 51 000 agents employés sur des contrats aidés. Par ailleurs, il existe un peu plus de 45 000 postes dits secondaires occupés par des agents ayant déjà une activité principale.

Après avoir connu un rythme d'évolution dynamique, en lien avec les transferts de personnel depuis 2005, la croissance des effectifs principaux hors emplois aidés dans la FPT ralentit, + 2,0 % en 2009 contre + 3,9 % en 2008. Fin 2009, les transferts d'effectifs de la fonction publique de l'État à destination des régions et des départements sont quasiment achevés. Ces collectivités enregistrent respectivement des hausses d'effectifs de + 3,9 % et 3,6 % après + 35,6 % et + 14,3 % l'année précédente. En revanche, la hausse des effectifs est plus vive dans les organismes intercommunaux (+ 6,7 %), du fait de la progression de l'intercommunalité.

Les employeurs de la FPT sont nombreux. Ils englobent les collectivités territoriales stricto sensu, leurs établissements associés ainsi que d'autres établissements publics locaux divers. Ils sont près de 43 000 à employer des agents dont les emplois sont dits principaux. Les deux tiers de ces collectivités emploient moins de dix agents tandis que 10 % d'entre elles emploient cinquante agents ou plus. Les organismes communaux (les communes et leurs établissements associés) et intercommunaux concentrent trois quarts des effectifs de la FPT, les organismes départementaux près de 20 %.

Les agents de la FPT sont pour plus des trois quarts (77 %) d'entre eux de catégorie C. Les agents de catégorie A ne représentent que 9 % des effectifs territoriaux alors que, dans la fonction publique de l'État, ils représentent 24 % des effectifs hors enseignants. Un peu plus de 11 % des agents territoriaux sont âgés de moins de 30 ans et 31 % sont âgés de 50 ans et plus.

Les dernières élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ont eu lieu le 6 novembre (1^{er} tour) et 11 décembre 2008. Sur 1 281 102 inscrits pour l'élection des commissions administratives paritaires, 780 078 agents ont voté, soit un taux de participation de 60,9 % en baisse significative par rapport aux dernières élections professionnelles de 2001. La CGT a recueilli 32,8 % des suffrages, soit un gain de 1,2 point par rapport aux dernières élections et reste la première organisation syndicale dans la FPT. La CFDT a recueilli 21,6 % des voix, contre 26,3 % en 2001. Le syndicat FO arrive en troisième position avec 18,6 % des suffrages exprimés. Ces trois organisations regroupent donc 73 % des suffrages exprimés, toutes les autres listes ont recueilli moins de 10 %.

Les résultats de 2009 relatifs à la fonction publique territoriale (FPT) présentés dans cette édition sont issus du nouveau système d'information sur les agents des services publics (SIASP) élaboré par l'Insee. Les résultats pour l'année 2009 sur les effectifs de la FPT ne peuvent pas être comparés à ceux publiés à partir de l'enquête dite COLTER dans les éditions antérieures de cet ouvrage : d'une part le périmètre a été redéfini (par exemple les effectifs de la préfecture de police de Paris et des sapeurs pompiers de Paris sont rattachés à la FPE) et d'autre part le mode de comptabilisation est différent. Les effectifs sur ce périmètre FPT redéfini ont été révisés sur les années antérieures (cf. tableau 10.15).

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique pour l'année 2010-2011 :
<http://www.fonction-publique.gouv.fr>

Complément méthodologique suite à l'introduction du nouveau système information (SIASP) :
http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/rapports_annuels/2010-2011/Documents_et_methodes_SIASP_20111021.pdf

DÉFINITIONS

► Les 3 fonctions publiques :

La fonction publique en France comprend trois composantes (fonction publique d'État, territoriale et hospitalière). Dans le cadre d'un même statut général des fonctionnaires, chacune est régie par des dispositions particulières à caractère national.

Les emplois de la **fonction publique d'État (FPE)** se répartissent entre les administrations centrales de l'État et ses services déconcentrés.

La création de la **fonction publique territoriale (FPT)** (1984) a suivi les lois de décentralisation (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

La **fonction publique hospitalière (FPH)**, telle que la définit la loi du 9 janvier 1986 regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.

► SIASP : système d'information sur les agents des services publics

Le nouveau système d'information sur les agents des services publics (SIASP) élaboré par l'Insee pour le suivi des trois fonctions publiques (territoriale-FPT, de l'État-FPE et hospitalière-FPH) repose sur la mobilisation de sources administratives. Il constitue l'équivalent pour le secteur public des Déclarations annuelles de données sociales.

Les résultats sur ce nouveau périmètre ont été révisés sur les années antérieures.

► Emploi principal, emploi secondaire et emploi annexe

Certains agents exercent deux (voire plusieurs) emplois dans la fonction publique. Il est fréquent, en particulier, qu'un agent d'une collectivité territoriale exerce une seconde activité dans une autre collectivité ou dans une autre fonction publique ou dans le secteur privé. L'un est l'emploi principal (en principe celui dont la rémunération est la plus élevée), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires ou annexes. Sont considérés comme annexes, les emplois dont le volume horaire et la rémunération ne dépassent pas des seuils prédéfinis. Ce sont le plus souvent des agents non titulaires qui sont concernés.

► EPA : établissements publics administratifs

Le statut de recrutement des agents dans ces établissements est de droit public.

Sont notamment classés en EPA les universités, les établissements publics scientifiques et techniques, dont le personnel relève surtout de la FPE, les centres communaux d'action sociale, les organismes intercommunaux (FPT), les hôpitaux publics et les maisons de retraite publiques autonomes (FPH).

► Emplois aidés

Un contrat aidé est un **contrat de travail dérogatoire** au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de **subventions** à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des **collectivités territoriales** ou des **entreprises publiques** (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

► Les notions de cadre d'emplois et de filière

La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale définit ainsi le cadre d'emplois « *Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade à vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades* ».

La loi précise que les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C.

- A : fonctions de direction et de conception
- B : fonctions d'application et de maîtrise
- C : fonctions d'exécution

La loi dispose que chaque cadre d'emplois est régi par un statut particulier, établi par décret en Conseil d'État.

Le statut particulier définit, pour chaque cadre d'emplois, la hiérarchie des grades, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur. Il présente un caractère national. Il est donc commun aux fonctionnaires des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics. Ce statut précise aussi les fonctions que peuvent exercer les fonctionnaires du cadre d'emplois.

Par commodité, ces cadres d'emplois sont regroupés en « **filiales** », qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filiale sportive, culturelle par exemple).

8 La fonction publique territoriale

► Commission administrative paritaire (CAP)

Une commission administrative paritaire est instituée pour chaque corps de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation au même grade. Elle comprend autant de membres représentant l'administration que de représentants du personnel. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. Ces commissions sont saisies de questions d'ordre individuel relatives à la carrière des agents.

En pratique dans la fonction publique territoriale, il existe une commission administrative paritaire par cadre d'emplois et par centre de gestion (cf. ci après) et une par cadre d'emplois et par collectivité de plus de 350 agents non affiliée à un centre de gestion.

► Les centres de gestion

Établissements publics à caractère administratif, les centres de gestion sont gérés par des élus des collectivités. Ils sont départementaux à l'exception de la région parisienne où deux centres interdépartementaux gèrent l'un la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), l'autre la grande couronne (Val d'Oise, Essonne, Yvelines). Les centres de gestion ont pour mission la gestion du personnel territorial et regroupent obligatoirement les collectivités et leurs établissements employant moins de 350 agents et, de façon facultative, toute autre collectivité qui le souhaite.

La fonction publique territoriale 8-1 au sein de la fonction publique

Effectifs des emplois principaux des trois fonctions publiques par statut au 31 décembre 2009

	Ministères et collectivités territoriales	EPA à recrutement de droit public	Total
Total 3FP	3 425 944	1 872 429	5 298 373
Total FPE	2 043 648	348 716	2 392 364
dont Titulaires civils	1 530 639	117 119	1 647 758
dont Non-titulaires	131 542	229 365	360 907
Total FPT	1 382 296	423 640	1 805 936
dont Titulaires	1 093 337	309 733	1 403 070
dont Non-titulaires	245 340	109 661	355 001
Total FPH		1 100 073	1 100 073
dont Titulaires		816 048	816 048
dont Non-titulaires		175 355	175 355

Évolution des effectifs des trois fonctions publiques entre 2004 et 2009

(en %)

	Évolution en moyenne annuelle entre 2004 et 2009	Évolution 2008-2009
Fonction publique de l'État (1)	- 1,4	- 1,2
Fonction publique territoriale (1)	3,4	2,0
Fonction publique hospitalière	1,2	1,4
Trois fonctions publiques	0,6	0,4

⁽¹⁾ y compris les transferts de personnel de l'État vers les collectivités territoriales dans le cadre de la loi LRL de 2004.

Sources : fichier de paie des agents de l'État (FGE), DADS, SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux, tous statuts (y compris les volontaires militaires et apprentis), hors emplois aidés.

FPE : métropole, DOM, COM et étranger.

FPT : métropole, DOM et St-Pierre-et-Miquelon.

FPH : métropole et DOM ; y compris internes et résidents, non-titulaires sur crédits de remplacement.

Non compris les praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et médecins libéraux.

8-2 Les effectifs des collectivités locales au 31 décembre 2009

Les effectifs des collectivités locales

au 31 décembre	2008	2009	2009/2008
1 - Organismes communaux	1 133 589	1 142 333	+ 0,8 %
Communes < 2 000 habitants	131 873	132 578	
Communes 2 000 - 3 500 habitants	60 713	61 705	
Communes 3 500 - 5 000 habitants	50 024	50 876	
Communes 5 000 - 10 000 habitants	118 228	119 950	
Communes 10 000 - 20 000 habitants	134 188	134 610	
Communes 20 000 - 50 000 habitants	207 309	207 340	
Communes 50 000 - 80 000 habitants	91 785	91 923	
Communes 80 000 - 100 000 habitants	32 198	32 423	
Communes > 100 000 habitants	184 659	184 324	
Total des communes	1 010 977	1 015 729	+ 0,5 %
Établissements publics communaux	122 612	126 604	+ 3,3 %
2 - Organismes intercommunaux	211 787	225 920	+ 6,7 %
Communautés urbaines	34 104	39 451	
Communautés d'agglomération	54 647	57 028	
Communautés de communes	58 075	62 637	
Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN)	2 179	2 153	
SIVOM	9 542	9 086	
SIVU	25 048	24 546	
Syndicats mixtes	26 322	29 011	
Total des groupements de collectivités	209 917	223 912	+ 6,7 %
Autres établissements publics intercommunaux	1 870	2 008	+ 7,4 %
3 - Organismes départementaux	341 292	353 132	+ 3,5 %
Départements	277 202	287 947	+ 3,9 %
Établissements publics départementaux	64 090	65 185	+ 1,7 %
4 - Régions	75 309	78 618	+ 4,4 %
5 - Autres (*)	8 953	5 933	- 33,7 %
Total	1 770 930	1 805 936	+ 2,0 %

(*) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Strates construites avec les populations municipales légales 2009 de l'INSEE (en vigueur au 1^{er} janvier 2012).

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux hors emplois aidés, yc. assistants maternels et apprentis.

Répartition des collectivités locales selon l'effectif au 31 décembre 2009

	Nombre de collectivités	Effectifs concernés
moins de 5 agents	19 903	43 345
de 5 à 9 agents	8 720	57 443
de 10 à 19 agents	5 532	74 324
de 20 à 49 agents	4 375	136 230
de 50 à 99 agents	1 974	136 548
de 100 à 349 agents	1 580	282 976
de 350 à 999 agents	513	292 207
de 1 000 agents et plus	300	782 863
Total	42 897	1 805 936

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux hors emplois aidés, yc. assistants maternels et apprentis.

Les effectifs des collectivités locales par catégorie, statut 8-3

Répartition par statut et catégorie hiérarchique au 31 décembre 2009

(en %)

	Titulaires			Non Titulaires		
	Catégorie hiérarchique			Catégorie hiérarchique		
	A	B	C	A	B	C
1 - Organismes communaux	6,4	10,4	83,3	8,1	14,3	77,6
2 - Organismes intercommunaux	10,6	14,9	74,5	17,1	21,6	61,3
3 - Organismes départementaux	13,7	24,6	61,6	17,6	24,9	57,5
4 - Organismes régionaux	8,0	5,1	86,9	17,2	3,6	79,2
5 - Autres (*)	13,3	16,1	70,5	18,6	37,4	44,0
Total	8,4	13,5	78,1	11,0	16,6	72,4

Répartition par statut et affectation au 31 décembre 2009

(en %)

	Titulaires	Non titulaires	Assistants maternels	Emplois aidés	Apprentis	Total
1 - Organismes communaux	74,3	20,7	1,3	3,3	0,5	100,0
2 - Organismes intercommunaux	71,9	24,3	0,5	2,9	0,4	100,0
3 - Organismes départementaux	77,5	12,3	9,0	1,1	0,2	100,0
4 - Organismes régionaux	85,3	14,3		0,3	0,1	100,0
5 - Autres (*)	40,2	58,4		1,1	0,3	100,0
Total	74,9	19,4	2,6	2,7	0,4	100,0

Taux de féminisation au 31 décembre 2009

(en %)

	Titulaires	Non titulaires	Assistants maternels	Emplois aidés	Apprentis	Total
1 - Organismes communaux	60,3	69,4	99,7	54,3	47,2	62,4
2 - Organismes intercommunaux	47,0	56,4	99,8	51,7	52,2	49,7
3 - Organismes départementaux	55,8	68,7	94,9	58,9	55,3	60,9
4 - Organismes régionaux	58,3	58,4		81,3	52,4	58,4
5 - Autres (*)	49,3	58,7		70,8	55,0	55,1
Total	57,7	66,8	96,5	54,5	48,5	60,3

(*) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux et secondaires hors emplois annexes.

8-4 Les effectifs des collectivités locales par filière

Répartition des effectifs des titulaires et non titulaires par filière au 31 décembre 2009

(en %)

	Organismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres (*)	Total
Administrative	21,9	23,3	27,5	21,5	45,2	23,3
Technique	48,2	50,3	36,2	77,4	25,5	47,3
Culturelle	5,0	7,2	1,8	0,6	6,5	4,6
Sportive	1,3	2,2	0,2	0,1	0,6	1,2
Sociale	10,1	6,3	11,3	0,1	8,1	9,4
Médico-sociale	4,5	2,4	6,1	0,0	2,8	4,3
Médico-technique	0,1	0,1	0,7	0,0	0,3	0,2
Incendie et secours	0,0	0,0	14,0	0,0	0,0	2,5
Police	1,8	0,3	0,0	0,0	0,1	1,2
Animation	5,9	4,2	0,2	0,0	2,4	4,4
Autres et non déterminée	1,2	3,8	2,1	0,5	8,6	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux et secondaires nc. emplois annexes, hors emplois aidés et emplois jeunes, assistants maternels et apprentis.

Répartition des effectifs des titulaires et non titulaires par âge au 31 décembre 2009

(en %)

	Organismes communaux	Organismes intercommunaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres (*)	Total
moins de 30 ans	11,2	13,7	10,7	5,9	23,9	11,4
30 à moins de 40 ans	23,2	28,5	26,0	21,6	28,5	24,3
40 à moins de 50 ans	33,6	31,5	32,3	39,8	27,6	33,3
50 à moins de 60 ans	28,7	24,0	28,3	30,0	17,9	28,0
60 ans et plus	3,2	2,4	2,8	2,7	2,1	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux et secondaires hors emplois annexes hors emplois aidés et emplois jeunes, assistants maternels et apprentis.

Les emplois des collectivités locales par région **8-5**

Emplois des collectivités territoriales par région

au 31 décembre	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Alsace	35 453	35 651	36 610	39 520	40 606	40 560
Aquitaine	82 393	85 113	87 495	91 589	96 147	99 816
Auvergne	34 009	34 209	35 479	37 043	39 738	41 007
Bourgogne	39 628	40 154	41 031	43 998	43 750	44 803
Bretagne	71 904	73 284	75 835	80 425	85 168	86 749
Centre	60 744	61 730	63 619	65 176	67 163	68 984
Champagne-Ardenne	30 107	30 468	31 713	33 069	33 044	34 119
Corse	9 079	9 186	9 227	9 938	10 643	10 886
Franche-Comté	26 863	27 200	28 054	29 641	28 685	29 589
Île de France	338 877	343 682	352 553	362 373	367 377	369 772
Languedoc-Roussillon	71 132	72 842	75 393	79 920	85 898	85 794
Limousin	19 773	20 113	20 736	21 340	22 891	23 412
Lorraine	47 950	48 200	49 723	51 013	54 384	56 483
Midi-Pyrénées	73 738	75 945	78 797	83 825	90 845	94 350
Nord-Pas-de-Calais	103 923	105 730	109 113	117 055	116 926	121 195
Basse-Normandie	36 051	36 253	37 121	38 249	39 366	40 585
Haute-Normandie	48 549	49 493	51 915	54 111	53 608	55 225
Pays de la Loire	76 245	77 656	80 564	84 445	87 520	90 065
Picardie	42 964	43 852	44 895	47 554	48 871	51 042
Poitou-Charentes	46 886	46 772	48 223	50 551	54 722	55 125
Provence-Alpes-Côte d'Azur	140 721	142 241	146 783	154 146	156 546	158 893
Rhône-Alpes	140 409	143 891	148 949	160 025	160 072	168 123
Métropole	1 577 398	1 603 664	1 653 828	1 735 007	1 783 970	1 826 577
Départements d'outre-mer	64 200	64 722	67 570	71 218	73 293	76 166
France	1 641 598	1 668 387	1 721 398	1 806 225	1 857 263	1 902 743

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux et secondaires hors emplois annexes, tous statuts y compris les emplois aidés, emplois jeunes, assistants maternels et apprentis.

8-6 Le nombre d'agents selon la taille de la collectivité

Effectif moyen des agents employés par les organismes communaux au 31 décembre 2009

Strate démographique de la commune *	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Effectifs pour 1 000 hab.	
	communes	autres**	communes	autres**	communes	autres**
Moins de 500 hab.	16 790	95	3	9	10,0	0,2
De 500 à 1 999 hab.	11 506	698	10	19	9,7	1,1
De 2 000 à 3 499 hab.	2 176	518	31	20	11,6	1,8
De 3 500 à 4 499 hab.	933	421	58	18	13,9	2,0
De 5 000 à 9 999 hab.	1 099	715	116	22	16,6	2,1
De 10 000 à 19 999 hab.	516	473	274	44	19,7	2,9
De 20 000 à 49 999 hab.	327	371	659	71	21,8	2,7
De 50 000 à 99 999 hab.	86	100	1 503	155	22,8	2,7
De 100 000 à 299 999 hab.	39	51	2 523	272	17,6	2,5
300 000 hab. et plus	5	26	18 113	427	20,6	2,5
Ensemble organismes communaux	33 477	3 468	32	39	16,4	2,1

* Populations légales 2009 de l'Insee (en vigueur au 1^{er} janvier 2012).

** Centres communaux d'action sociale (CCAS), Caisses des écoles (CDE).

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux et secondaires hors emplois annexes, tous statuts y.c. les emplois aidés, emplois jeunes, assistants maternels et apprentis

Effectif moyen des agents employés par les organismes départementaux au 31 décembre 2009

Strate démographique du département *	Nombre de collectivités		Effectifs moyens par collectivité		Effectifs pour 1 000 hab.	
	conseils généraux	autres**	conseils généraux	autres**	conseils généraux	autres**
Moins de 300 000 hab.	25	50	1 295	135	6,3	1,3
De 300 000 à moins de 500 000 hab.	24	49	2 031	194	5,4	1,0
De 500 000 à moins de 800 000 hab.	25	51	2 682	315	4,3	1,0
800 000 hab. et plus hors Paris	25	37	5 600	803	4,1	0,9
Ensemble des départements hors Paris	99	187	2 911	332	4,5	1,0

* Populations légales 2009 de l'Insee (en vigueur au 1^{er} janvier 2012).

** Établissements publics administratifs, services départementaux d'incendie, centres de gestion et CNFPT.

Source : SIASP, Insee.

Champ : emplois principaux et secondaires hors emplois annexes, tous statuts y.c. les emplois aidés, emplois jeunes, assistants maternels et apprentis.

Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale 8-7

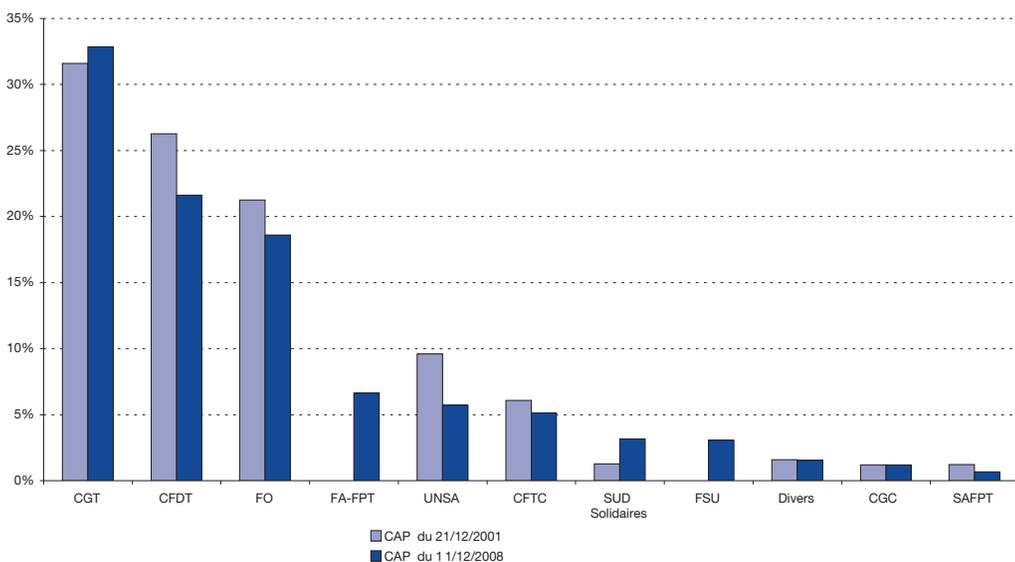
Résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

	CAP du 21/12/2001		CAP du 11/12/2008	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
Inscrits	940 929		1 281 102	
Votants	622 435	66,2	780 078	60,9
Suffrages exprimés	587 802		745 903	
CFDT	154 386	26,3	161 123	21,6
CFTC	35 690	6,1	38 179	5,1
CGC	6 960	1,2	8 758	1,2
CGT	185 671	31,6	244 963	32,8
FA-FPT*	-		49 363	6,6
FO	124 874	21,2	138 682	18,6
FSU	-		22 715	3,0
SAFPT	7 143	1,2	4 983	0,7
SUD Solidaires*	7 467	1,3	23 429	3,1
UNSA*	56 402	9,6	42 407	5,7
Divers	9 209	1,6	11 302	1,5

(*) en 2001, FA-FPT et UNSA étaient réunies.

Source : DGCL.

Résultats aux élections professionnelles dans la fonction publique territoriale



Source : DGCL.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

9

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Présentation - Définitions	84
9-1 Le contexte européen	86
9-2 Le contexte régional	88
9-3 Le contexte départemental	90

9 Éléments de contexte

PRÉSENTATION

En 2010, le PIB par habitant est supérieur en France de 8 % à la moyenne européenne, correction faite des différences de niveaux de prix. La France occupe le 11^e rang en Europe, un peu devant l'Italie et l'Espagne tandis que les pays nouvellement adhérents se situent à des niveaux sensiblement en deçà de la moyenne des 27.

Alors que la population de la France représente près de 13 % de la population de l'Europe à 27, elle compte plus de 30 % des structures territoriales existantes du niveau de la commune. Autrement dit, la taille moyenne des communes françaises est de 1 775 habitants contre 5 265 habitants dans le reste de l'Europe.

La France se caractérise par le haut niveau de la dépense publique exprimé en pourcentage de son PIB. Avec plus de 56 %, elle se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne 51 % à un niveau proche de celui de la Finlande et du Danemark. Ceci est dû au niveau de dépense des administrations de sécurité sociale (plus de 26 % du PIB) : hors celles-ci la dépense publique devient inférieure à la moyenne européenne.

Les dépenses des administrations publiques locales représentent en France 11,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2010. C'est un taux proche de la moyenne européenne mais inférieur à celui d'autres grands pays, notamment ceux d'organisation fédérale : cette proportion de dépenses locales et des entités fédérées est de 14 % du PIB au Royaume-Uni, de 15,7 % en Italie pour monter jusqu'à 21,1 % en Allemagne et 24,3 % en Espagne.

●●● POUR EN SAVOIR PLUS

Les données détaillées et les métadonnées sont disponibles sur le site d'Eurostat <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes> thème « Économie et finances », rubriques « Comptes nationaux (PIB compris) » et « Secteur des Administrations publiques », thème « Population et conditions sociales », rubrique « Population ».

Pour la liste des régions statistiques européennes :
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/nuts_nomenclature/introduction

Les comptes des administrations publiques sont établis selon les méthodes du Système européen des comptes nationaux (SEC95).

DÉFINITION

► Le PIB (produit intérieur brut)

Le PIB (produit intérieur brut) et le PIB par habitant sont des indicateurs de la production d'un pays ou d'une région en termes d'activité économique totale. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production. En exprimant le PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat), on élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Le PIB n'équivaut pas au revenu dont disposent en définitive les ménages d'une région.

L'indice de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU-27) fixée à 100. Cet indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à EU27 = 100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

► Le SPA (standard de pouvoir d'achat)

Le SPA (standard de pouvoir d'achat) est une monnaie artificielle faisant apparaître les écarts entre les niveaux de prix nationaux. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives.

► Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)

La NUTS 2010, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012, fournit une ventilation uniforme et cohérente des unités territoriales pour la production des statistiques régionales de l'UE. La NUTS, qui privilégie les découpages institutionnels et les unités régionales à caractère général est une classification à trois niveaux.

Sans tenir compte des communes, la structure administrative des États membres repose en général sur deux niveaux principaux (Länder et Kreise en Allemagne, régions et départements en France, Comunidades autonomas et provincias en Espagne, regioni et province in Italie, etc.).

À un niveau plus détaillé, on trouve les districts et les communes. Il s'agit des « unités administratives locales » (UAL). Deux niveaux d'unités administratives locales ont été définis. Le niveau UAL supérieur, est défini pour la majorité des pays, mais pas pour tous. Le deuxième niveau UAL (autrefois NUTS niveau 5) consiste en environ 120 000 communes ou unités équivalentes dans les 27 États Membres de l'UE (situation 2010).

► Les administrations publiques

Le secteur des administrations publiques comprend les sous-secteurs de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Le PIB utilisé comme dénominateur est le produit intérieur brut aux prix courants du marché.

► Dépenses totales des administrations publiques

Les dépenses des administrations publiques sont définies dans le SEC95 § 8.99 en référence à une liste de catégories : consommation intermédiaire, formation brute de capital, rémunération des salariés, autres impôts sur la production, subventions à payer, revenus de la propriété, impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands, autres transferts courants, ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension, transferts de capital à payer et acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

► Formation brute de capital fixe des administrations publiques

La formation brute de capital fixe des administrations publiques (SEC95 code P.51) est égale au solde des acquisitions des producteurs résidents moins les cessions d'actifs fixes au cours d'une période donnée, augmenté de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives publiques ou institutionnelles. Les actifs fixes sont des actifs corporels ou incorporels résultant de processus de production qui sont eux-mêmes utilisés de manière répétée ou continue dans des processus de production pendant plus d'un an comme par exemple les immeubles, les machines et équipements, les véhicules, ou encore les logiciels. Cela comprend aussi certaines augmentations de la valeur des actifs non produits réalisés par l'activité productive, telles que des améliorations apportées aux sols.

► Dette publique - Dette brute consolidée des administrations publiques

La dette est évaluée en valeur nominale (faciale) et la dette en monnaie étrangère est convertie en monnaie nationale en utilisant les taux de change du marché en fin d'année (bien que des règles spéciales s'appliquent aux contrats). Les données nationales pour le secteur des administrations publiques sont consolidées entre les sous-secteurs. Les données de base sont en monnaie nationale, converties en euros en utilisant les taux de change de l'euro en fin d'année fournis par la Banque centrale européenne.

9-1 Le contexte européen

Données économiques, territoriales et démographiques

	PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) (EU-27 = 100)	Découpages territoriaux			Population en millions d'habitants (au 1 ^{er} janvier)
	2010	NUTS 2 régions	NUTS 3 départements	LAU 2 communes au 01/01/2010	2011
Allemagne	118	38	412	11 295	81,75
Autriche	126	9	35	2 357	8,40
Belgique	119	11	44	589	10,95 ^(p)
Bulgarie	44	6	28	5 302	7,50
Chypre	99	1	1	615	0,80 ^(p)
Danemark	127	5	11	2 244	5,56
Espagne	100	19	59	8 114	46,15
Estonie	64	1	5	226	1,34
Finlande	115	5	19	342	5,38
France	108	26	100	36 682	65,08 ^(p)
Grèce	90 ^(p)	13	51	6 130	11,31
Hongrie	65	7	20	3 152	9,99
Irlande	128	2	8	3 441	4,48
Italie	101	21	110	8 094	60,63
Lettonie	51	1	6	118	2,23
Lituanie	57	1	10	555	3,24
Luxembourg	271	1	1	116	0,51
Malte	83	1	2	68	0,42
Pays-Bas	133	12	40	431	16,66
Pologne	63	16	66	2 479	38,20
Portugal	80	7	30	4 260	10,64
République tchèque	80	8	14	6 250	10,53
Roumanie	46	8	42	3 180	21,41 ^(p)
Royaume-Uni	112	37	139	10 310	62,44
Slovaquie	74	4	8	2 928	5,44
Slovénie	85	2	12	210	2,05
Suède	123	8	21	290	9,42
Union européenne (à 27)	100	270	1 294	119 778	502,50 ^(p)

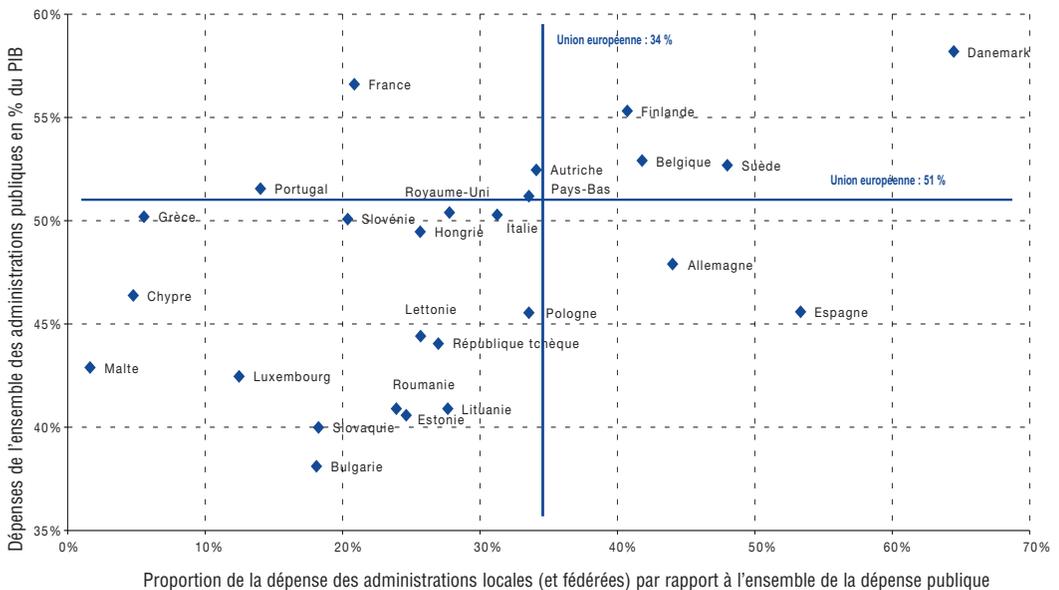
(p) valeur provisoire.

Source : Eurostat.

Les dépenses des administrations publiques Données des finances publiques (2010) (en % du PIB)

	Dépenses des administrations publiques					Formation brute de capital fixe des administrations publiques	Dette publique des administrations publiques
	Administrations publiques	Administration centrale	Administrations d'États fédérés	Administrations locales	Administrations de sécurité sociale		
Allemagne	47,9	16,2	13,1	8,0	20,7	1,6	83,2
Autriche	52,5	27,1	9,7	8,2	17,8	1,0	71,8
Belgique	52,9	29,7	15,0	7,1	21,3	1,6	96,2
Bulgarie	38,1	28,4	-	6,9	14,4	4,8	16,3
Chypre	46,4	38,8	-	2,2	7,3	3,8	61,5
Danemark	58,2	42,1	-	37,5	3,6	2,2	43,7
Espagne	45,6	19,1	17,1	7,2	15,0	3,8	61,0
Estonie	40,6	30,4	-	10,0	6,0	3,9	6,7
Finlande	55,3	28,2	-	22,5	18,3	2,5	48,3
France	56,6	24,5	-	11,8	26,6	3,1	82,3
Grèce	50,2	39,0	-	2,8	21,8	2,8	144,9
Hongrie	49,5	33,1	-	12,7	16,4	3,4	81,3
Irlande	66,8	58,9	-	6,9	6,1	3,8	92,5
Italie	50,3	29,0	-	15,7	19,6	2,1	118,4
Lettonie	44,4	26,2	-	11,4	11,5	3,7	44,7
Lituanie	40,9	25,3	-	11,3	15,5	4,6	38,0
Luxembourg	42,5	30,4	-	5,3	18,1	4,1	19,1
Malte	42,9	42,7	-	0,7	-	2,2	69,0
Pays-Bas	51,2	31,3	-	17,2	18,7	3,6	62,9
Pologne	45,4	26,1	-	15,0	17,6	5,6	54,9
Portugal	51,3	38,7	-	7,2	12,9	3,6	93,3
République tchèque	44,1	30,2	-	11,9	5,9	4,4	37,6
Roumanie	40,9	30,2	-	9,8	12,5	5,8	31,0
Royaume-Uni	50,4	46,6	-	14,0	-	2,5	79,9
Slovaquie	40,0	23,3	-	7,3	14,5	2,6	41,0
Slovénie	50,1	31,2	-	10,2	19,4	4,3	38,8
Suède	52,7	30,3	-	25,3	6,8	3,5	39,7
Union européenne (à 27)	50,6	28,3	4,8	12,2	16,4	2,7	80,1

Source : Eurostat.



9-2 Le contexte régional

Caractéristiques physiques et démographiques

Régions	Population ⁽¹⁾	Taux annuel moyen de variation de la population entre 1999-2009 ⁽²⁾ (en %)	Superficie (en km ²)	Densité (en hab./km ²)	Nombre de communes	Part de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants ⁽¹⁾ (en %)	Part de la population vivant dans les grandes aires urbaines ⁽³⁾ (en %)
Alsace	1 843 053	0,6	8 280	223	904	42,5	75,4
Aquitaine	3 206 137	1,0	41 308	78	2 296	38,7	70,1
Auvergne	1 343 964	0,3	26 013	52	1 310	30,3	64,8
Bourgogne	1 642 440	0,2	31 582	52	2 046	28,5	58,8
Bretagne	3 175 064	0,9	27 208	117	1 270	31,8	63,2
Centre	2 538 590	0,4	39 151	65	1 841	35,7	67,9
Champagne-Ardenne	1 337 953	0,0	25 606	52	1 954	37,6	62,5
Corse	305 674	1,6	8 680	35	360	38,9	61,5
Franche-Comté	1 168 208	0,4	16 202	72	1 785	27,3	62,9
Languedoc-Roussillon	2 610 890	1,3	27 376	95	1 545	40,9	69,9
Limousin	741 785	0,4	16 942	44	747	33,7	59,9
Lorraine	2 350 112	0,2	23 547	100	2 339	30,5	67,2
Midi-Pyrénées	2 862 707	1,2	45 348	63	3 020	37,5	65,6
Nord-Pas-de-Calais	4 033 197	0,1	12 414	325	1 545	48,2	88,3
Basse-Normandie	1 470 880	0,3	17 589	84	1 812	23,9	57,9
Haute-Normandie	1 832 942	0,3	12 317	149	1 419	40,0	74,6
Pays de la Loire	3 539 048	0,9	32 082	110	1 502	37,8	68,3
Picardie	1 911 157	0,3	19 399	99	2 291	29,9	64,0
Poitou-Charentes	1 760 575	0,7	25 810	68	1 462	24,0	60,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 889 053	0,8	31 400	156	963	71,4	87,9
Rhône-Alpes	6 174 040	0,9	43 698	141	2 879	42,6	83,3
Métropole sauf Île-de-France	50 737 469	0,6	531 953	95	35 290	40,1	72,2
Île-de-France	11 728 240	0,7	12 012	976	1 281	83,8	99,8
Métropole	62 465 709	0,7	543 965	115	36 571	48,3	77,4
Guadeloupe	401 554	0,4	1 703	236	32	76,9	91,2
Guyane	224 469	3,6	83 534	3	22	73,7	51,7
Martinique	396 404	0,4	1 128	351	34	74,4	77,8
Réunion	816 364	1,5	2 504	326	24	94,7	79,5
Outre-mer (hors Mayotte)	1 838 791	1,2	88 869	21	112	83,8	78,3
France (hors Mayotte)	64 304 500	0,7	632 834	102	36 683	49,3	77,4

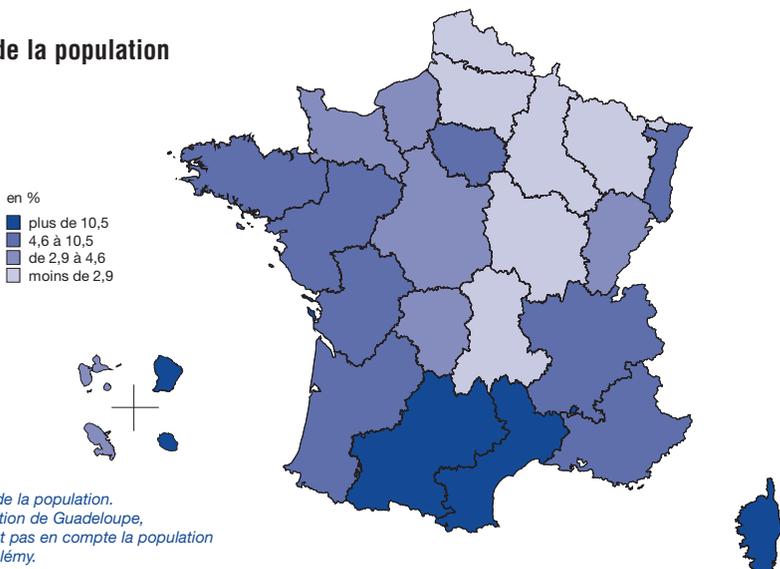
Source : Insee.

⁽¹⁾ population municipale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 (millésimée 2009).

⁽²⁾ population pour 1999 : population sans double-compte. La population de Guadeloupe n'inclut pas les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

⁽³⁾ Les grandes aires comprennent les communes appartenant à un grand pôle urbain (10 000 emplois et plus) et celles appartenant à la couronne d'un grand pôle urbain.

Taux de croissance de la population entre 1999 et 2009



Source : Insee, recensements de la population.

NB : Les données de la population de Guadeloupe, pour 1999 et 2009, ne prennent pas en compte la population de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Structure par âge et économie

Régions	Part de la population de moins de 20 ans ⁽¹⁾ (en %)	Part de la population de 60 ans et plus ⁽¹⁾ (en %)	Taux d'activité des 15-64 ans ⁽¹⁾ (en %)	Taux de chômage en 2009 ⁽²⁾ (en %)	PIB 2009 (en millions d'euros)	PIB 2009 (en €/hab.)	PIB 2009 (en € par emploi)
Alsace	24,2	21,0	73,4	8,7	50 701	27 322	69 661
Aquitaine	22,5	26,0	71,2	9,1	85 693	26 710	70 399
Auvergne	21,9	27,2	70,8	8,5	33 174	24 680	63 915
Bourgogne	22,8	26,8	71,5	8,7	41 805	25 516	65 066
Bretagne	24,3	24,8	71,2	8,0	81 632	25 739	65 451
Centre	23,9	25,1	72,6	8,7	65 173	25 571	66 936
Champagne-Ardenne	24,4	23,2	70,9	9,5	35 779	26 768	69 482
Corse	20,2	26,8	66,6	9,3	7 279	23 800	65 247
Franche-Comté	24,6	23,4	72,3	9,2	28 083	24 042	64 199
Languedoc-Roussillon	23,3	26,3	67,6	12,6	60 523	22 984	67 677
Limousin	20,5	29,8	70,5	8,2	17 509	23 637	62 320
Lorraine	23,7	22,5	70,3	9,9	55 396	23 653	67 952
Midi-Pyrénées	22,8	25,3	71,7	9,3	76 522	26 628	68 009
Nord-Pas-de-Calais	26,9	19,5	67,1	8,8	96 839	24 025	67 078
Basse-Normandie	24,2	25,3	71,1	8,9	34 869	23 737	61 431
Haute-Normandie	25,7	21,8	71,1	10,5	48 555	26 599	69 364
Pays de la Loire	25,4	23,1	73,1	8,3	94 032	26 481	65 427
Picardie	26,1	20,4	70,8	9,0	43 725	22 894	66 735
Poitou-Charentes	22,5	27,4	71,2	9,0	42 379	24 046	64 642
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23,2	26,1	69,2	10,8	138 002	27 855	73 833
Rhône-Alpes	25,4	21,9	72,8	8,5	181 810	29 420	72 819
Métropole sauf Île-de-France	24,2	24,0	70,9	n.d.	1 319 480	25 949	68 253
Île-de-France	25,9	17,9	75,0	8,3	552 052	46 984	99 676
Métropole	24,5	22,9	71,7	9,4	1 871 532	29 897	75 251
Guadeloupe	29,5	19,1	67,0	23,8	n.d.	n.d.	n.d.
Guyane	44,4	6,6	61,2	21,0	n.d.	n.d.	n.d.
Martinique	27,0	20,7	68,4	21,0	n.d.	n.d.	n.d.
Réunion	34,0	12,3	65,2	28,9	n.d.	n.d.	n.d.
Outre-mer (hors Mayotte)	32,8	14,8	65,8	n.d.	33 479	17 731	61 149
France (hors Mayotte)	24,7	22,6	71,6	n.d.	1 907 145	29 574	75 031

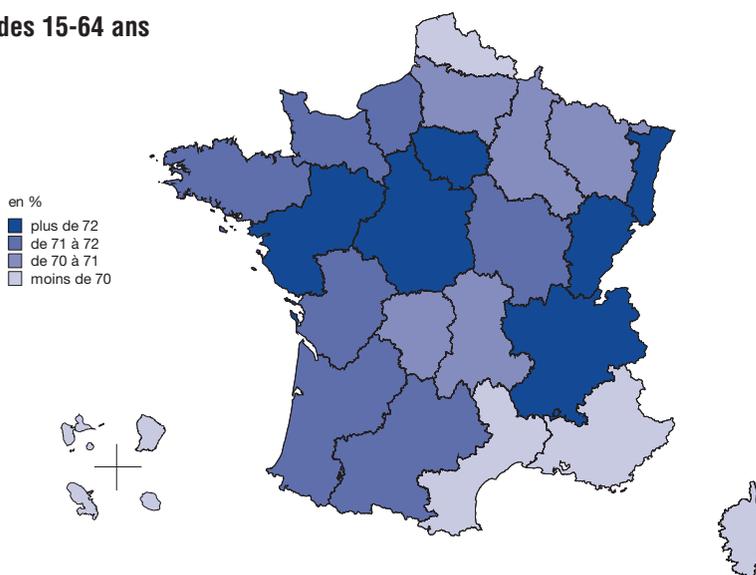
Source : Insee.

⁽¹⁾ Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2011).

⁽²⁾ Recensement de population 2008, exploitation principale.

⁽³⁾ Moyenne des taux trimestriels de l'année 2010 pour la métropole ; données issues de l'Enquête-Emploi du 2^e trim 2010 pour l'Outre-mer.
n.d. : donnée non disponible.

Taux d'activité des 15-64 ans



Source : Insee, recensements de la population 2008, exploitation principale.

9-3a Le contexte départemental

Départements	Population ⁽¹⁾	Superficie (en km ²)	Densité (en hab./km ²)	Nombre de communes		Part de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants ⁽¹⁾ (en %)
				Total	Rurales (hors unités urbaines Insee)	
01 Ain	588 853	5 762	102,2	419	314	14,9
02 Aisne	539 870	7 369	73,3	816	737	30,0
03 Allier	343 046	7 340	46,7	320	281	32,0
04 Alpes-de-Haute-Pce	159 450	6 925	23,0	200	179	24,8
05 Hautes-Alpes	135 836	5 631	24,1	177	159	37,4
06 Alpes-Maritimes	1 079 100	4 299	251,0	163	93	80,2
07 Ardèche	313 578	5 529	56,7	339	258	15,9
08 Ardennes	283 296	5 236	54,1	463	419	24,3
09 Ariège	151 117	4 890	30,9	332	299	10,2
10 Aube	303 298	6 004	50,5	433	398	36,2
11 Aude	353 980	6 139	57,7	438	397	37,0
12 Aveyron	277 048	8 735	31,7	304	281	25,1
13 Bouches-du-Rhône	1 967 299	5 088	386,7	119	13	80,8
14 Calvados	680 908	5 548	122,7	706	579	27,8
15 Cantal	148 380	5 726	25,9	260	249	19,0
16 Charente	351 563	5 956	59,0	404	370	17,3
17 Charente-Maritime	616 607	6 864	89,8	472	404	23,5
18 Cher	311 022	7 235	43,0	290	268	33,7
19 Corrèze	243 352	5 857	41,6	286	258	30,8
2A Corse-du-Sud	141 330	4 014	35,2	124	115	53,3
2B Haute-Corse	164 344	4 666	35,2	236	211	26,5
21 Côte-d'Or	524 144	8 763	59,8	706	660	40,2
22 Côtes-d'Armor	587 519	6 878	85,4	373	282	19,4
23 Creuse	123 584	5 565	22,2	260	255	11,2
24 Dordogne	412 082	9 060	45,5	557	489	13,8
25 Doubs	525 276	5 234	100,4	594	519	35,8
26 Drôme	482 984	6 530	74,0	369	307	36,3
27 Eure	582 822	6 042	96,5	675	564	22,3
28 Eure-et-Loir	425 502	5 880	72,4	402	342	31,1
29 Finistère	893 914	6 733	132,8	283	181	37,0
30 Gard	701 883	5 853	119,9	353	234	37,6
31 Haute-Garonne	1 230 820	6 309	195,1	589	458	54,3
32 Gers	187 181	6 257	29,9	463	449	11,6
33 Gironde	1 434 661	10 000	143,5	542	358	52,6
34 Hérault	1 031 974	6 101	169,1	343	217	48,2
35 Ille-et-Vilaine	977 449	6 779	144,2	353	264	36,1
36 Indre	232 268	6 791	34,2	247	223	25,7
37 Indre-et-Loire	588 420	6 127	96,0	277	204	46,0
38 Isère	1 197 038	7 505	159,5	533	333	35,6
39 Jura	261 277	4 999	52,3	544	496	20,7
40 Landes	379 341	9 243	41,0	331	278	23,1
41 Loir-et-Cher	327 868	6 343	51,7	291	246	24,4
42 Loire	746 115	4 781	156,1	327	226	45,6
43 Haute-Loire	223 122	4 977	44,8	260	229	8,4
44 Loire-Atlantique	1 266 358	6 817	185,8	221	124	52,4
45 Loiret	653 510	6 775	96,5	334	257	39,8
46 Lot	173 562	5 217	33,3	340	314	11,5
47 Lot-et-Garonne	329 697	5 361	61,5	319	263	23,0
48 Lozère	77 163	5 167	14,9	185	177	15,9
49 Maine-et-Loire	780 082	7 166	108,9	363	283	34,1

Source : Insee.

⁽¹⁾ population municipale au 1^{er} janvier 2012 (millésimée 2009).

Le contexte départemental 9-3a

Départements	Population ⁽¹⁾	Superficie (en km ²)	Densité (en hab./km ²)	Nombre de communes		Part de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants ⁽¹⁾ (en %)
				Total	Rurales (hors unités urbaines Insee)	
50 Manche	497 762	5 938	83,8	601	537	20,9
51 Marne	566 145	8 162	69,4	620	577	48,6
52 Haute-Marne	185 214	6 211	29,8	438	414	26,7
53 Mayenne	305 147	5 175	59,0	261	238	24,9
54 Meurthe-et-Moselle	731 019	5 246	139,3	594	491	33,0
55 Meuse	194 003	6 212	31,2	500	475	17,8
56 Morbihan	716 182	6 823	105,0	261	193	29,6
57 Moselle	1 044 898	6 217	168,1	730	569	37,0
58 Nièvre	220 199	6 817	32,3	312	292	21,9
59 Nord	2 571 940	5 744	447,8	650	316	55,4
60 Oise	801 512	5 860	136,8	693	565	31,4
61 Orne	292 210	6 103	47,9	505	470	19,6
62 Pas-de-Calais	1 461 257	6 671	219,0	895	622	35,4
63 Puy-de-Dôme	629 416	7 970	79,0	470	404	39,8
64 Pyrénées-Atlantiques	650 356	7 647	85,1	547	410	40,8
65 Hautes-Pyrénées	229 670	4 464	51,4	474	415	25,6
66 Pyrénées-Orientales	445 890	4 116	108,3	226	157	36,4
67 Bas-Rhin	1 094 439	4 755	230,2	527	368	44,4
68 Haut-Rhin	748 614	3 525	212,4	377	231	39,9
69 Rhône	1 708 671	3 249	525,9	293	122	68,1
70 Haute-Saône	239 194	5 360	44,6	545	507	11,0
71 Saône-et-Loire	554 720	8 575	64,7	573	497	24,6
72 Sarthe	561 050	6 206	90,4	375	306	32,3
73 Savoie	411 007	6 028	68,2	305	190	27,7
74 Haute-Savoie	725 794	4 417	164,3	294	146	37,5
75 Paris	2 234 105	105	21 196,4	1	0	100,0
76 Seine-Maritime	1 250 120	6 280	199,1	744	601	48,2
77 Seine-et-Marne	1 313 414	5 915	222,0	514	344	49,2
78 Yvelines	1 407 560	2 284	616,2	262	128	69,1
79 Deux-Sèvres	366 339	6 032	60,7	305	266	23,4
80 Somme	569 775	6 170	92,3	782	702	27,8
81 Tarn	374 018	5 758	65,0	323	276	36,8
82 Tarn-et-Garonne	239 291	3 718	64,4	195	161	34,0
83 Var	1 007 303	5 973	168,6	153	58	64,1
84 Vaucluse	540 065	3 567	151,4	151	78	55,9
85 Vendée	626 411	6 722	93,2	282	213	24,2
86 Vienne	426 066	6 991	60,9	281	244	30,9
87 Haute-Vienne	374 849	5 520	67,9	201	179	43,0
88 Vosges	380 192	5 874	64,7	515	413	14,3
89 Yonne	343 377	7 428	46,2	455	429	21,2
90 Territoire de Belfort	142 461	610	233,7	102	65	35,2
91 Essonne	1 208 004	1 805	669,4	196	74	65,0
92 Hauts-de-Seine	1 561 745	176	8 892,8	36	0	99,3
93 Seine-Saint-Denis	1 515 983	236	6 418,2	40	0	98,4
94 Val-de-Marne	1 318 537	245	5 380,0	47	0	96,2
95 Val-d'Oise	1 168 892	1 246	938,1	185	90	75,3
971 Guadeloupe	401 554	1 628	246,6	32	4	76,9
972 Martinique	396 404	1 128	351,4	34	8	74,4
973 Guyane	224 469	83 534	2,7	22	12	73,7
974 La Réunion	816 364	2 504	326,1	24	2	94,7
976 Mayotte	186 452	374	498,5	17	2	52,7
Métropole sauf Paris	60 231 604	544 106	110,7	36 570	29 347	46,4
Métropole	62 465 709	544 212	114,8	36 571	29 347	48,3
Outre-mer	2 025 243	89 168	22,7	129	28	81,0
France entière	64 490 952	633 380	101,8	36 700	29 375	49,3

Source : Insee.

⁽¹⁾ population municipale au 1^{er} janvier 2012 (millésimée 2009).

9-3b Le contexte départemental

Départements	Part de la population de 15 à 64 ans (en %)	Part de la population de 75 ans et plus (en %)	Taux de chômage au 4 ^e trimestre 2010 (en %)	Nombre de bénéficiaires du RMI et du RSA au 31/12/2010	Voirie départementale en 2010 (en km)	Kilomètres de voirie pour 1 000 habitants de 2010
01 Ain	64,9	7,4	6,7	9 180	4 451	7,5
02 Aisne	64,2	8,6	13,2	19 144	5 473	9,9
03 Allier	61,4	12,8	9,7	10 478	5 209	14,7
04 Alpes-de-Haute-Pce	61,9	10,8	10,3	4 262	2 567	15,9
05 Hautes-Alpes	62,9	10,2	8,0	2 930	1 961	14,3
06 Alpes-Maritimes	62,3	11,8	9,2	27 452	2 622	2,4
07 Ardèche	61,9	10,9	9,8	7 699	3 808	11,9
08 Ardennes	64,3	8,7	11,2	12 241	3 250	11,1
09 Ariège	61,5	12,4	10,8	5 907	2 639	17,1
10 Aube	64,1	9,3	9,8	10 263	4 512	14,6
11 Aude	61,5	11,8	12,5	17 190	4 591	12,9
12 Aveyron	60,3	13,3	6,6	4 418	5 921	20,7
13 Bouches-du-Rhône	65,0	8,9	12,0	90 307	3 063	1,5
14 Calvados	64,8	8,9	9,1	17 665	5 594	8,1
15 Cantal	61,8	13,2	5,8	3 103	4 000	25,8
16 Charente	62,7	11,5	9,5	11 418	5 093	14,0
17 Charente-Maritime	61,9	11,7	10,2	19 670	6 021	9,7
18 Cher	62,5	11,0	9,3	10 509	4 627	14,3
19 Corrèze	61,4	13,4	6,7	4 516	4 766	19,0
2A Corse-du-Sud	64,2	10,2	9,4	3 166	1 999	14,1
2B Haute-Corse	65,2	9,7	9,6	4 215	2 462	15,1
21 Côte-d'Or	66,1	9,0	7,7	11 138	5 890	11,1
22 Côtes-d'Armor	60,9	11,4	8,0	11 695	4 499	7,5
23 Creuse	59,8	15,2	9,1	3 509	4 353	33,8
24 Dordogne	60,8	13,1	9,8	11 124	4 965	11,8
25 Doubs	65,6	8,0	9,3	13 461	3 727	7,0
26 Drôme	63,1	9,2	9,9	14 042	4 225	8,7
27 Eure	64,8	7,5	9,8	13 901	4 352	7,4
28 Eure-et-Loir	64,0	8,8	8,8	9 162	7 487	17,3
29 Finistère	63,2	10,2	8,2	18 763	3 559	3,9
30 Gard	63,5	9,5	12,4	32 557	4 485	6,4
31 Haute-Garonne	68,2	7,5	9,5	37 271	6 646	5,4
32 Gers	60,4	13,2	7,0	4 128	3 552	18,6
33 Gironde	66,3	8,8	9,4	43 087	6 487	4,5
34 Hérault	64,7	9,4	13,1	46 203	5 013	4,9
35 Ille-et-Vilaine	65,5	8,0	7,3	19 162	5 217	5,3
36 Indre	61,0	12,7	8,0	5 439	4 977	20,7
37 Indre-et-Loire	64,6	9,6	8,1	13 980	3 923	6,6
38 Isère	65,5	7,5	8,0	26 247	5 160	4,3
39 Jura	62,5	10,3	7,4	5 153	3 542	13,1
40 Landes	62,3	10,9	8,9	8 785	4 238	11,1
41 Loir-et-Cher	61,5	11,4	7,9	7 610	3 437	10,2
42 Loire	63,0	10,2	9,3	17 666	3 804	5,0
43 Haute-Loire	61,9	10,7	7,3	3 977	3 413	14,9
44 Loire-Atlantique	65,4	8,0	8,3	30 736	4 460	3,5
45 Loiret	64,3	8,8	8,8	15 548	3 633	5,5
46 Lot	60,5	13,1	8,5	4 094	4 053	22,8
47 Lot-et-Garonne	61,2	12,2	9,6	10 423	2 941	8,8
48 Lozère	62,9	11,3	4,7	1 479	2 277	28,1
49 Maine-et-Loire	63,9	8,9	8,3	18 326	4 889	6,2

Sources : Insee, DARES.

Le contexte départemental 9-3b

Départements	Part de la population de 15 à 64 ans (en %)	Part de la population de 75 ans et plus (en %)	Taux de chômage au 4 ^e trimestre 2010 (en %)	Nombre de bénéficiaires du RMI et du RSA au 31/12/2010	Voirie départementale en 2010 (en km)	Kilomètres de voirie pour 1 000 habitants de 2010
50 Manche	61,9	11,0	8,0	9 846	7 764	15,1
51 Marne	66,6	8,1	8,6	13 750	4 167	7,2
52 Haute-Marne	63,1	10,4	8,9	5 170	3 861	19,9
53 Mayenne	61,6	10,3	6,1	4 955	3 687	11,9
54 Meurthe-et-Moselle	66,6	8,4	9,3	23 886	3 287	4,4
55 Meuse	64,1	9,5	10,1	6 079	3 524	17,6
56 Morbihan	62,7	10,0	8,4	14 643	4 160	5,7
57 Moselle	66,7	7,8	9,8	29 516	4 293	4,0
58 Nièvre	60,7	13,1	9,3	6 568	4 381	19,1
59 Nord	66,2	7,1	12,9	125 561	5 310	2,0
60 Oise	66,4	6,5	9,5	20 507	4 082	5,0
61 Orne	61,7	11,2	9,1	7 686	5 834	19,3
62 Pas-de-Calais	65,0	7,9	12,5	68 980	6 157	4,1
63 Puy-de-Dôme	66,1	9,3	8,5	16 641	7 266	11,3
64 Pyrénées-Atlantiques	63,3	11,0	8,1	15 962	4 440	6,7
65 Hautes-Pyrénées	62,0	12,4	10,0	6 059	2 876	12,1
66 Pyrénées-Orientales	61,2	11,6	12,7	23 825	2 155	4,8
67 Bas-Rhin	67,1	7,4	8,2	29 585	3 661	3,3
68 Haut-Rhin	65,6	7,9	9,1	19 223	2 593	3,4
69 Rhône	66,2	7,8	8,6	45 428	3 154	1,8
70 Haute-Saône	63,5	9,2	8,7	5 422	3 415	14,0
71 Saône-et-Loire	62,0	11,6	8,8	12 605	5 274	9,2
72 Sarthe	62,8	9,8	9,0	13 675	4 293	7,5
73 Savoie	65,0	8,5	7,6	6 273	3 146	7,5
74 Haute-Savoie	66,6	6,8	7,3	9 664	2 948	4,0
75 Paris	71,3	7,4	8,6	74 919	1 625	0,7
76 Seine-Maritime	65,3	8,4	10,6	43 324	6 434	5,1
77 Seine-et-Marne	67,4	5,5	7,4	27 911	4 349	3,3
78 Yvelines	66,1	6,4	6,9	23 416	1 576	1,1
79 Deux-Sèvres	62,2	10,9	7,2	7 632	3 928	10,5
80 Somme	65,6	8,4	11,1	20 066	4 555	7,9
81 Tarn	61,5	12,3	10,1	10 969	4 132	10,8
82 Tarn-et-Garonne	62,2	10,5	10,2	7 827	2 521	10,6
83 Var	61,7	11,2	10,4	31 271	2 934	2,9
84 Vaucluse	63,4	9,2	11,5	19 572	2 314	4,2
85 Vendée	62,1	10,1	7,4	10 073	4 580	7,3
86 Vienne	64,6	10,0	8,3	13 592	4 674	10,8
87 Haute-Vienne	63,8	11,7	8,8	11 088	3 976	10,5
88 Vosges	63,8	9,7	10,6	11 190	3 227	8,2
89 Yonne	62,2	10,8	9,2	9 645	4 860	13,8
90 Territoire de Belfort	66,0	8,3	10,5	4 751	538	3,7
91 Essonne	66,5	6,1	6,9	24 586	1 374	1,1
92 Hauts-de-Seine	67,2	7,2	7,5	35 609	384	0,2
93 Seine-Saint-Denis	67,2	5,2	11,7	78 139	342	0,2
94 Val-de-Marne	67,3	6,7	8,1	41 010	421	0,3
95 Val-d'Oise	67,5	5,4	9,5	31 289	1 087	0,9
971 Guadeloupe	64,7	6,0	nd	31 596	604	1,5
972 Martinique	65,5	6,8	nd	29 713	630	1,6
973 Guyane	60,8	1,5	nd	11 046	408	1,9
974 La Réunion	66,2	3,2	nd	67 828	723	0,9
976 Mayotte	53,4	0,8	nd	--	--	--
Métropole sauf Paris	64,7	8,8	--	1 758 868	377 769	6,2
Métropole	65,0	8,8	7,8	1 833 787	379 394	6,0
Outre-mer (hors Mayotte)	65,1	4,4	--	140 183	2 365	1,3
France entière (hors Mayotte)	65,0	8,6	--	1 973 970	381 758	5,9

Sources : Insee, DARES.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

EN CHIFFRES 2012

10. LES SÉRIES LONGUES

10-1	Les groupements de collectivités territoriales	96
10-2	Les comptes des administrations publiques locales	97
10-3	Les dépenses des administrations publiques locales ventilées par fonction	98
10-4	Les comptes des communes	99
10-5	Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre	100
10-6	Les comptes des communes et de leurs groupements à fiscalité propre	101
10-7	Les comptes des départements	102
10-8	Les comptes des régions	103
10-9	Les comptes des collectivités locales	104
10-10	Les dépenses des collectivités locales dans les principaux domaines transférés	105
10-11	L'endettement des collectivités locales	106
10-12	Les taux de fiscalité locale	107
10-13	Les produits de fiscalité locale	108
10-14	Les compensations et dégrèvements de fiscalité directe locale	109
10-15	Les effectifs des collectivités locales	110
10-16	Les dépenses de personnel des collectivités locales	111

10-1 Les groupements de collectivités territoriales

Évolution du nombre de groupements de collectivités territoriales

	1995	1999	2000	2004	2006	2007	2008	2009*	2010*	2011*	2012*
EPCI à fiscalité propre											
Métropoles**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Communautés urbaines	9	12	12	14	14	14	14	16	16	16	15
Communautés d'agglomération	-	-	50	155	164	169	171	174	181	191	202
Communautés de communes	756	1 347	1 533	2 286	2 389	2 400	2 393	2 406	2 409	2 387	2 358
SAN	9	9	9	6	6	5	5	5	5	5	5
Districts***	324	305	241	-	-	-	-	-	-	-	-
Communautés de villes***	4	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	1 102	1 678	1 845	2 461	2 573	2 588	2 583	2 601	2 611	2 599	2 581
Nombre total de communes	11 516	19 128	21 347	31 428	32 923	33 413	33 638	34 166	34 774	35 041	35 303
Pop. totale regroupée (en millions d'hab.)	24,6	34,0	37,1	50,7	53,3	54,2	54,6	56,4	57,9	58,8	59,3
<i>dont à fiscalité professionnelle unique</i>											
Nombre de groupements	48	111	306	1 028	1 162	1 199	1 224	1 263	1 302	1 320	1 337
Nombre total de communes	475	1 058	3 289	13 362	15 145	15 850	16 337	16 970	17 732	18 212	18 776
Pop. totale regroupée (en millions d'hab.)	3,0	4,2	13,2	37,8	40,9	41,8	42,4	44,3	46,4	47,6	48,4
Syndicats											
SIVU	14 490	14 885	n.d.	n.d.	12 157	12 149	11 723	11 179	10 789	10 473	10 184
SIVOM	2 298	2 165	n.d.	n.d.	1 492	1 501	1 445	1 445	1 395	1 358	1 345
Syndicats mixtes	1 107	1 454	n.d.	n.d.	2 687	2 749	2 951	3 064	3 194	3 268	3 257
Pôles métropolitains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Nombre de syndicats	17 895	18 504	n.d.	n.d.	16 336	16 399	16 119	15 688	15 378	15 099	14 787

Source : DGCL.

Champ : France (hors Mayotte).

n.d. : non disponible.

* depuis 2009, le recensement des syndicats est réalisé au 1^{er} février sur des données arrêtées au 1^{er} janvier.

** La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a créé les métropoles et les pôles métropolitains.

*** La loi du 12 juillet 1999 prévoyait la disparition des districts et des communautés de villes qui se transforment en CU, CA ou CC au 1^{er} janvier 2002 au plus tard.

Les comptes des administrations publiques locales 10-2

(en milliards d'euros)

	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DÉPENSES	93,0	117,8	151,3	154,1	163,0	177,6	187,2	198,5	212,9	222,4	229,6	228,7
Dépenses de fonctionnement	39,9	55,5	74,5	80,9	85,8	89,3	93,9	98,7	103,4	108,9	115,9	118,0
Consommations intermédiaires (P2)	15,3	22,7	31,9	33,5	35,4	37,1	39,4	41,3	41,7	42,9	46,0	47,6
Rémunération des salariés (D1)	24,2	31,9	41,6	46,4	48,9	50,6	53,0	55,7	59,9	64,0	66,7	68,3
dont cotisations sociales imputées (D122)	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Impôts sur la production (D29)	0,4	0,8	0,9	0,9	1,4	1,5	1,5	1,6	1,7	1,9	2,1	1,9
Revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (D5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts (D41)	6,8	6,1	3,6	4,2	3,6	3,5	3,1	3,9	5,1	6,3	3,9	2,8
Prestations et autres transferts	21,6	29,5	29,8	36,0	39,0	46,8	48,7	52,2	56,6	58,7	62,4	63,3
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D62)	2,7	3,6	2,7	2,7	2,9	8,6	9,4	9,7	10,4	10,5	11,4	12,2
Transferts sociaux en nature de biens et services marchands (D63 - partie)	3,6	4,3	5,1	5,6	6,8	6,8	7,0	8,0	8,5	9,0	9,4	9,9
Subventions (D3)	3,4	4,7	7,1	9,6	10,3	11,3	11,6	12,2	13,4	15,1	15,3	15,4
Transferts courants entre administrations publiques (D73)	2,7	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5	4,1	4,6	5,4	5,8	6,1	5,2
Autres transferts courants (D7 hors D73)	5,2	7,8	8,7	10,6	11,2	11,6	12,1	12,9	13,2	13,4	15,6	15,4
Transferts en capital (D9 hors D995)	4,2	5,9	2,9	4,2	4,6	5,0	4,5	4,9	5,7	5,9	6,6	7,2
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	24,6	26,7	33,5	33,0	34,5	38,1	41,5	43,8	47,8	48,5	48,5	44,7
Formation brute de capital fixe (P51)	24,2	26,1	31,5	31,0	32,6	35,8	39,2	41,6	45,2	46,0	45,4	42,3
Autres acquisitions nettes d'actifs non financiers (P52, P53, K2)	0,5	0,6	2,0	2,0	1,9	2,2	2,3	2,2	2,7	2,4	3,1	2,4
RECETTES	87,8	115,2	152,6	155,8	163,6	175,1	184,1	195,1	205,2	213,0	223,4	227,0
Recettes de production	11,5	16,9	25,0	26,1	27,2	28,7	29,7	32,6	34,4	35,3	36,8	38,1
Production des branches marchandes et ventes résiduelles (P11)	10,4	15,0	20,4	21,1	22,3	24,1	25,1	26,5	27,8	28,7	30,0	31,0
Production pour emploi final propre (P12)	0,1	0,1	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Paiements partiels des ménages (P13 - partie)	1,0	1,3	1,7	1,9	1,9	2,1	2,2	2,8	3,0	3,1	3,2	3,3
Autres subventions sur la production (D39)	0,0	1,4	2,4	2,6	2,5	2,1	1,8	2,7	3,0	2,8	2,8	3,1
Revenus de la propriété	1,8	1,8	1,8	1,7	1,9	1,9	2,1	2,2	2,3	2,4	2,6	2,5
Intérêts (D41)	0,7	0,7	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4
Revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41)	1,0	1,1	1,4	1,4	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0
Impôts et cotisations sociales	49,4	65,0	74,9	76,9	80,3	88,4	95,6	102,0	108,5	113,4	117,2	89,3
Impôts sur la production et les importations (D2)	34,0	43,0	51,5	52,8	55,2	63,2	69,2	73,1	79,3	81,4	83,2	65,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (D5)	8,1	11,1	9,9	10,9	11,4	12,0	12,9	13,8	15,5	15,1	16,3	17,1
Impôts en capital (D91)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts de recettes fiscales (D733)	6,9	10,6	13,0	12,7	13,2	12,6	12,9	15,5	15,1	16,3	17,1	5,8
Cotisations sociales (D61)	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
dont cotisations sociales imputées (D612)	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets (D995)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts	25,1	30,5	41,0	51,1	54,2	56,1	56,8	58,2	60,1	61,8	66,9	97,2
Transferts courants entre administrations publiques (D73 hors D733)	18,2	21,0	32,2	40,8	43,2	45,5	46,3	47,7	48,8	49,2	50,8	84,1
Autres transferts courants (D7 hors D73)	1,1	2,0	1,7	2,2	2,8	2,4	2,3	2,1	2,1	2,4	2,4	2,5
Transferts en capital (D9 hors D91, D995)	5,8	7,5	7,1	8,1	8,1	8,2	8,2	8,5	9,1	10,2	13,7	10,6
SOLDES												
Épargne brute	17,8	21,5	30,6	30,9	31,7	32,4	34,7	36,7	36,7	34,7	35,2	39,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 5,2	- 3,7	1,4	1,7	0,7	- 2,5	- 3,0	- 3,5	- 7,7	- 9,4	- 6,2	- 1,7

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

(*) Les intérêts (D41), les transferts courants entre administrations (D73 hors D733) et les transferts en capital (D9 hors D91 et D995) sont consolidés des transferts internes aux sous-secteurs.

10-3 Les dépenses des administrations publiques locales ventilées par fonction

Les dépenses des administrations publiques locales (en milliards d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL DES DÉPENSES	131,7	141,3	144,7	154,1	163,0	177,6	187,1	198,5	212,9	222,4	229,6	228,7
Services publics généraux	31,7	34,4	34,6	33,1	31,3	33,2	35,5	37,3	40,4	41,7	42,7	42,1
Défense	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ordre et sûreté publics	2,4	2,7	4,0	4,3	4,7	4,9	5,4	5,8	6,3	6,7	7,0	7,0
Affaires économiques	18,9	22,2	19,9	21,7	22,9	24,5	25,4	26,2	28,1	29,1	29,7	29,7
Protection de l'environnement	8,0	9,6	10,2	11,1	12,1	13,3	14,6	15,5	16,4	17,2	17,8	17,7
Logement et développement urbain	17,5	20,5	22,3	24,9	26,2	28,1	28,9	30,9	33,4	34,7	35,3	34,4
Santé	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7
Loisirs, culture et religion	10,2	11,4	12,8	14,7	16,5	17,3	18,3	19,6	21,0	21,3	21,3	21,1
Éducation	20,1	21,4	23,0	24,5	26,0	26,5	28,1	29,1	31,4	34,1	36,4	36,3
Protection sociale	22,0	17,9	16,9	18,7	22,0	28,5	29,6	32,5	34,5	35,9	37,7	38,8

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Poids relatif des dépenses par fonction (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Services publics généraux	24,1	24,3	23,9	21,5	19,2	18,7	18,9	18,8	19,0	18,7	18,6	18,4
Défense	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ordre et sûreté publics	1,8	1,9	2,7	2,8	2,9	2,8	2,9	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0
Affaires économiques	14,3	15,7	13,8	14,1	14,1	13,8	13,6	13,2	13,2	13,1	12,9	13,0
Protection de l'environnement	6,1	6,8	7,1	7,2	7,4	7,5	7,8	7,8	7,7	7,7	7,8	7,7
Logement et développement urbain	13,3	14,5	15,4	16,2	16,1	15,8	15,5	15,6	15,7	15,6	15,4	15,0
Santé	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8
Loisirs, culture et religion	7,7	8,1	8,8	9,5	10,1	9,7	9,8	9,9	9,8	9,6	9,3	9,2
Éducation	15,3	15,2	15,9	15,9	16,0	14,9	15,0	14,7	14,7	15,3	15,8	15,9
Protection sociale	16,7	12,7	11,7	12,1	13,5	16,1	15,8	16,4	16,2	16,1	16,4	17,0

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

Part de la rémunération des salariés (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL DES DÉPENSES	29,9	29,5	30,1	30,1	30,0	28,5	28,3	28,0	28,1	28,8	29,0	29,9
Services publics généraux	55,1	53,4	54,2	54,4	52,8	51,4	51,1	50,5	50,2	48,9	49,0	51,0
Défense								n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ordre et sûreté publics	55,9	52,3	54,5	60,6	61,4	61,6	61,9	63,2	63,3	61,7	61,9	63,4
Affaires économiques	16,5	13,9	10,5	10,7	11,2	11,0	11,6	11,6	11,6	11,9	12,5	12,8
Protection de l'environnement	12,7	12,2	12,9	11,6	14,2	13,7	13,2	13,2	13,4	14,0	14,2	14,7
Logement et développement urbain	12,6	11,2	11,8	13,3	15,2	15,2	15,6	15,1	15,0	16,8	17,3	18,2
Santé	65,0	61,9	63,0	63,3	63,1	62,6	59,0	60,3	61,0	62,1	61,7	62,4
Loisirs, culture et religion	24,7	23,6	25,1	30,0	31,4	31,2	30,5	30,9	31,2	32,7	33,7	34,9
Éducation	34,9	34,6	35,2	34,5	36,2	35,7	33,9	31,0	31,0	32,9	33,3	34,2
Protection sociale	18,7	25,3	27,9	28,4	26,4	21,0	21,0	22,8	23,1	23,9	23,2	23,1

Source : Insee, Comptes nationaux - Base 2005.

n.s. : non significatif.

Les comptes des communes 10-4

(en milliards d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	72,27	74,66	76,05	76,48	76,51	79,88	82,90	85,80	90,08	89,86	91,81	91,11
Recettes totales	73,14	74,63	75,97	77,22	77,36	80,45	83,60	86,70	89,58	89,93	92,57	92,38
Dépenses totales hors remboursements de dette	65,22	67,50	68,48	68,88	70,36	73,39	76,19	79,73	84,16	84,23	86,23	85,30
Recettes totales hors emprunts	66,35	67,45	68,66	69,97	71,22	73,57	75,93	79,20	81,62	82,27	85,83	85,98
Dépenses réelles de fonctionnement	49,17	49,29	50,07	51,89	52,18	53,38	55,53	56,92	58,86	60,95	62,10	62,43
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	46,40	46,54	47,26	49,31	49,75	51,19	53,43	54,70	56,55	58,51	59,88	60,40
* dont achats et charges externes	11,70	12,43	12,42	13,05	13,10	13,52	13,98	14,53	14,87	15,50	15,79	15,88
* dont personnel	22,52	23,33	24,22	25,40	26,00	26,85	27,90	29,00	30,38	31,25	31,95	32,61
* dont transferts versés	9,79	8,56	8,30	8,43	8,25	8,36	8,98	8,71	8,87	9,22	9,35	9,30
Recettes de fonctionnement (2)	59,42	59,69	60,34	61,91	63,06	64,40	66,10	67,84	69,66	70,98	72,79	74,51
* dont impôts et taxes	32,18	31,12	32,92	33,89	34,82	36,43	37,82	39,06	40,13	41,15	42,54	44,39
- impôts locaux **	27,06	25,69	24,16	23,41	23,48	23,98	24,68	25,42	26,14	27,14	28,76	29,69
- fiscalité reversée					6,69	7,25	7,65	7,88	8,02	8,07	8,25	8,73
- autres impôts indirects et taxes - dont TEOM ***	5,12 2,08	5,43 2,09	8,76 1,98	10,49 1,79	4,65 1,65	5,21 1,43	5,49 1,39	5,76 1,36	5,96 1,35	5,94 1,36	5,53 1,33	5,98 1,32
* dont concours de l'État (a)	15,94	16,38	14,95	15,20	15,15	18,15	18,48	18,93	19,21	19,41	19,47	19,47
- dont DGF	13,36	11,88	11,97	12,26	12,39	14,97	15,34	15,69	16,03	16,32	16,56	16,49
- dont péréquation et compensations fiscales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,81	2,74	2,85	2,78	2,70	2,51	2,59
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	13,02	13,15	13,08	12,60	13,30	13,21	12,67	13,15	13,11	12,48	12,91	14,11
* intérêts de dette (4)	2,78	2,75	2,81	2,58	2,43	2,20	2,11	2,23	2,31	2,44	2,22	2,03
Épargne brute (5) = (3) - (4)	10,25	10,41	10,27	10,02	10,88	11,02	10,56	10,92	10,80	10,04	10,69	12,08
Épargne nette = (5) - remboursement	3,20	3,24	2,70	2,42	4,72	4,52	3,85	4,85	4,89	4,41	5,11	6,26
Dépenses réelles d'investissement	23,09	25,37	25,99	24,58	24,33	26,50	27,37	28,88	31,22	28,92	29,72	28,68
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	16,05	18,21	18,41	16,98	18,18	20,00	20,65	22,81	25,31	23,29	24,13	22,86
* dont subventions d'équipement	0,64	0,62	0,58	0,56	0,63	0,59	0,62	0,86	1,16	1,08	1,37	1,31
* dont équipement	14,07	16,33	16,15	15,06	16,82	18,02	19,40	20,92	23,10	21,39	21,40	20,29
Recettes réelles d'investissement	13,72	14,94	15,64	15,31	14,30	16,05	17,50	18,86	19,92	18,95	19,78	17,88
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	6,93	7,75	8,32	8,06	8,16	9,16	9,84	11,35	11,96	11,29	13,04	11,47
* dont dotations et subventions	4,91	5,64	5,83	6,06	6,30	6,62	7,22	7,71	8,19	8,14	10,21	8,02
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	+ 1,13	- 0,05	+ 0,18	+ 1,09	+ 0,86	+ 0,18	- 0,25	- 0,53	- 2,55	- 1,97	- 0,40	+ 0,69
Variation fonds de roulement	+ 0,87	- 0,03	- 0,08	+ 0,74	+ 0,85	+ 0,57	+ 0,70	+ 0,90	- 0,50	+ 0,07	+ 0,76	+ 1,28
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	7,04	7,17	7,57	7,60	6,15	6,50	6,71	6,07	5,92	5,63	5,59	5,81
* emprunts	6,79	7,19	7,32	7,25	6,14	6,89	7,66	7,51	7,97	7,66	6,74	6,40
* Emprunts - remboursements de dette	- 0,25	0,02	- 0,25	- 0,35	- 0,01	0,39	0,95	1,44	2,05	2,03	1,16	0,59
Dette totale au 31/12	51,39	51,41	51,15	50,80	50,59	50,94	52,04	53,45	55,46	57,46	58,61	59,29
Ratios :												
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	21,9 %	22,0 %	21,7 %	20,3 %	21,1 %	20,5 %	19,2 %	19,4 %	18,8 %	17,6 %	17,7 %	18,9 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	17,2 %	17,4 %	17,0 %	16,2 %	17,2 %	17,1 %	16,0 %	16,1 %	15,5 %	14,1 %	14,7 %	16,2 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	86,5 %	86,1 %	84,8 %	82,1 %	80,2 %	79,1 %	78,7 %	78,8 %	79,6 %	80,9 %	80,5 %	79,6 %
Annuité / recettes de fonctionnement	16,5 %	16,6 %	17,2 %	16,4 %	13,6 %	13,5 %	13,3 %	12,2 %	11,8 %	11,4 %	10,7 %	10,5 %

Source : DGFIP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP.

** Les impôts locaux ne comprennent pas les reversements de TP des EPCI vers les communes.

*** Les montants de la TEOM ne prennent pas en compte les montants des groupements à fiscalité propre.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

n.d. : Données non disponibles.

10-5 Les comptes des groupements de communes à fiscalité propre

(en milliards d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	10,56	13,49	16,63	19,71	22,82	25,89	29,18	30,02	32,50	33,35	34,61	36,07
Recettes totales	10,62	13,61	16,82	19,99	23,18	26,24	28,93	30,32	32,45	33,45	35,18	36,41
Dépenses totales hors remboursements de dette	9,68	12,57	15,55	18,67	21,71	24,58	27,75	28,58	30,96	31,77	33,05	34,50
Recettes totales hors emprunts	9,27	12,18	15,60	18,79	21,73	24,34	26,45	27,58	29,47	30,59	32,70	34,32
Dépenses réelles de fonctionnement	6,32	8,92	11,61	14,86	16,95	19,16	21,10	21,67	22,72	23,67	25,08	26,45
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	5,91	8,49	11,13	14,41	16,51	18,73	20,67	21,17	22,14	23,00	24,48	25,89
* dont achats et charges externes	1,76	1,94	2,32	2,90	3,32	3,71	4,07	4,41	4,58	4,87	5,13	5,35
* dont reversements fiscaux	0,82	2,78	4,26	6,01	7,19	7,76	8,12	8,33	8,40	8,44	8,69	9,29
* dont personnel	1,56	1,59	1,85	2,29	2,82	3,07	3,50	3,85	4,20	4,51	5,00	5,38
* dont transferts versés	1,61	1,93	2,39	2,85	2,87	3,38	4,11	3,81	4,05	4,24	4,62	4,84
Recettes de fonctionnement (2)	8,06	10,86	13,92	17,35	20,25	22,39	24,10	25,07	26,19	27,20	29,20	31,23
* dont impôts et taxes	5,40	7,31	9,09	10,70	12,51	13,85	14,89	15,73	16,42	17,15	18,72	20,17
- impôts locaux	4,40	6,22	7,51	8,61	9,85	10,85	11,58	12,31	12,84	13,40	14,64	15,89
- autres impôts indirects et taxes	1,00	1,08	1,58	2,09	2,66	3,00	3,32	3,42	3,57	3,75	4,07	4,29
- dont TEOM	0,58	0,65	0,89	1,25	2,03	2,58	2,93	3,24	3,46	3,67	4,06	4,29
* dont concours de l'État (a)	1,26	1,58	2,05	2,32	2,50	6,12	6,52	6,79	7,01	7,10	7,30	7,60
- dont DGF	0,85	1,08	1,39	1,69	1,83	5,09	5,56	5,86	6,09	6,24	6,48	6,76
- dont péréquation et compensations fiscales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,00	0,92	0,88	0,84	0,81	0,78	0,80
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	2,15	2,38	2,80	2,94	3,74	3,67	3,43	3,90	4,05	4,20	4,72	5,34
* intérêts de dette (4)	0,41	0,43	0,49	0,45	0,44	0,43	0,43	0,50	0,59	0,67	0,60	0,56
Épargne brute (5) = (3) - (4)	1,74	1,95	2,31	2,49	3,30	3,24	3,00	3,40	3,47	3,53	4,12	4,78
Épargne nette = (5) - remboursement	0,86	1,03	1,23	1,45	2,20	1,93	1,58	1,97	1,93	1,95	2,57	3,21
Dépenses réelles d'investissement	4,24	4,57	5,02	4,85	5,87	6,73	8,08	8,34	9,78	9,68	9,53	9,62
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	3,36	3,65	3,94	3,81	4,77	5,42	6,65	6,91	8,24	8,10	7,98	8,05
* dont subventions d'équipement	0,34	0,44	0,39	0,40	0,47	0,51	0,60	0,77	1,08	1,09	1,22	1,44
* dont équipement	2,87	3,02	3,39	3,17	3,50	3,97	4,96	5,59	6,45	6,32	6,01	5,87
Recettes réelles d'investissement	2,56	2,74	2,89	2,64	2,92	3,85	4,83	5,25	6,26	6,25	5,99	5,19
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	1,21	1,31	1,67	1,45	1,48	1,94	2,35	2,51	3,28	3,39	3,50	3,09
* dotations et subventions	0,80	0,82	1,02	1,00	1,06	1,29	1,55	1,85	2,21	2,49	2,62	2,32
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	- 0,41	- 0,39	0,04	0,13	0,01	- 0,25	- 1,30	- 1,00	- 1,49	- 1,18	- 0,36	- 0,18
Variation fonds de roulement	+ 0,06	+ 0,12	+ 0,18	+ 0,28	+ 0,36	+ 0,36	- 0,24	+ 0,30	- 0,05	+ 0,11	+ 0,58	+ 0,34
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	0,88	0,91	1,08	1,04	1,11	1,30	1,42	1,43	1,54	1,58	1,55	1,57
* emprunts	1,35	1,43	1,22	1,20	1,45	1,91	2,48	2,73	2,98	2,86	2,49	2,09
* Emprunts - remboursements de dette	0,47	0,51	0,14	0,15	0,34	0,60	1,06	1,30	1,44	1,28	0,93	0,53
Dette totale au 31/12	8,38	8,90	9,04	9,60	10,42	10,71	12,27	13,60	15,11	16,54	17,47	18,19
Ratios :												
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	26,7 %	21,9 %	20,1 %	17,0 %	18,5 %	16,4 %	14,2 %	15,6 %	15,5 %	15,4 %	16,2 %	17,1 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	21,6 %	17,9 %	16,6 %	14,4 %	16,3 %	14,4 %	12,4 %	13,6 %	13,2 %	13,0 %	14,1 %	15,3 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	104,0 %	81,9 %	64,9 %	55,4 %	51,5 %	47,8 %	50,9 %	54,3 %	57,7 %	60,8 %	59,8 %	58,2 %
Annuité / recettes de fonctionnement	16,0 %	12,4 %	11,2 %	8,6 %	7,6 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	8,1 %	8,3 %	7,4 %	6,8 %

Source : DGFIP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

n.d. : Données non disponibles.

Les comptes des communes 10-6 et de leurs groupements à fiscalité propre

(en milliards d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	82,01	85,37	88,42	90,18	92,14	98,01	103,96	107,49	114,18	114,77	117,74	117,89
Recettes totales	82,94	85,46	88,53	91,20	93,35	98,94	104,41	108,69	113,63	114,94	119,07	119,50
Dépenses totales hors remboursements de dette	74,08	77,29	79,77	81,53	84,89	90,21	95,82	99,99	106,73	107,56	110,59	110,50
Recettes totales hors emprunts	74,79	76,84	79,99	82,76	85,76	90,14	94,26	98,45	102,68	104,42	109,84	111,01
Dépenses réelles de fonctionnement	54,67	55,43	57,42	60,74	61,94	64,78	68,52	70,27	73,18	76,17	78,49	79,59
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	51,49	52,25	54,12	57,71	59,08	62,16	65,98	67,54	70,28	73,07	75,67	76,99
* dont achats et charges externes	13,46	14,37	14,73	15,94	16,42	17,23	18,05	18,94	19,45	20,37	20,92	21,23
* dont personnel	24,08	24,92	26,07	27,69	28,81	29,92	31,40	32,85	34,58	35,76	36,95	37,99
* dont transferts versés	11,41	10,49	10,69	11,28	11,12	11,74	13,09	12,52	12,91	13,47	13,97	14,14
Recettes de fonctionnement (2)	66,66	67,78	70,00	73,25	76,12	79,04	82,08	84,59	87,45	89,74	93,30	96,44
* dont impôts et taxes	37,58	38,43	42,01	44,59	40,64	43,03	45,06	46,91	48,52	50,23	53,01	55,84
- impôts locaux	31,46	31,91	31,67	32,02	33,34	34,83	36,26	37,73	38,99	40,54	43,40	45,57
- autres impôts indirects et taxes	6,12	6,51	10,34	12,57	7,30	8,21	8,80	9,17	9,53	9,69	9,60	10,27
- dont TEOM	2,65	2,74	2,87	3,04	3,68	4,01	4,32	4,60	4,81	5,03	5,40	5,61
* dont concours de l'État (a)	17,20	17,97	17,00	17,53	17,65	24,27	25,00	25,71	26,22	26,51	26,77	27,06
- dont DGF	14,21	12,96	13,35	13,95	14,22	20,06	20,90	21,55	22,12	22,56	23,04	23,25
- dont péréquation et compensations fiscales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	3,81	3,66	3,73	3,63	3,51	3,29	3,39
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	15,17	15,53	15,88	15,54	17,04	16,88	16,10	17,05	17,17	16,67	17,63	19,45
* intérêts de dette (4)	3,18	3,18	3,30	3,03	2,86	2,63	2,54	2,73	2,89	3,11	2,82	2,60
Épargne brute (5) = (3) - (4)	11,99	12,35	12,58	12,51	14,18	14,25	13,56	14,32	14,27	13,57	14,81	16,85
Épargne nette = (5) - remboursement	4,06	4,27	3,93	3,86	6,92	6,45	5,42	6,82	6,82	6,36	7,67	9,47
Dépenses réelles d'investissement	27,33	29,94	31,01	29,44	30,20	33,23	35,44	37,22	41,00	38,60	39,25	38,30
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	19,41	21,86	22,36	20,79	22,95	25,43	27,30	29,72	33,55	31,39	32,11	30,92
* dont subventions d'équipement	0,98	1,06	0,97	0,97	1,10	1,10	1,22	1,63	2,24	2,17	2,59	2,75
* dont équipement	16,93	19,35	19,55	18,23	20,32	21,99	24,36	26,50	29,56	27,72	27,42	26,15
Recettes réelles d'investissement	16,28	17,68	18,53	17,95	17,23	19,90	22,33	24,11	26,18	25,20	25,77	23,06
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	8,13	9,06	9,99	9,51	9,64	11,11	12,19	13,87	15,24	14,68	16,54	14,56
* dont dotations et subventions	5,72	6,46	6,85	7,06	7,36	7,91	8,77	9,56	10,41	10,63	12,83	10,34
Besoins ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	+ 0,71	- 0,44	+ 0,22	+ 1,22	+ 0,87	- 0,07	- 1,56	- 1,53	- 4,04	- 3,14	- 0,75	+ 0,50
Variation fonds de roulement	+ 0,93	+ 0,09	+ 0,10	+ 1,02	+ 1,20	+ 0,93	+ 0,45	+ 1,20	- 0,55	+ 0,17	+ 1,34	+ 1,62
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	7,93	8,08	8,65	8,64	7,26	7,80	8,14	7,50	7,45	7,21	7,14	7,38
* emprunts	8,14	8,61	8,54	8,45	7,59	8,80	10,15	10,24	10,94	10,53	9,23	8,50
* Emprunts - remboursements de dette	0,22	0,53	- 0,11	- 0,20	0,33	1,00	2,01	2,74	3,49	3,32	2,09	1,12
Dette totale au 31/12	59,77	60,30	60,19	60,40	61,01	61,65	64,30	67,05	70,56	73,99	76,09	77,47
Ratios :												
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	22,8 %	22,9 %	22,7 %	21,2 %	22,4 %	21,4 %	19,6 %	20,2 %	19,6 %	18,6 %	18,9 %	20,2 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	18,0 %	18,2 %	18,0 %	17,1 %	18,6 %	18,0 %	16,5 %	16,9 %	16,3 %	15,1 %	15,9 %	17,5 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	89,7 %	89,0 %	86,0 %	82,5 %	80,1 %	78,0 %	78,3 %	79,3 %	80,7 %	82,5 %	81,5 %	80,3 %
Annuité / recettes de fonctionnement	16,7 %	16,6 %	17,1 %	15,9 %	13,3 %	13,2 %	13,0 %	12,1 %	11,8 %	11,5 %	10,7 %	10,3 %

Source : DGFIP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* : Premiers résultats DGFIP.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

n.d. : Données non disponibles.

Attention : Les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « communes » et « groupements à fiscalité propre » : les reversements fiscaux des groupements vers les communes étant neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

10-7 Les comptes des départements

(en milliards d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	37,70	36,12	37,34	40,20	43,28	51,72	54,29	58,35	62,00	65,39	68,48	68,31
Recettes totales	37,96	36,28	37,03	40,40	43,82	51,28	54,42	58,93	61,39	64,91	68,30	68,79
Dépenses totales hors remboursements de dette	33,66	33,11	34,66	37,62	40,61	49,16	51,42	55,14	59,57	62,99	65,54	65,27
Recettes totales hors emprunts	34,91	34,62	35,10	37,77	40,69	47,91	50,39	54,79	57,55	59,63	61,88	63,98
Dépenses réelles de fonctionnement	24,32	23,64	24,26	27,12	29,71	37,43	39,29	42,22	45,37	48,63	51,03	52,82
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	23,34	22,75	23,36	26,39	29,01	36,68	38,66	41,50	44,59	47,74	50,26	52,02
* dont achats et charges externes		4,75	4,74	5,15	5,40	4,71	4,91	5,16	5,33	5,65	5,68	5,63
* dont personnel	3,98	4,18	4,47	4,82	5,21	6,13	6,56	7,07	8,33	9,93	10,67	10,96
* dont transferts versés	7,08	13,22	13,62	15,83	17,84	25,19	26,54	28,59	30,16	31,37	33,04	34,61
Recettes de fonctionnement (2)	32,09	31,99	32,48	34,99	37,77	45,10	47,60	51,55	54,34	56,34	57,28	60,60
* dont impôts et taxes	20,54	20,76	19,07	19,78	21,04	27,53	30,83	33,12	35,05	36,57	37,40	40,66
- dont impôts locaux	13,66	13,85	13,80	14,21	15,06	15,75	16,91	18,40	19,02	19,92	21,94	22,85
- autres impôts indirects et taxes	6,89	6,91	5,27	5,57	5,97	11,78	13,92	14,72	16,03	16,65	15,46	17,81
dont droits de mutation	4,19	3,51	3,42	4,08	4,90	5,65	6,68	7,56	7,95	7,27	5,35	7,20
dont TIPP	-	-	-	-	-	-	4,89	5,04	4,94	5,15	5,78	5,96
dont TSCA	-	-	-	-	-	-	1,04	1,17	2,09	3,05	3,13	3,16
* dont concours de l'État (a)	9,30	7,06	8,70	10,01	11,02	12,90	12,41	12,93	13,20	13,32	13,44	13,75
- dont DGF	5,02	6,26	8,18	8,80	9,04	11,32	10,84	11,32	11,60	11,85	12,08	12,15
- dont péréquation et compensations fiscales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,17	1,20	1,17	1,17	1,04	0,93	1,17
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	8,75	9,24	9,13	8,61	8,76	8,42	8,94	10,05	9,75	8,60	7,02	8,58
* intérêts de dette (4)	0,98	0,89	0,90	0,73	0,70	0,75	0,63	0,72	0,78	0,89	0,77	0,80
Épargne brute (5) = (3) - (4)	7,77	8,36	8,22	7,87	8,06	7,67	8,31	9,33	8,97	7,71	6,25	7,79
Épargne nette = (5) - remboursement	3,73	5,34	5,54	5,29	5,39	5,11	5,44	6,13	6,54	5,31	3,31	4,75
Dépenses réelles d'investissement	13,38	12,49	13,08	13,08	13,58	14,29	15,00	16,13	16,64	16,76	17,45	15,49
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	9,35	9,47	10,40	10,50	10,91	11,73	12,13	12,93	14,21	14,36	14,50	12,45
* dont subventions d'équipement	3,40	3,57	3,92	3,79	3,88	4,42	4,52	4,81	5,38	5,50	5,53	4,74
* dont équipement	5,16	5,48	6,09	6,33	6,66	6,90	7,30	7,76	8,33	8,54	8,59	7,42
Recettes réelles d'investissement	5,88	4,29	4,55	5,40	6,06	6,17	6,81	7,38	7,06	8,57	11,02	8,19
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	2,82	2,63	2,61	2,77	2,93	2,80	2,78	3,24	3,21	3,29	4,59	3,38
* dont dotations et subventions	2,04	2,06	2,09	2,11	2,26	2,22	2,31	2,54	2,65	2,80	4,09	2,87
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	+ 1,24	+ 1,51	+ 0,44	+ 0,15	+ 0,08	- 1,25	- 1,03	- 0,35	- 2,03	- 3,36	- 3,66	- 1,29
Variation fonds de roulement	+ 0,27	+ 0,16	- 0,31	+ 0,20	+ 0,54	- 0,44	+ 0,12	+ 0,59	- 0,61	- 0,49	- 0,18	+ 0,49
Dépenses totales pour les collègues	2,94	3,12	3,18	3,32	3,49	3,21	3,35	3,41	3,90	4,28	4,49	4,30
Dépenses de fonctionnement d'aide sociale	14,79	13,58	13,71	15,66	17,55	24,61	25,93	27,75	29,20	30,39	32,05	33,68
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	4,04	3,02	2,68	2,58	2,67	2,56	2,88	3,20	2,43	2,40	2,94	3,04
* emprunts	3,06	1,66	1,94	2,63	3,13	3,37	4,03	4,14	3,84	5,28	6,42	4,81
* Emprunts - remboursements de dette	- 0,98	- 1,35	- 0,75	0,05	0,46	0,81	1,15	0,94	1,41	2,87	3,48	1,77
Dette totale au 31/12	20,68	19,51	18,67	18,73	17,36	18,16	19,26	20,48	21,90	24,76	28,25	30,01
Ratios :												
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	27,3 %	28,9 %	28,1 %	24,6 %	23,2 %	18,7 %	18,8 %	19,5 %	17,9 %	15,3 %	12,3 %	14,2 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	24,2 %	26,1 %	25,3 %	22,5 %	21,3 %	17,0 %	17,5 %	18,1 %	16,5 %	13,7 %	10,9 %	12,8 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	64,4 %	61,0 %	57,5 %	53,5 %	46,0 %	40,3 %	40,5 %	39,7 %	40,3 %	44,0 %	49,3 %	49,5 %
Annuité / recettes de fonctionnement	15,6 %	12,2 %	11,0 %	9,5 %	8,9 %	7,3 %	7,4 %	7,6 %	5,9 %	5,8 %	6,5 %	6,3 %

Source : DGFIP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

n.d. : Données non disponibles.

Les comptes des régions 10-8

(en milliards d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	12,34	12,28	12,69	14,98	15,76	17,28	19,52	21,73	24,41	26,66	28,01	26,46
Recettes totales	12,33	12,30	12,70	15,18	15,35	17,13	19,56	21,57	24,32	26,18	27,78	26,69
Dépenses totales hors remboursements de dette	11,03	11,23	11,70	13,91	14,86	16,47	18,15	20,04	23,13	24,69	26,06	24,88
Recettes totales hors emprunts	11,55	11,61	11,94	13,95	13,91	15,10	17,45	18,82	21,50	22,88	24,13	23,96
Dépenses réelles de fonctionnement	5,64	5,76	6,15	7,55	7,91	9,01	10,45	11,75	14,04	15,20	15,99	16,27
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	5,20	5,35	5,75	7,21	7,60	8,71	10,06	11,35	13,54	14,61	15,49	15,76
* dont achats et charges externes	0,31	0,36	0,39	0,56	1,01	1,20	1,18	1,41	1,42	1,44	1,50	1,63
* dont personnel	0,37	0,40	0,43	0,47	0,52	0,57	0,62	0,78	1,60	2,35	2,68	2,78
* dont transferts versés	4,21	4,34	4,67	5,93	5,95	6,77	8,10	9,00	10,36	10,64	11,11	11,16
Recettes de fonctionnement (2)	10,13	10,18	10,49	12,26	12,53	13,58	15,78	17,22	19,61	20,95	21,46	21,78
* dont impôts et taxes	6,01	6,09	5,26	5,09	5,03	5,25	6,93	8,35	10,54	11,70	12,17	12,38
- impôts locaux	3,80	3,95	3,09	3,02	3,07	3,22	4,00	4,43	4,42	4,63	4,90	5,08
- autres impôts indirects et taxes	2,21	2,14	2,17	2,07	1,96	2,03	2,93	3,91	6,12	7,08	7,27	7,31
<i>dont cartes grises</i>		<i>1,37</i>	<i>1,41</i>	<i>1,50</i>	<i>1,43</i>	<i>1,48</i>	<i>1,62</i>	<i>1,83</i>	<i>1,94</i>	<i>1,97</i>	<i>1,92</i>	<i>1,81</i>
<i>dont TIPP</i>		-	-	-	-	-	<i>0,43</i>	<i>1,02</i>	<i>2,83</i>	<i>3,64</i>	<i>3,86</i>	<i>3,85</i>
* dont concours de l'État (a)	2,99	2,83	2,89	4,24	4,64	7,04	8,02	8,26	8,29	8,39	8,51	8,62
- dont DGF	2,71	2,63	2,76	3,97	3,38	4,84	4,95	5,11	5,21	5,27	5,42	5,45
- dont péréquation et compensations fiscales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0,22	0,24	0,23	0,24	0,22	0,20	0,20
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	4,93	4,83	4,74	5,05	4,94	4,88	5,72	5,87	6,07	6,34	5,97	6,01
* intérêts de dette (4)	0,44	0,41	0,40	0,34	0,31	0,31	0,39	0,40	0,50	0,60	0,50	0,50
Épargne brute (5) = (3) - (4)	4,49	4,42	4,34	4,71	4,63	4,57	5,33	5,47	5,57	5,75	5,47	5,51
Épargne nette = (5) - remboursement	3,18	3,36	3,35	3,64	3,72	3,76	3,96	3,78	4,30	3,78	3,52	3,93
Dépenses réelles d'investissement	6,70	6,52	6,54	7,42	7,86	8,27	9,08	9,98	10,37	11,46	12,02	10,19
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	5,40	5,46	5,55	6,36	6,95	7,46	7,70	8,29	9,09	9,49	10,06	8,61
* dont subventions d'équipement	3,02	3,11	3,20	3,81	4,14	4,33	4,59	4,93	5,35	5,41	5,74	5,10
* dont équipement	2,13	2,13	2,15	2,28	2,44	2,68	2,58	3,10	3,44	3,76	3,82	3,15
Recettes réelles d'investissement	2,20	2,12	2,21	2,92	2,82	3,55	3,78	4,35	4,71	5,23	6,31	4,92
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	1,43	1,44	1,45	1,69	1,37	1,52	1,68	1,60	1,88	1,93	2,67	2,18
* dont dotations et subventions	1,24	1,25	1,26	1,44	1,16	1,13	1,43	1,59	1,65	1,65	2,34	1,95
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	+ 0,52	+ 0,39	+ 0,25	+ 0,04	- 0,95	- 1,37	- 0,70	- 1,22	- 1,63	- 1,81	- 1,92	- 0,92
Variation fonds de roulement	- 0,01	+ 0,02	+ 0,01	+ 0,21	- 0,42	- 0,15	+ 0,03	- 0,17	- 0,09	- 0,48	- 0,23	+ 0,24
Dépenses totales pour l'enseignement	2,85	2,86	2,97	3,24	3,44	3,63	3,96	4,16	5,19	6,11	6,68	6,33
Dépenses totales de formation professionnelle et apprentissage	2,12	2,15	2,19	2,17	2,36	2,97	3,47	4,22	4,87	4,88	5,18	5,05
Dépenses pour le transport ferroviaire régional de voyageurs	0,55	0,57	0,58	2,05	2,13	2,41	2,86	2,99	3,15	3,28	3,22	3,19
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	1,31	1,05	0,99	1,07	0,91	0,81	1,37	1,69	1,28	1,97	1,96	1,58
* emprunts	0,78	0,68	0,75	1,23	1,44	2,03	2,11	2,75	2,83	3,30	3,65	2,73
* Emprunts - remboursements de dette	- 0,53	- 0,37	- 0,24	0,16	0,53	1,22	0,73	1,06	1,55	1,33	1,69	1,15
Dette totale au 31/12	8,30	7,90	7,66	7,82	8,42	9,42	10,14	11,11	12,77	13,98	15,70	16,85
Ratios :												
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	48,7 %	47,4 %	45,2 %	41,2 %	39,4 %	35,9 %	36,3 %	34,1 %	30,9 %	30,3 %	27,8 %	27,6 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	44,3 %	43,4 %	41,4 %	38,4 %	36,9 %	33,6 %	33,8 %	31,8 %	28,4 %	27,4 %	25,5 %	25,3 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	81,9 %	77,6 %	73,0 %	63,8 %	67,2 %	69,3 %	64,3 %	64,5 %	65,1 %	66,7 %	73,2 %	77,4 %
Annuité / recettes de fonctionnement	17,3 %	14,4 %	13,2 %	11,5 %	9,7 %	8,2 %	11,2 %	12,1 %	9,0 %	12,2 %	11,4 %	9,6 %

Source : DGFIP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* Premiers résultats DGFIP.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

n.d. : Données non disponibles.

10-9 Les comptes des collectivités locales

(en milliards d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Dépenses totales	132,05	133,77	138,45	145,35	151,19	167,01	177,78	187,57	200,59	206,82	214,23	212,65
Recettes totales	133,23	134,03	138,25	146,78	152,52	167,34	178,38	189,19	199,34	206,03	215,15	214,99
Dépenses totales hors remboursements de dette	118,78	121,62	126,13	133,06	140,36	155,84	165,39	175,17	189,43	195,24	202,19	200,65
Recettes totales hors emprunts	121,25	123,08	127,03	134,48	140,36	153,15	162,10	172,06	181,73	186,93	195,85	198,95
Dépenses réelles de fonctionnement	84,63	84,83	87,83	95,41	99,55	111,23	118,25	124,23	132,58	140,01	145,51	148,67
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1)	80,02	80,35	83,23	91,31	95,68	107,54	114,69	120,39	128,41	135,42	141,42	144,78
* dont achats et charges externes		19,48	19,86	21,66	22,83	23,14	24,13	25,51	26,20	27,46	28,10	28,49
* dont personnel	28,43	29,50	30,98	32,98	34,54	36,62	38,57	40,70	44,51	48,04	50,30	51,73
* dont transferts versés	22,70	28,05	28,98	33,04	34,90	43,70	47,73	50,11	53,43	55,47	58,13	59,91
Recettes de fonctionnement (2)	108,87	109,95	112,97	120,51	126,42	137,72	145,46	153,35	161,40	167,03	172,05	178,82
* dont impôts et taxes	64,13	65,27	66,34	69,46	66,70	75,81	82,82	88,38	94,10	98,51	102,58	108,88
- impôts locaux	48,91	49,71	48,57	49,24	51,47	53,80	57,17	60,57	62,42	65,08	70,25	73,50
- autres impôts indirects et taxes - dont TEOM	15,22	15,57	17,78	20,22	15,24	22,01	25,65	27,81	31,68	33,42	32,33	35,38
* dont concours de l'État (a)	29,49	27,86	28,60	31,78	33,30	44,21	45,44	46,90	47,70	48,21	48,73	49,43
- dont DGF	21,94	21,85	24,30	26,72	26,64	36,21	36,69	37,98	38,93	39,68	40,54	40,85
- dont péréquation et compensations fiscales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5,20	5,10	5,13	5,03	4,77	4,42	4,75
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	28,85	29,60	29,74	29,20	30,74	30,18	30,76	32,96	32,98	31,62	30,63	34,04
* intérêts de dette (4)	4,60	4,47	4,60	4,11	3,87	3,68	3,56	3,84	4,17	4,59	4,09	3,89
Épargne brute (5) = (3) - (4)	24,25	25,12	25,15	25,09	26,87	26,50	27,20	29,12	28,81	27,02	26,54	30,15
Épargne nette = (5) - remboursement	10,98	12,97	12,82	12,80	16,03	15,33	14,82	16,73	17,66	15,44	14,49	18,15
Dépenses réelles d'investissement	47,42	48,95	50,63	49,94	51,63	55,78	59,52	63,33	68,01	66,81	68,72	63,98
Dépenses d'investissement hors remboursements (6)	34,15	36,80	38,30	37,65	40,80	44,61	47,14	50,94	56,85	55,23	56,68	51,98
* dont subventions d'équipement	7,41	7,74	8,09	8,57	9,11	9,85	10,34	11,36	12,97	13,08	13,85	12,59
* dont équipement	24,22	26,96	27,79	26,84	29,41	31,57	34,24	37,37	41,32	40,02	39,82	36,72
Recettes réelles d'investissement	24,36	24,09	25,28	26,28	26,10	29,62	32,93	35,84	37,94	39,00	43,10	36,17
Recettes d'investissement hors emprunts (7)	12,38	13,13	14,06	13,97	13,94	15,43	16,65	18,71	20,33	19,90	23,80	20,13
* dont dotations et subventions	8,99	9,77	10,20	10,60	10,77	11,25	12,50	13,69	14,70	15,08	19,26	15,16
Besoin ou capacité de financement = (5) + (7) - (6)	+ 2,47	+ 1,46	+ 0,90	+ 1,42	+ 0,00	- 2,69	- 3,29	- 3,11	- 7,70	- 8,31	- 6,34	- 1,70
Variation fonds de roulement	+ 1,19	+ 0,26	- 0,20	+ 1,43	+ 1,33	+ 0,33	+ 0,61	+ 1,62	- 1,25	- 0,79	+ 0,92	+ 2,34
Évolution de la dette :												
* remboursements de dette	13,27	12,15	12,32	12,29	10,83	11,17	12,38	12,40	11,16	11,58	12,04	12,00
* emprunts	11,98	10,96	11,23	12,31	12,16	14,19	16,28	17,13	17,61	19,10	19,30	16,04
* Emprunts - remboursements de dette	- 1,29	- 1,19	- 1,10	0,01	1,33	3,02	3,90	4,73	6,46	7,52	7,26	4,04
Dette totale au 31/12	88,74	87,71	86,52	86,96	86,78	89,23	93,71	98,64	105,23	112,74	120,04	124,34
Ratios :												
Épargne de gestion / recettes de fonctionnement	26,5 %	26,9 %	26,3 %	24,2 %	24,3 %	21,9 %	21,1 %	21,5 %	20,4 %	18,9 %	17,8 %	19,0 %
Épargne brute / recettes de fonctionnement	22,3 %	22,9 %	22,3 %	20,8 %	21,3 %	19,2 %	18,7 %	19,0 %	17,9 %	16,2 %	15,4 %	16,9 %
Dette au 31/12 / recettes de fonctionnement	81,5 %	79,8 %	76,6 %	72,2 %	68,6 %	64,8 %	64,4 %	64,3 %	65,2 %	67,5 %	69,8 %	69,5 %
Annuité / recettes de fonctionnement	16,4 %	15,1 %	15,0 %	13,6 %	11,6 %	10,8 %	11,0 %	10,6 %	9,5 %	9,7 %	9,4 %	8,9 %

Source : DGFIP.

Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

* : Premiers résultats DGFIP.

(a) Réforme de l'architecture des concours financiers à partir de 2004.

n.d. : Données non disponibles.

Attention : Les données figurant ici ne correspondent pas à la somme des opérations « ensemble des collectivités territoriales » et « groupements à fiscalité propre » : les versements fiscaux des groupements vers les communes étant neutralisés en dépenses comme en recettes de fonctionnement.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités sauf versements fiscaux.

Les dépenses des collectivités locales dans les principaux domaines transférés **10-10**

Dépenses des départements dans les domaines transférés

(en millions d'euros)

	1995	1997	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
Dépenses de fonctionnement d'aide sociale (1)	13 173	14 002	13 582	15 657	24 605	25 928	27 748	29 200	30 387	32 052	33 678	35 124
dont dépenses de fonctionnement obligatoires d'aide sociale (2)	10 971	11 967	11 591	13 101	23 663	25 078	26 884	28 302	29 454	31 107	32 724	34 184
dont RMI-RSA	540	618	717	864	6 347	6 696	7 253	7 444	7 383	7 889	8 603	9 208
dont APA	-	-	-	1 855	3 793	4 113	4 415	4 727	5 036	5 213	5 372	5 491
Dépenses totales pour les collèges	2 398	2 657	3 118	3 324	3 211	3 345	3 410	3 900	4 276	4 489	4 304	4 383
Fonctionnement	1 005	1 136	1 311	1 230	914	974	1 066	1 577	1 834	1 967	2 045	2 109
Investissement	1 393	1 520	1 807	2 094	2 297	2 371	2 344	2 322	2 442	2 522	2 259	2 276
Transport scolaire (fonctionnement)	1 357	1 537	1 610	1 807	1 612	1 675	1 759	1 821	1 905	1 936	1 925	1 969
Contingents destinés aux SDIS (fonctionnement)	-	-	973	1 207	1 565	1 740	1 951	2 079	2 221	2 309	2 386	2 507

Source : DGCL, comptes administratifs et budgets primitifs.

* Pour l'année 2011, le montant est estimé en appliquant l'évolution constatée entre les budgets primitifs 2011 et 2010 au montant 2010 issu des comptes administratifs.

(1) dépenses de fonctionnement pour la prévention médico-sociale, l'action sociale (hors RMI-RSA et APA), le RMI-RSA et l'APA.

(2) dépenses de fonctionnement pour l'action sociale (hors RMI-RSA et APA), le RMI-RSA et l'APA.

Dépenses des régions dans les domaines transférés

(en millions d'euros)

	1995	1997	2000	2002*	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011**
Dépenses de formation professionnelle continue et apprentissage (1)	1 550	1 900	2 151	2 167	2 970	3 468	4 218	4 875	4 876	5 180	5 052	5 049
Fonctionnement	1 555	1 815	2 045	2 060	2 830	3 332	4 086	4 698	4 694	4 951	4 825	4 801
Investissement	95	86	107	106	150	136	132	177	182	228	227	248
Dépenses totales pour l'enseignement (1)	2 694	2 892	2 861	3 237	3 631	3 964	4 160	5 193	6 113	6 683	6 326	6 264
Fonctionnement	693	748	861	971	1 077	1 282	1 449	2 304	2 999	3 308	3 379	3 454
Investissement	2 001	2 154	1 999	2 266	2 553	2 682	2 710	2 889	3 114	3 375	2 946	2 810
Dépenses pour le transport ferroviaire régional de voyageurs (2)	-	443	575	2 055	2 407	2 859	2 991	3 149	3 277	3 219	3 195	3 087
Fonctionnement	-	336	454	1 527	1 923	2 037	2 117	2 274	2 401	2 475	2 585	2 639
Investissement	-	107	121	528	484	821	874	875	876	744	609	449

Source : DGCL, comptes administratifs et budgets primitifs.

Les données pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage sont issues du total du chapitre « Formation professionnelle et Apprentissage ».

Les données pour l'enseignement sont issues du chapitre « Enseignement », et incluent principalement les dépenses pour les lycées.

Les données pour le transport ferroviaire régional de voyageurs sont issues du volet 1 de l'annexe « service ferroviaire régional de voyageurs » jusqu'en 2004, puis de la sous-fonction « Transport ferroviaire régional de voyageurs » dans le chapitre « Transports ».

(1) Les montants agrégés en 2006 sont estimés pour les régions Languedoc-Roussillon, Limousin et Guyane.

(2) Les montants agrégés pour 2005 et 2006 sont estimés pour les régions Languedoc-Roussillon et Limousin.

* Généralisation du transfert de compétences en matière de transport ferroviaire.

** Pour l'année 2011, le montant est estimé en appliquant l'évolution constatée entre les budgets primitifs 2010 et 2011 au montant 2010 issu des comptes administratifs.

10-11 L'endettement des collectivités locales

L'encours de dette des collectivités locales au 31 décembre (en milliards d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Communes	51,39	51,41	51,15	50,80	50,59	50,94	52,04	53,45	55,46	57,46	58,61	59,29
Groupements de communes à fiscalité propre	8,38	8,90	9,04	9,60	10,42	10,71	12,27	13,60	15,11	16,54	17,47	18,19
Secteur communal : communes et groupements de communes à fiscalité propre	59,77	60,30	60,19	60,40	61,01	61,65	64,30	67,05	70,56	73,99	76,09	77,47
Départements	20,68	19,51	18,67	18,73	17,36	18,16	19,26	20,48	21,90	24,77	28,25	30,02
Régions	8,30	7,90	7,66	7,82	8,42	9,42	10,14	11,11	12,77	13,98	15,70	16,85
Ensemble des collectivités locales	88,74	87,71	86,52	86,96	86,78	89,23	93,71	98,64	105,23	112,75	120,04	124,35

Source : DGFIP.

Poids de la dette rapportée aux recettes de fonctionnement (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Communes	86,5	86,1	84,8	82,1	80,2	79,1	78,7	78,8	79,6	80,9	80,5	79,6
Groupements de communes à fiscalité propre	104,0	81,9	64,9	55,4	51,5	47,8	50,9	54,3	57,7	60,8	59,8	58,2
Secteur communal : communes et groupements de communes à fiscalité propre	89,7	89,0	86,0	82,5	80,1	78,0	78,3	79,3	80,7	82,5	81,5	80,3
Départements	64,4	61,0	57,5	53,5	46,0	40,3	40,5	39,7	40,3	44,0	49,3	49,5
Régions	81,9	77,6	73,0	63,8	67,2	69,3	64,3	64,5	65,1	66,7	73,2	77,4
Ensemble des collectivités locales	81,5	79,8	76,6	72,2	68,6	64,8	64,4	64,3	65,2	67,5	69,8	69,5

Source : DGFIP.

* Premiers résultats DGFIP.

Dette publique au sens de Maastricht (*) (en milliards d'euros)

	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
État	263,1	485,6	657,7	746,0	810,0	851,2	898,6	896,2	932,8	1 040,9	1 167,8	1 245,0
Organismes divers d'administration centrale	2,2	33,4	19,2	15,4	23,7	21,9	20,9	15,3	22,8	11,6	18,7	15,0
Administrations locales	90,0	110,6	105,2	104,1	107,8	111,5	117,9	125,6	135,5	146,3	155,2	160,6
Administrations de sécurité sociale	8,3	33,9	45,3	46,6	63,3	94,8	110,2	115,0	120,3	119,9	151,1	170,6
Total administrations publiques	363,6	663,5	827,3	912,0	1 004,9	1 079,5	1 147,6	1 152,2	1 211,6	1 318,6	1 492,7	1 591,2

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee.

(*) Dette au 31.12 de chaque année, au sens du règlement 3605 de la Commission Européenne.

Dette publique au sens de Maastricht (*) (en % du PIB)

	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
État	25,5	40,6	45,7	48,3	51,0	51,4	52,3	49,8	49,4	53,8	61,8	64,4
Organismes divers d'administration centrale	0,2	2,8	1,3	1,0	1,5	1,3	1,2	0,9	1,2	0,6	1,0	0,8
Administrations locales	8,7	9,2	7,3	6,7	6,8	6,7	6,9	7,0	7,2	7,6	8,2	8,3
Administrations de sécurité sociale	0,8	2,8	3,1	3,0	4,0	5,7	6,4	6,4	6,4	6,2	8,0	8,8
Total administrations publiques	35,2	55,5	57,5	59,1	63,3	65,2	66,8	64,1	64,2	68,2	79,0	82,3

Source : Comptes nationaux - Base 2005, Insee.

(*) Dette au 31.12 de chaque année, au sens du règlement 3605 de la Commission Européenne.

DÉFINITIONS

La dette au sens de Maastricht couvre l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

La dette au sens de Maastricht est calculée dans le cadre des comptes nationaux mais elle est définie de façon spécifique. Elle ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers mais uniquement les numéraires et dépôts, les titres autres qu'actions que sont les bons du Trésor (BTF et BTAN), les obligations assimilables du Trésor (OAT), les Euro medium term notes (EMTN), ainsi que les emprunts ; en sont exclus les produits dérivés et les autres comptes à payer et à recevoir.

C'est une dette brute au sens où on ne soustrait pas aux éléments de passifs retenus les actifs financiers des administrations publiques. Elle est consolidée : sont donc exclus du calcul de la dette les éléments de dette d'une administration détenus par une autre administration. C'est le cas par exemple des dépôts des administrations publiques au Trésor.

La dette au sens de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement du principal. Ainsi, les intérêts courus non échus ou les fluctuations des cours des titres ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments, alors que la réévaluation de la valeur de remboursement des titres indexées sur l'inflation (OATI, BTANI et CADESI) est prise en compte.

Les taux de fiscalité locale 10-12

Taux moyens d'imposition des collectivités locales de la métropole

(en %)

	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
COMMUNES												
Taxe d'habitation	11,17	11,43	12,26	13,37	13,59	13,66	13,69	13,78	13,85	14,16	14,37	16,30
Taxe sur le foncier bâti	13,75	14,5	15,69	17,01	17,35	17,47	17,50	17,64	17,76	18,20	18,49	18,62
Taxe sur le foncier non bâti	37,13	36,28	36,62	38,18	38,57	38,70	39,52	39,62	39,91	40,35	40,69	41,56
Taxe professionnelle	12,11	12,38	12,50	12,21	12,32	12,34	12,41	12,50	12,63	13,01		
Cotisation foncière des entreprises												20,23
SECTEUR COMMUNAL : COMMUNES + GROUPEMENTS (1)												
Taxe d'habitation	12,00	12,58	13,47	14,00	14,17	14,29	14,38	14,44	14,53	14,94	15,16	23,74
Taxe sur le foncier bâti	14,73	15,90	17,13	17,82	18,11	18,22	18,37	18,49	18,63	19,20	19,51	19,76
Taxe sur le foncier non bâti	38,55	39,05	40,92	42,65	43,13	43,61	43,13	44,51	44,89	45,58	46,05	49,72
Taxe professionnelle	13,54	14,06	14,79	15,20	15,36	15,44	15,49	15,76	15,89	16,14		
Cotisation foncière des entreprises												25,46
DÉPARTEMENTS												
Taxe d'habitation	5,25	5,57	5,92	6,27	6,35	6,60	6,88	6,97	7,04	7,38	7,53	
Taxe sur le foncier bâti	6,78	7,65	8,13	8,74	8,84	9,21	9,70	9,83	9,94	9,76	10,08	14,54
Taxe sur le foncier non bâti	20,73	21,35	19,84	21,09	21,72	22,54	23,57	23,76	24,15	25,31	25,81	
Taxe professionnelle	5,83	6,44	6,82	7,37	7,47	7,82	8,24	8,38	8,50	8,98		
RÉGIONS												
Taxe d'habitation	1,80	1,49	1,58									
Taxe sur le foncier bâti	1,32	1,83	1,94	1,97	1,98	2,38	2,53	2,59	2,63	2,65	2,66	
Taxe sur le foncier non bâti	4,85	4,53	4,88	4,93	5,10	5,93	6,37	6,46	6,59	6,64	6,65	
Taxe professionnelle	1,32	1,83	1,95	2,02	2,04	2,48	2,68	2,76	2,81	2,83		

Sources : DGFIP, DGCL.

(1) groupements : EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux à contributions fiscalisées.

* 2011 : taux moyen de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non compris la taxe additionnelle.

10-13 Les produits de fiscalité locale

Produits d'imposition des collectivités locales de la métropole (en millions d'euros)

	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011**
COMMUNES												
Taxe d'habitation	4 434	5 222	6 422	7 765	8 151	8 539	8 876	9 285	9 654	10 326	10 731	12 639
Taxe sur le foncier bâti	4 331	6 294	8 065	9 539	10 002	10 477	10 893	11 367	11 829	12 671	13 273	13 904
Taxe sur le foncier non bâti	672	676	693	748	766	786	660	678	694	711	724	773
Taxe professionnelle/CRTP	7 462	10 365	9 225	4 583	4 248	4 073	4 024	4 006	4 116	4 293	4 279	
CFE												1 433
CVAE												1 039
IFER												141
SECTEUR COMMUNAL : COMMUNES + GROUPEMENTS (1)												
Taxe d'habitation	4 761	5 750	7 057	8 133	8 504	8 929	9 321	9 736	10 132	10 893	11 321	18 408
Taxe sur le foncier bâti	4 634	6 903	8 810	9 993	10 440	10 957	11 436	11 914	12 408	13 367	14 008	14 762
Taxe sur le foncier non bâti	698	728	775	836	858	882	741	762	780	803	819	955
Taxe professionnelle/CRTP	8 358	12 529	14 183	13 546	14 080	14 489	15 142	15 640	16 299	17 408	18 847	
CFE												6 193
CVAE												3 850
IFER												419
DÉPARTEMENTS												
Taxe d'habitation	1 943	2 575	3 118	3 640	3 826	4 127	4 468	4 699	4 910	5 384	5 647	
Taxe sur le foncier bâti	1 887	2 919	3 706	4 341	4 540	4 915	5 376	5 643	5 902	6 693	7 116	10 702
Taxe sur le foncier non bâti	373	114	33	38	39	42	45	47	49	53	54	
Taxe professionnelle/CRTP	3 498	5 598	6 482	6 497	6 764	7 297	7 945	8 312	8 738	9 683	9 837	
CVAE												7 068
IFER												208
RÉGIONS												
Taxe d'habitation	454	732	883	s.o.								
Taxe sur le foncier bâti	409	784	984	1 090	1 129	1 407	1 555	1 649	1 728	1 818	1 877	
Taxe sur le foncier non bâti	87	8	9	9	10	12	12	13	14	14	14	
Taxe professionnelle/CRTP	868	1 729	1 994	1 900	1 962	2 488	2 740	2 887	3 047	3 213	3 334	
CVAE												3 643
IFER												627
TOUTES COLLECTIVITÉS												
Taxe d'habitation	7 158	9 057	11 057	11 773	12 330	13 056	13 789	14 435	15 043	16 277	16 969	18 408
Taxe sur le foncier bâti	6 931	10 606	13 500	15 424	16 109	17 279	18 367	19 206	20 037	21 878	23 001	25 464
Taxe sur le foncier non bâti	1 157	849	816	883	907	936	798	821	843	871	887	955
Taxe professionnelle/CRTP	12 724	19 856	22 659	21 943	22 806	24 274	25 827	26 839	28 085	30 304	32 018	
CFE												6 193
CVAE												14 561
IFER												1 254

Sources: DGFIP, DGCL.

(1) Groupements : EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux à contributions fiscalisées.

* La taxe professionnelle étant supprimée dès 2010, elle a été remplacée transitoirement en 2010 par une compensation relais versée par l'État.

** En 2011, le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties comprend la taxe additionnelle.

Les compensations et dégrèvements de fiscalité directe locale 10-14

Compensations et dégrèvements au titre des 4 taxes pour l'ensemble des collectivités locales de la France

(en millions d'euros)

	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
COMPENSATIONS												
Taxe d'habitation	-	1 006	1 143	2 090	2 111	1 141	1 164	1 189	1 207	1 227	1 233	1 319
Taxe sur le foncier bâti	434	298	244	325	339	357	371	377	388	402	350	339
Taxe sur le foncier non bâti	0,15	273	335	334	332	330	332	492	491	446	404	382
Taxe professionnelle/CFE	3 397	2 830	5 473	9 606	10 732	1 806	1 894	1 804	1 698	1 390	1 119	1 076
Total	3 831	4 406	7 196	12 355	13 513	3 634	3 761	3 862	3 783	3 465	3 105	3 117
DÉGRÈVEMENTS LÉGISLATIFS												
Taxe d'habitation	1 638	1 016	3 212	2 334	2 356	2 728	2 774	2 918	3 013	3 048	3 148	3 237
Taxes foncières	274	59	29	147	337	561	503	563	574	730	672	691
Taxe professionnelle/CFE	808	4 769	5 923	5 341	6 238	6 659	7 257	8 877	9 159	11 929	13 641	11 504
Total	2 720	5 844	9 164	7 822	8 932	9 948	10 534	12 358	12 746	15 707	17 461	15 432
CONTRIBUTIONS BRUTES DE L'ÉTAT												
Taxe d'habitation	1 638	2 022	4 355	4 424	4 467	3 869	3 938	4 107	4 220	4 275	4 380	4 556
Taxes foncières	708	629	608	806	1 008	1 247	1 206	1 432	1 453	1 578	1 426	1 413
Taxe professionnelle/CFE	4 205	7 599	11 396	14 947	16 970	8 465	9 151	10 681	10 857	13 319	14 760	12 580
Total	6 551	10 250	16 359	20 177	22 445	13 582	14 295	16 220	16 530	19 172	20 566	18 549

Sources : DGFIP, DGCL.

* 2010 : suppression de la taxe professionnelle et instauration de la CFE.

10-15 Les effectifs des collectivités locales

Les effectifs de la fonction publique territoriale (effectifs au 31/12)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Organismes régionaux et départementaux	199 674	210 954	227 016	240 051	250 370	258 411	265 902	270 903	293 998	359 481	426 912	441 135
- dont départements	166 343	170 214	174 471	178 957	184 763	189 226	192 929	196 039	210 202	243 166	284 564	294 869
- dont SDIS	16 564	22 489	32 948	40 015	43 279	45 715	47 761	49 224	50 071	50 946	51 335	52 350
- dont régions	9 633	10 379	10 829	11 472	12 384	13 200	13 952	15 042	22 360	53 894	76 221	79 217
Organismes communaux et intercommunaux	1 217 507	1 234 318	1 271 841	1 283 680	1 319 471	1 334 646	1 352 804	1 375 110	1 406 625	1 429 330	1 421 155	1 455 475
- dont communes	1 004 015	1 016 111	1 044 682	1 047 502	1 061 684	1 054 817	1 055 037	1 062 564	1 075 567	1 084 912	1 065 672	1 078 761
- dont groupements de communes (1)	114 928	118 866	124 967	131 769	149 019	167 478	181 471	193 308	205 951	217 056	223 163	239 233
- dont établissements publics communaux (2)	97 369	98 108	101 004	103 176	107 568	110 935	114 593	117 483	122 801	125 727	130 281	135 278
Ensemble des administrations locales (3)	1 417 182	1 445 272	1 498 857	1 523 731	1 569 841	1 593 057	1 618 707	1 646 013	1 700 623	1 788 812	1 848 067	1 896 610
Autres organismes (4)	23 072	23 261	23 873	22 859	22 937	23 685	22 891	22 374	20 775	17 414	9 196	6 133
ENSEMBLE DES EMPLOIS (3)	1 440 254	1 468 533	1 522 731	1 546 590	1 592 777	1 616 742	1 641 598	1 668 387	1 721 398	1 806 225	1 857 263	1 902 743

Source : Insee (SIASP, DADS et COLTER).

Champ : emplois principaux et secondaires hors emplois annexes, tous statuts y.c. les emplois aidés et emplois jeunes.

⁽¹⁾ EPCI à fiscalité propre et syndicats.

⁽²⁾ centres communaux d'action sociale, caisses des écoles et communes associées.

⁽³⁾ hors organismes privés d'administrations locales tels que les organismes d'aménagement, de type syndicat d'initiative, d'action sociale, de loisir...

⁽⁴⁾ OPHLM, Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Les dépenses de personnel des collectivités locales 10-16

Les dépenses de personnel des collectivités locales

(en milliards d'euros)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011**
Communes	22,52	23,33	24,22	25,40	26,00	26,85	27,90	29,00	30,38	31,25	31,95	32,61	33,20
Groupements de communes à fiscalité propre	1,56	1,59	1,85	2,29	2,82	3,07	3,50	3,85	4,20	4,51	5,00	5,38	5,67
Départements	3,98	4,18	4,47	4,82	5,21	6,13	6,56	7,07	8,33	9,93	10,67	10,96	11,23
Régions	0,37	0,40	0,43	0,47	0,52	0,57	0,62	0,78	1,60	2,35	2,68	2,78	2,85
Ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre	28,43	29,50	30,98	32,98	34,54	36,62	38,57	40,70	44,51	48,04	50,30	51,73	52,95

Sources : DGFIP, DGCL.

* Premiers résultats DGFIP.

** Estimations à partir des budgets primitifs 2010 et 2011.

Coordination Maquette : DPID - DGCL

Réalisation : Imprimerie Moderne de l'Est (IME)

Achevé d'imprimer en avril 2012

Directeur de la publication : Eric JALON

ISBN : 978-2-11-098393-0

Imprimé par I.M.E.



Trophée d'Or
de l'Environnement
2012

